

Analyse de la compétitivité de la filière riz local au Burkina Faso

Rapport provisoire

Burkina Faso



**Unité - Progrès – Justice
Burkina Faso**

Du Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques,
Secrétariat général, Direction des études et de la planification (DEP)
Octobre 2009



Burkina Faso



Union Européenne



FAO

À propos d'EASYPol

Adresse de la page d'accueil d'EASYPol www.fao.org/easypol

EASYPol est une banque de ressources multilingues portant sur l'élaboration des politiques dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Issues des travaux théoriques et pratiques d'experts de la FAO, ces ressources téléchargeables librement sont composées d'études sur les résultats des politiques, d'outils méthodologiques et de matériels de renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques. Le site est géré par le [Service d'appui à l'assistance aux politiques](#) de la FAO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISSN: 2219-9519

© FAO 2009

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Sommaire

1. Introduction	5
2. Contexte sous-régional et international du riz	7
2.1. Contexte international	7
2.1.1. Le marché mondial du riz	7
2.1.1.1. Les pays exportateurs	7
2.1.1.2. Les pays importateurs	7
2.1.2. La consommation de riz au plan mondial	8
2.2. Le contexte africain et sous-régional ouest africain du riz	9
2.2.1. Perspectives de l'approvisionnement en riz de l'Afrique	9
2.2.2. Contexte sous-régional du riz	10
3. Contexte de la filière au plan national	12
3.1. Evolution du contexte	12
3.1.1. Genèse	12
3.1.2. Quelques évolutions de la politique rizicole du Burkina Faso	12
3.2. La politique nationale en matière de riz	12
3.2.1. En matière de production	13
3.2.2. En matière d'importations	13
3.2.3. Stratégie nationale sectorielle du riz	14
3.3. L'environnement institutionnel et juridique en matière de riz au Burkina Faso	15
3.3.1. Les institutions publiques et les bailleurs de fonds intervenant à la filière	15
3.3.2. Les opérateurs économiques	16
3.3.3. Les coopératives et les structures associatives	18
3.3.3.1. Le comité interprofessionnel du riz du Burkina (cir-b)	18
3.3.3.2. Les organisations des producteurs (op ou opr – riz)	18
3.3.3.3. L'observatoire national du riz (onriz)	18
3.3.3.4. Les acteurs extérieurs	18
3.3.4. L'environnement juridique en matière de riz au Burkina Faso	18
3.4. Les contributions de la filière à la sécurité alimentaire et à la création de richesse	18
3.5. Contribution de la filière à la réduction de la pauvreté	19
3.6. Généralités sur la problématique du riz au Burkina Faso	20
3.6.1. Analyse de la demande nationale	20
3.6.2. Analyse de l'offre nationale en riz	20
3.6.3. Commercialisation du paddy	21
3.6.3.1. La collecte du paddy	21
3.6.3.2. Les collecteurs	23
3.6.3.3. Les commerçants transporteurs	23
3.6.3.4. Les commerçants grossistes	23
3.6.4. Les transporteurs de paddy	23
3.6.5. Les difficultés d'écoulement du paddy	24
3.6.5.1. Organisationnel	24
3.6.5.2. Technique	24
3.6.5.3. Financier	25
3.6.5.4. Commercialisation du riz blanc local	25
- Les transformateurs	26
- Les commerçants	27
o Les femmes commerçantes	27

o Les commerçants collecteurs.....	27
o Les grossistes et les détaillants.....	27
o Les prix pratiqués du riz local	28
4. Analyse fonctionnelle de la filière riz local	29
4.1. Justification du choix de l'étude de la filière riz.....	29
4.2. Identification et description des agents de la filière	29
4.2.1. Producteurs	32
4.2.2. Fournisseurs d'intrants.....	33
4.2.3. Fournisseurs d'équipements.....	33
4.2.4. Collecteurs fournisseurs d'intrants	33
4.2.5. Transformatrices	33
4.2.6. Transformateurs.....	33
4.2.7. Commerçants	34
4.3. Quantification des flux physiques inter-agents	35
5. Analyse financière de la filière riz local en situation de référence	38
5.1. Les comptes individuels des agents de la filière.....	38
5.1.1. Analyse du compte individuel des agents de la production	38
5.1.2. Analyse du compte individuel des agents de la transformation	38
5.1.3. Analyse du compte individuel des agents de la commercialisation.....	39
5.2. Les comptes consolidés des agents de la filière	40
5.2.1. Analyse du compte consolidé des agents de la production.....	40
5.2.2. Analyse du compte consolidé des agents de la transformation.....	41
5.2.3. Analyse du compte consolidé des agents de la commercialisation	41
5.2.4. Analyse du compte consolidé de la filière.....	42
6. La simulation de la mesure de politique	44
6.1. Définition et cadre juridique de la mesure de politique	44
6.2. Objectifs de la mesure	44
6.3. Hypothèses retenues pour la simulation	45
6.4. Coût de la mesure	45
6.5. Les avantages des mesures de politique.....	46
6.5.1. L'accroissement de la production locale et réduction des importations.....	46
6.5.2. L'amélioration du profit et de la compétitivité des agents de la filière	47
6.5.3. La création d'emplois	47
6.5.4. Le renforcement des capacités des producteurs.....	47
6.5.5. L'amélioration de l'assiette fiscale.....	48
6.6. Analyse des impacts socio-économiques de la mesure sur la filière.....	48
6.6.1. Les comptes individuels des agents de la filière	48
6.6.1.1. Analyse du compte individuel des agents de la production	48
6.6.1.2. Analyse du compte individuel des agents de la transformation	49
6.6.1.3. Analyse du compte individuel des agents de la commercialisation	50
6.6.2. Les comptes consolidés des agents de la filière	51
6.6.2.1. Analyse du compte consolidé des agents de la production.....	51
6.6.2.2. Analyse du compte consolidé des agents de la transformation	52
6.6.2.3. Analyse du compte consolidé des agents de la commercialisation	53
6.6.2.4. Analyse du compte consolidé de la filière	54
7. Analyse de la filière à prix économiques	57
7.1. Rappel sur le concept de prix économique	57

7.1.1. Concept de prix économique	57
7.1.2. Prix à la frontiere	57
7.1.3. Taux de change de référence (tcr)	57
7.1.4. Prix de parité	57
7.1.5. Décomposition des biens	58
7.2. Analyse des comptes consolidés des agents de la production	58
7.3. Analyse des comptes consolidés des agents de la transformation	60
7.4. Analyse des comptes consolidés des agents de la commercialisation.....	61
7.5. Analyse du compte consolidé de la filière riz local.....	63
8. Réalisation et analyse des indicateurs de la MAP	65
8.1. Approche théorique des indicateurs de la MAP	65
8.2. Méthodologie de calcul des indicateurs.....	66
8.3. Analyse des indicateurs de la map de la filière riz local	67
9. Recommandations/améliorations	70
10.Conclusion	72
Annexes.....	74

Liste des figures

Figure 1 : Evolution du prix du riz à la production et a la consommation	13
Figure 2 : Les principales zones de culture du Burkina Faso.....	15
Figure 3 : Graphe de la filière	35
Figure 4 : Flux quantitatifs de la filière riz	37
Figure 5 : Création de la valeur ajoutée à la production	40
Figure 6: Création de la valeur ajoutée à la transformation	41
Figure 7 : Création de la valeur ajoutée à la commercialisation	42
Figure 8 : Création de la valeur ajoutée de la filière	42
Figure 9 : Flux financiers de la filière riz	43
Figure 10 : Création de la valeur ajoutée à la production (scenario 3)	51
Figure 11 : Repartition des revenus à la production (scenario 3)	52
Figure 12 : Création de la valeur ajoutée à la transformation (scenario 3)	53
Figure 13 : Création de la valeur ajoutée à la commercialisation (scenario 3).....	54
Figure 14 : Création de la valeur ajoutée de la filière (scenario 3)	55
Figure 15 : Répartition des revenus de la filière (scenario 3)	55
Figure 16 : Evolution de la contribution de la filière aux recettes fiscales	56
Figure 17 : Création de la valeur ajoutée en situation de référence.....	59
Figure 18 : Création de la valeur ajoutée avec l'aménagement des bas-fonds	59
Figure 19 : Création de la valeur ajoutée avec l'amélioration des rendements	60
Figure 20 : Distribution des revenus avec l'amélioration des rendements	61
Figure 21 : Création de la valeur ajoutée en situation de référence.....	62
Figure 22 : Distribution des revenus avec l'amélioration des rendements	63
Figure 23 : Création de la valeur ajoutée avec l'amélioration des rendements	64
Figure 24 : Distribution des revenus avec l'amélioration des rendements	64

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Prix d'achat du paddy et prix de vente du riz etuvé.....	28
Tableau 2 :	Agents directs et indirects de la filière riz	29
Tableau 3 :	Identification des agents	30
Tableau 4 :	Identification des agents indirects	34
Tableau 5 :	Caractérisation quantitative des agents.....	36
Tableau 6 :	Clé de répartition de la production.....	36
Tableau 7 :	Répartition de la production (en tonne) entre les systèmes de rizicultures.....	36
Tableau 8 :	Tableau synthétique de l'identification quantitative des autres agents de la filière	37
Tableau 9 :	Compte individuel des agents de la production à prix financier	38
Tableau 10 :	Compte individuel des agents de la transformation à prix financier	38
Tableau 11 :	Compte individuel des agents de la commercialisation à prix financier	39
Tableau 12 :	Compte consolidé des agents de la production à prix financier	40
Tableau 13 :	Compte consolidé des agents de la transformation à prix financier	41
Tableau 14 :	Compte consolidé des agents de la commercialisation à prix financier	41
Tableau 15 :	Compte consolidé de la filière à prix financier.....	42
Tableau 16 :	Mesure d'extension des terres rizicoles	46
Tableau 17 :	Mesure d'amélioration des rendements	46
Tableau 18 :	Evolution de la production de riz avec la mesure de politique	47
Tableau 19 :	Compte individuel des agents de la production	48
Tableau 20 :	Compte individuel des agents de la transformation	49
Tableau 21 :	Compte individuel des agents de la commercialisation.....	50
Tableau 22 :	Compte consolidé des agents de la production	51
Tableau 23 :	Compte consolidé des agents de la transformation.....	52
Tableau 24 :	Compte consolidé des agents de la commercialisation	53
Tableau 25 :	Synthèse du compte consolidé de la filière.....	54
Tableau 26 :	Compte consolidé des agents de la production à prix économique ...	58
Tableau 27 :	Compte consolidé des agents de la transformation à prix économique	60
Tableau 28 :	Compte consolidé des agents de la commercialisation à prix économique	61
Tableau 29 :	Synthèse du compte d'exploitation consolidé de la filière à prix économique	63
Tableau 30 :	Présentation simplifiée de la matrice d'analyse des politiques	66
Tableau 31 :	Indicateurs de la map de la filière riz local	67

Liste des sigles et abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGP	Caisse Générale de Péréquation
CIRB	Comité Interprofessionnel de la Filière Riz
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DIPAC	Projet Pilote de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes
FAARF	Fonds d'Appui aux activités rémunératrices des Femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	Franc de la Communauté Financière de l'Afrique de l'Ouest
FEER	Fonds de l'Eau et de l'Equipeement Rural
INERA	Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agronomique
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MTC	Ministère des Transports et de la Communication
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONRIZ	Observatoire National du Riz
ONRiz	Observatoire National du Riz
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
OTRAF	Organisation des Transporteurs du Faso
PA/FR	Plan d'Actions de la Filière Riz
PADL	Projet d'Appui au Développement Local
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIV	Petite Irrigation Villageoise
PSTE	Pays pauvres très endettés
PSO	Plan Stratégique Opérationnel de Croissance Durable du secteur Agricole
RECAO	Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest
RNE	Revenu Net d'Exploitation
	Réseau des Organisations des professionnels et des producteurs agricoles de
ROPFA	l'Afrique de l'Ouest
RWK	Rizerie Wend yam de Kôdénie
SAPHYTO	Société Africaine de Produits Phytosanitaires
SDR	Stratégie de Développement Rural
SIMAO	Société Industrielle et de Manufacture de l'Afrique de l'Ouest
SODEGRAIN	Société d'Egrainage et de Décorticage du Burkina

SONACOR	Société Nationale de décortilage du Riz
SOPRIAL :	Société de Production Industrielle Agro alimentaire
SOPROFA	Sociétés de Promotion des Filières Agricoles
TCAS	Service de Soutien au Politiques Agricoles
TCI	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TEC	Tarif Extérieur Commun
UCAVASO	Union des coopératives Agricoles de la Vallée du Sourou
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGPR-B	Union des Groupements des Producteurs de Riz de Bag ré
USD	Dollar américain

Résumé

Le marché mondial du riz peut être qualifié de « résiduel » tout comme les autres matières premières parce qu'à l'échelle mondiale, l'immense majorité du riz produit est consommé localement (environ 96 %), et ne fait donc l'objet d'aucun échange international. Les 4% commercialisés avoisinent 600 millions de tonnes de riz blanc. Les exportations de riz sont fortement concentrées. En 2007 en effet, 70 % du riz exporté l'est par seulement cinq pays (Thaïlande, Etats-Unis, le Pakistan, la Chine la Birmanie). Les pays pouvant être considérés comme ayant une politique délibérée de production largement excédentaire à des fins d'exportation sont notamment les États-Unis, la Thaïlande et le Vietnam. A l'échelle mondiale, les importations ont connu une forte augmentation avec une moyenne de 198 % au cours de la période 1980-2003. Cette matière première alimentaire nourrit d'abord et surtout les populations du Sud. De fait, c'est l'aliment de base dans 17 pays d'Asie et du Pacifique, 9 pays d'Amérique du Sud et du Nord et 8 pays d'Afrique.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, le riz est cultivé par environ 20 millions de petits producteurs, dont une bonne partie est constitué de femmes évoluant au sein d'exploitations familiales. Leurs revenus et leurs capacités d'investissement sont durement affectés par la concurrence déloyale du riz d'importation. La production ne couvre seulement qu'environ 60% de la demande des populations. La conséquence est un accroissement massif des importations de riz. La demande réelle connaît une croissance d'environ 6%, c'est à dire plus forte que nulle part ailleurs au monde, du fait de la forte urbanisation, des changements dans les régimes alimentaires des populations et des déficits réguliers des céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs). L'importance stratégique du riz pour l'Afrique de l'Ouest réside également dans son rôle potentiel dans le processus d'intégration régionale à travers les pôles d'échanges traditionnels transfrontaliers de riz local (Mali/Sénégal ; Mali/Burkina/Côte d'Ivoire...).

Disposant d'un potentiel de terres irrigables estimé à près de 233 000 ha, la filière riz local au Burkina est une filière porteuse pour peu que l'on accepte y investir. Depuis les PAS, les perspectives des cultures vivrières dans les pays du Sahel en général et du Burkina Faso en particulier, le bilan de l'accroissement de la production de céréales et plus spécifiquement du riz ont été accompagnés de profondes mutations d'ordre structurel, avec une plus grande efficacité et une meilleure intégration du marché à l'échelle régionale.

Au Burkina Faso, le riz s'insère et se présente davantage comme un produit d'importation destiné à la consommation urbaine plus qu'un produit de consommation de masse : la production nationale demeure modeste et les besoins sont essentiellement couverts par les importations (60% de la consommation nationale) dont l'augmentation occasionne d'importantes sorties de devises pour le pays. Par ailleurs, la consommation du riz a enregistré une forte croissance depuis le milieu des années 1990 qui serait ainsi passée de 13,5kg/ht/an en 1996/97 à 20kg/ht/an en 2002/2003. Les principales zones de production de riz sont les hauts bassins et le centre – Est qui produisent près de 55% de la production nationale. Avec les tendances actuelles de la consommation, on estime à plus de 600 000 tonnes les besoins de consommation en riz d'ici l'an 2025.

Face à cette facture de plus en plus lourde d'une part et d'autre part, pour des raisons de sécurité alimentaire et d'accroissement des revenus ruraux, en phase avec le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et le document de Stratégie de développement rural à l'horizon 2015 (SDR), le Gouvernement a adopté une politique nationale sectorielle rizicole. Le secteur se caractérise par un cadre institutionnel et réglementaire riche et diversifié avec une présence prononcée de l'Etat. La filière contribue à la sécurité alimentaire et à la création de richesse pour l'économie nationale.

Le Burkina Faso dispose de potentialités naturelles soutenues par l'existence d'infrastructures hydro-agricoles de plus de 5 milliards de m³ d'eau de surface (seulement 20 % sont actuellement utilisés) pour l'expansion de la production du riz. Cet atout est appuyé par une forte volonté politique manifeste en matière de recherche de l'autosuffisance alimentaire en riz.

Au regard de la faiblesse des ressources nationales, ce présent rapport se fixe comme objectif de fournir une orientation dans le choix d'investissement à travers une simulation de deux mesures de politiques à savoir, l'aménagement de 2500 ha de bas-fonds en 5 ans et l'amélioration des rendements des systèmes rizicoles du Burkina Faso. Il s'agira de faire l'état des lieux de la filière riz local en 2007 (considérée comme année de référence), puis de procéder à la simulation des deux mesures de politiques dans l'optique d'analyser leurs impacts sur la production nationale, sur le revenu des agents de la filière sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire, sur l'emploi... Pour cette fin, l'analyse portera sur les producteurs des cinq systèmes de riziculture au Burkina Faso (pluvial, BNA, BFA, gravitation et pompage), sur les transformateurs (semi-industriel et étuveuse) et sur les commerçants (grossistes et détaillants de riz usiné et détaillants de riz étuvé).

L'analyse fonctionnelle de la filière montre qu'en 2007, 113723,4 tonnes de paddy ont été produit au Burkina Faso dont 38.7% de cessions internes (autoconsommations, dons, pertes), environ 5% récupéré par les OPR, 26.2% vendu aux étuveuses, 23% à la transformation et 7% de paddy non saisi (supposé exporté). La filière compte 120360 producteurs, 16443 transformateurs dont 28 semi-industriels et 6588 commerçants de riz. Le coefficient de transformation semi-industriel est de 62% contre 72% pour l'étuvage.

Analyse financière de la filière riz local en situation de référence montre que tous les agents tirent profit de leur activité. Ce profit s'améliore avec l'intensification de l'activité au niveau de la production et avec la disponibilité de la matière première pour les deux autres maillons de la filière. Les faibles rendements, l'étroitesse des exploitations et le prix non rémunérateur expliquent la faiblesse du revenu des agents producteurs de la filière.

L'analyse du compte consolidé de la filière riz local en 2007, montre qu'elle a créé une richesse de plus de 10 milliards de francs FCA et qu'elle a distribué plus de 7.5 milliards de francs CFA aux agents directs qui la constitue. L'examen de la création de la valeur ajoutée fait apparaître que les producteurs sont les principaux pourvoyeurs avec 70% des richesses générées par la filière et s'accaparent d'un profit quasiment égal à son poids dans la valeur ajoutée. Le maillon de la transformation crée autant de richesses qu'il ne distribue des revenus aux agents qui le composent soit 22%.

La mesure de politique relative à l'extension des périmètres rizicoles soutenue d'une subvention des intrants et d'un encadrement technique coûterait près de 4 milliards de francs

FCA au bout des 5 ans. Celle de l'amélioration des rendements accompagnée des mêmes avantages coûterait près 960 millions de francs CFA.

En termes d'impacts, l'aménagement de 2500 ha de bas-fonds rizicoles se traduit par un accroissement de la production de 5% contre 37% pour l'amélioration des rendements. La combinaison des deux mesures de politiques entraînerait une progression de la production nationale de 44%. La production obtenue avec l'amélioration des rendements correspondrait à 46% des besoins alimentaires en riz du Burkina. Ces mesures de politiques atteignent donc leur objectif d'accroissement de la production et la réduction de la dépendance extérieure en riz. Elles consolident la contribution de la filière à la création de richesse nationale et améliorent le profit net global de la filière : l'aménagement des bas-fonds entraîne une hausse de la valeur ajoutée de la filière de 4% et le revenu net régresse de 30.7% en raison du coût de la mesure alors que l'amélioration des rendements fait progresser la valeur ajoutée de la filière de 41% tout en améliorant le profit net dégagé de la filière de 7.3%.

L'amélioration du rendement à la production fait progresser le revenu des agents de la filière. L'extension des terres n'a pas d'impacts sur les profits des agents conformément aux hypothèses. La réalisation de ces mesures de politiques constituera une force motrice qui entraînera la professionnalisation et l'organisation des producteurs à travers l'encadrement technique et les formations des agents. Aussi, la mise en œuvre de ces mesures politiques se traduit par la création d'emplois. En effet, L'extension des terres rizicoles crée 14675 nouveaux emplois dont 1045 au niveau de la production dans les bas-fonds aménagés, 3376 emplois au niveau de la transformation et 849 dans le maillon de la commercialisation.

En situation de référence, la filière reversait à l'Etat environ 80 millions de francs FCFA au titre des impôts et taxes provenant des transformateurs et des commerçants. Avec l'extension des terres rizicoles, cette recette fiscale s'améliore de 2% contre 10% pour l'amélioration des rendements. Cette contribution s'améliore de 3% et de 21% respectivement avec l'extension des terres et avec l'amélioration des rendements.

L'analyse de la constitution de la richesse générée par la filière avec l'amélioration des rendements, montre que les producteurs consolident leur position de principaux pourvoyeurs avec 72% de la valeur ajoutée (contre 70% en situation de référence) au détriment des transformateurs et des commerçants. De même, le partage des profits respecte le poids des maillons dans la création de richesse dans la filière et les producteurs qui percevaient 69% des revenus à la situation de référence, s'approprient 73%. avec la mesure de politique toujours au détriment des autres maillons de la filière.

L'analyse économique du compte consolidé de la filière riz local indique que plus de 11 milliards de francs CFA de valeur ajoutée ont été créés en 2007 et 3.3 milliards de francs de profit social ont été distribués. 72% de cette valeur ajoutée provenaient des producteurs qui se sont appropriés 65% des revenus sociaux nets de la filière. Les transformateurs ont contribué pour 20% dans la création des richesses pour un profit net de 26%.

La mesure d'extension des terres améliore de 5% aussi bien cette valeur ajoutée que ce profit social sans modifier la structure de la situation de référence. Avec la mesure d'amélioration des rendements de l'ensemble du système rizicole du Burkina, la valeur ajoutée progresse de 43% et le profit social net de plus de 100%. Cette mesure de politique consolide l'avantage

des producteurs dans la création de richesse en leur conférant 74% des richesses (les transformations contribuent pour 19%) et 69% des profits sociaux dégagés par la filière.

L'examen des indicateurs de la MAP, montre que la filière riz local possède un avantage comparatif modeste qui s'améliore avec la mesure d'amélioration des rendements. Elle bénéficie d'une protection implicite positive, les intrants utilisés dans la filière sont subventionnés même si cette dernière n'est effective à tous les niveaux. Enfin il existe une distorsion des prix aussi bien au niveau des agents que des sites d'activité et la collectivité renonce involontairement à une partie de son profit social pour établir une rentabilité financière de certains agents directs.

1. INTRODUCTION

Pays sahélien sans façade maritime, le Burkina Faso n'est pas naturellement nanti en ressources en eaux de surface. En effet, son réseau hydrographique originel (fleuves, rivières, mares) est constitué pour l'essentiel de cours d'eau dont la plupart est intermittente. Le climat de type subtropical correspond à celui d'une zone de transition entre le Sahel au nord (pluviométrie moyenne de 350 mm par an) et la région soudanienne au sud (pluviométrie moyenne de 1.000 à 1.200 mm par an). Il est caractérisé par une saison pluvieuse de quatre à cinq mois (mai- septembre) qui correspond à la période de production agro-pastorale et une saison sèche de sept à huit mois (octobre- avril). L'irrégularité des précipitations constitue une contrainte importante pour les productions agricoles et pastorales. Le Burkina Faso dispose de grandes superficies à vocation agricole d'environ 9 millions d'hectares (soit un tiers du pays), dont 3,5 à 4 millions d'hectares seraient effectivement cultivés.

Avec un taux de croissance de 2,37%, la population du Burkina Faso est estimée en 2006 à environ 14 millions d'habitants (RGPH de 2006). Pour une grande partie de cette population, la pauvreté constitue une réalité quotidienne: plus de 46% de la population totale vit ainsi en dessous du seuil de pauvreté¹. Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté atteint plus de 52% (contre 20% en milieu urbain). Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, faune et forêts) constitue la principale source de revenus et d'emplois en milieu rural. Il occupe plus de 70% de la population active, représente près de 40% du PIB sur la période 1998-2003 et contribue pour environ 80% aux recettes d'exportation.

Depuis 1992, le gouvernement burkinabé a pris un certain nombre de mesures pour appuyer les filières porteuses en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Ainsi, à l'instar des autres filières, un Plan d'Action pour la Filière Riz (PAFR) a été élaboré dès 1997. La stratégie du plan est d'augmenter la production nationale du riz, soutenable économiquement, socialement et ce, tout en respectant l'environnement, en vue d'une réduction notable des importations dans la consommation nationale de riz et d'augmenter corrélativement les revenus des producteurs nationaux.

Pour cette fin, plusieurs mesures de politiques sont définies par le gouvernement et au regard de la raréfaction des ressources, il devient indispensable d'évaluer la compétitivité de la filière riz local et d'éclairer la décision publique pour un choix rationnel ayant des impacts multiples sur les différents aspects de la filière.

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un appui technique et d'un renforcement des capacités de différents ministères chargés du développement rural pour l'analyse d'impacts de politiques de développement agricole et rural, sur la sécurité alimentaire et la pauvreté au Burkina Faso. L'étude vise à caractériser la filière riz local du Burkina Faso en une situation de référence (ici l'année 2007), à identifier une mesure de politique et à l'aide du logiciel VCA développement par FAO de procéder à sa simulation et enfin d'analyser ses impacts sur divers aspects de la filière. Ont pris part à cette session les cadres et représentants des structures suivantes:

- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques :
 - Monsieur Youssouf TRAORE, Direction des Etudes et de la Planification,

¹ Estimé à 82.720 FCFA en 2003 (source : EBCVP, 2003).

- Monsieur Fulgence SALOU, Direction Générale du Foncier Rural et des Organisations Paysannes,
- Monsieur Blaise YODA, Direction Générale du Foncier Rural et des Organisations Paysannes,
- Monsieur François OUEDRAOGO, Direction Générale des Ressources en Eau,
- Monsieur Eugène SIRIMA, Secrétariat Permanent pour la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles,
- Monsieur Ali DIAWARA, Direction du Développement de l'Irrigation
- Confédération Paysannes du Faso :
 - Monsieur Marcel OUEDRAOGO,
 - Monsieur Marc GANSONRE,
 - Monsieur Prosper NOMBRE,
 - Monsieur Jules ZONGO,
- Chambre Régionale D'Agriculture
 - Monsieur Alfred GUIENGUERE, CRA/Centre,
 - Monsieur Honoré ZIDOUEMBA, CRA/PCL
 - Monsieur Sié SIB, CRA/ Sud-Ouest.

La démarche méthodologique globale s'est appuyée sur la recherche documentaire, la réalisation d'une enquête, les entretiens avec les professionnels de la filière et des rencontres périodiques du groupe de travail. Par ailleurs, plusieurs ateliers de formation ont permis aux cadres concernés de maîtriser les concepts de l'analyse filière. Ainsi tous les calculs relatifs aux analyses financières, économiques et de la compétitivité (les indicateurs de la MAP) ont été réalisés avec le logiciel VCA développé par le service de soutien aux politiques agricoles de la FAO.

Tout au long de ces travaux, le groupe de travail a bénéficié de l'appui technique et l'encadrement de Monsieur Rémy PALE, membre du support technique (EST) de la Cellule d'Analyse des Politiques de la Direction de la Prospective et des statistiques Agricoles et Alimentaire/DGPER.

L'appui technique du processus cofinancé par l'UE et la FAO, a été assuré par des représentants de la division technique du projet FNOP/INT/109 de la FAO basé à Rome (Italie), notamment:

- Monsieur Lorenzo Giovanni BELLU et
- Mademoiselle TORTORA PIERA.

La coordination de tout le processus de formation a été assurée par Monsieur Moussa KABORE, Directeur de la Prospective et des statistiques Agricoles et alimentaires (DPSAA) et de Monsieur OUEDRAOGO Souleymane, Directeur Général de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER).

Une première analyse relative aux filières de cultures maraîchères (tomate, oignon, pomme de terre, haricot vert) avait été faite en 2007. La présente analyse s'articule autour des points suivants:

- Contexte de la filière ;
- Analyse fonctionnelle ;
- Analyse financière (situation de base) ;
- Simulation de la mesure de politique ;
- Analyse économique de la filière.

2. CONTEXTE SOUS-REGIONAL ET INTERNATIONAL DU RIZ

2.1. Contexte international

Ces dernières années, la hausse de la production de riz fut surtout due à la hausse des rendements, mais on constate ces derniers temps une relative stagnation de ces derniers (environ 3,8 tonnes par hectare). La production générale de riz fluctue moins que celle du blé, du fait notamment des moindres enjeux économiques et politiques.

2.1.1. Le marché mondial du riz

Tout comme nous pouvons l'observer à propos de bien d'autres matières premières alimentaires, le marché mondial du riz peut être qualifié de « résiduel ». Par « marché mondial », on entend « l'ensemble des flux commerciaux internationaux ». En d'autres termes, il ne s'agit pas ici de l'ensemble de la production mondiale, mais seulement de la fraction de celle-ci qui est exportée par certains pays pour être importée par d'autres. Et si l'on qualifie de « résiduel » ce marché international, c'est parce qu'à l'échelle mondiale, l'immense majorité du riz produit est consommé localement (environ 96 %), et ne fait donc l'objet d'aucun échange international.

Les exportations de riz sont fortement concentrées. En effet, 70 % du riz exporté l'est par seulement cinq pays. Ces derniers sont les suivants : la Thaïlande, suivie respectivement par les Etats-Unis, le Pakistan, la Chine et la Birmanie. Les pays pouvant être considérés comme ayant une politique délibérée de production largement excédentaire à des fins d'exportation sont notamment les États-Unis, la Thaïlande et le Vietnam.

2.1.1.1. Les pays exportateurs

- Seulement 4 % de la production mondiale annuelle, qui avoisine les 600 millions de tonnes, sont destinés au commerce international. Celui-ci est en croissance de 7 % par année.
- Les États-Unis étaient en 2005 le premier exportateur mondial avec 10,1 Mt.
- La Thaïlande fut le premier exportateur mondial en 2004 : 7,58 Mt (2003) - 10,13 Mt (2004) - 8,5 Mt.
- Le riz « Hom Mali », parfumé subtilement comme la fleur blanche du jasmin, compte pour 25 % des exportations, rapportant quelque 2,5 millions de dollars par année au pays à environ 550 dollars la tonne, contre 250 dollars pour le riz blanc. Un million de petits paysans dans le Nord-Est du pays, région connue sous le nom d'Isan, doivent se contenter le plus souvent d'un revenu mensuel d'à peine 200 dollars et vivent largement au-dessous du seuil de précarité dépendant de la mousson.
- Le Viêt Nam est le deuxième exportateur : 3,9 Mt (2004) - 3,8 à 4,0 Mt (2005 prévis.)
- L'Inde fut le deuxième exportateur en 2002 : 6,7 Mt (2002) - 4,3 Mt (2003) - 2,8 Mt (2004) - 1,3 à 1,4 Mt (2005 prévis.)
- Taïwan participe à des opérations d'aide par distribution de riz ⁹.

2.1.1.2. Les pays importateurs

Du côté des importations, elles ont connu une forte augmentation dans bon nombre de régions du monde. A l'échelle mondiale, cette croissance est en moyenne de 198 % au cours de la

période 1980-2003. La plus forte augmentation enregistrée pour cette même période l'a été pour l'Amérique latine (+332 %), suivie par l'Afrique (+218 %).

- Les Philippines : 0,985 Mt (2004) - 1,1 Mt (2005 prévis.).
- La Chine : le pays possède un énorme stock de riz évalué à 42 Mt, cependant ses prévisions d'achats portent sur 0,7 Mt (2005 prévis.)

2.1.2. La consommation de riz au plan mondial

Où consomme-t-on le plus de riz dans le monde? Cette matière première alimentaire nourrit d'abord et surtout les populations du Sud. De fait, c'est l'aliment de base dans 17 pays d'Asie et du Pacifique, 9 pays d'Amérique du Sud et du Nord et 8 pays d'Afrique. Dans son rapport Agriculture : pour une régulation du commerce mondial, Mettre le développement au cœur des négociations de l'Accord sur l'Agriculture à l'OMC, Coordination Sud parle de trois « modèles de consommation » de riz. En l'occurrence, on distingue d'abord le « modèle asiatique », lequel se caractérise par une consommation annuelle moyenne dépassant 80 kg par habitant. Par exemple, cette consommation annuelle est en moyenne de 150 kg en Indonésie. Ensuite (par ordre décroissant) vient le « modèle PED –Pays en développement-subtropical », dont la consommation moyenne annuelle varie entre 20 et 40 kg par habitant. Enfin, en Occident, cette même consommation est inférieure à 10 kg par habitant.

A la lumière des tendances commerciales à la libéralisation qui se sont imposées dans les années 90, les interventions ont diminué dans la foulée des mesures de libéralisation des marchés appliquées par plusieurs pays, dès la fin des années 1980.

Ainsi, l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) intervenu en 1994 a également contribué à discipliner les politiques gouvernementales et à améliorer l'accès au marché. Le riz fait l'objet de fortes barrières tarifaires et non tarifaires, de restrictions ou de subventions à l'exportation, d'interventions des entreprises commerciales d'État ainsi que sur le marché intérieur. La libéralisation du marché du riz suppose dans son principe la suppression des subsides, le libéralisme économique ne reconnaissant pas à l'Etat le droit d'intervenir substantiellement dans l'économie. Et dans les faits, la tendance générale observée au sein des négociations de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC est bien celle d'une libéralisation croissante du marché et donc une baisse des aides à l'agriculture. Mais force est de le constater, la politique de soutien à la production et aux exportations de riz mise en place par les Etats-Unis entre de manière flagrante en contradiction avec le message libre-échangiste que ce même pays prône de manière générale au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les Etats-Unis ont notamment mis en place de puissants incitants à l'exportation. Ils utilisent pour ce faire deux grands types d'instruments, en vue de renforcer la position du riz états-unien sur le marché mondial. Il s'agit d'une part des « crédits à l'exportation », mécanisme qui consiste pour le gouvernement US à couvrir des prêts non remboursés par les exportateurs des Etats-Unis. D'autre part, les exportations états-uniennes de riz sont également favorisées par l'aide alimentaire, essentiellement délivrée sous forme de dons « en nature ». Sur la période 1997-2002, la part de riz exporté par les Etats-Unis sous forme d'aide alimentaire est passée de 5 % à 11 %.

2.2. Le contexte africain et sous-régional ouest africain du riz

2.2.1. Perspectives de l'approvisionnement en riz de l'Afrique

La production vivrière en Afrique de l'Ouest est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire. Or l'offre locale des pays africains ne permet pas toujours de couvrir en totalité les besoins des populations. En effet, les systèmes de production existants sont de faibles performances et ne répondent pas toujours aux besoins de la croissance alimentaire. Cette croissance est due essentiellement à la forte augmentation de la population africaine.

Le continent qui représente 14 % de la population mondiale connaît actuellement les plus fortes croissances démographiques mondiales ; par exemple, la population ouest-africaine (29 % de la population du continent) enregistre un taux de croissance proche de 3 % par an, passant d'un effectif total de 40 millions d'habitants en 1930 à 290 millions en 2005. Cette dynamique devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies : la population de l'Afrique de l'Ouest pourrait atteindre 430 millions d'habitants à l'horizon 2020 et dépasser le demi-milliard autour de 2040.²

Cependant, le fait le plus marquant est celui de la croissance très rapide de la population urbaine en raison de l'exode rural. Cet effet de l'urbanisation croissante combiné à celui de la hausse des revenus dans les villes africaines (David-Benz et *al* 2004); a eu pour conséquence majeure le changement des modes de vie et de comportements alimentaires, lesquels changements ont porté la demande alimentaire principalement sur les produits d'importation, et notamment sur le riz.

Le riz longtemps considéré comme l'aliment de base des pays asiatiques est devenu l'une des denrées les plus demandées par les ménages africains. Plus que la production, la demande en riz des pays africains connaît une augmentation très importante. Cette demande croît en Afrique de l'Ouest au taux de 6 % par an, plus que la croissance démographique et plus vite nulle part ailleurs au monde (David-Benz et *al*, 2004) ; alors que la production intérieure ne couvre qu'environ 60 % de la demande des populations.³

Cette forte demande faiblement comblée par l'offre intérieure s'est immédiatement traduite par un accroissement très rapide des importations. Cette forte dépendance de l'Afrique pour le riz importé est une menace réelle pour son économie, sa souveraineté alimentaire et pour la paix sociale au regard du contexte actuel de l'environnement rizicole. En effet, l'environnement mondial du riz connaît aujourd'hui de grandes mutations : les stocks mondiaux diminuent, les importantes superficies rizicoles en Asie se transforment en parc industriel et zones de résidences à cause du développement industriel et de l'urbanisation très rapide dans les grandes régions productrices du riz, les tendances actuelles des prix sont à la hausse.

Ces changements structurels en cours en Asie et sur le marché mondial du riz vont compromettre à court et long terme l'approvisionnement du riz des pays africains sur le marché mondial. Il y a donc de graves risques de pénuries de riz dans les villes africaines. Aussi, l'étroitesse du marché international et l'augmentation structurelle de la consommation en riz dans les principaux pays producteurs asiatiques laissent-elles prévoir une tension

² FAO et CSAO, 2007.

³ RESIMAO, 2007.

croissante dans le domaine de l'approvisionnement des pays ouest-africains dont la demande va continuer de croître. Par ailleurs, la faible capacité de ces pays à générer des ressources par les exportations pour financer leurs importations laisse penser qu'à terme une grande crise de sécurité alimentaire menace toute l'Afrique.

Face à cette situation, l'Afrique doit se donner les moyens de son indépendance rizicole, indépendance qui doit passer nécessairement par une relance soutenue de la production. Aujourd'hui, bien que le riz soit la céréale qui connaît une croissance de production annuelle plus forte; celle-ci est faible et ne permet pas de répondre à la demande de plus en plus croissante.

Il existe bien sûr de réelles marges de manœuvre pour un accroissement plus quantitatif et qualitatif de l'offre de riz ouest-africain. En effet, l'Afrique de l'Ouest présente une diversité de situations agro écologiques favorable pour la riziculture, avec sa pluviométrie et ses nombreux cours d'eau. L'Afrique dispose de 10 millions d'ha de terre irrigables, dont seuls 10 % sont mis en valeur.

2.2.2. Contexte sous-régional du riz

L'espace CEDEAO regorge d'importantes potentialités agricoles. Environ 874 millions d'hectares de terres africaines sont considérées comme physiquement adaptées à la production agricole et le continent n'utilise que 4% de ses ressources en eaux renouvelables d'irrigation, contre 40% pour l'Asie. Dans la sous-région, les ressources hydriques sont estimées à plus 1000 milliards de mètres cubes (m3) d'eau douce, renouvelées chaque année à travers le cycle hydraulique normal de la région.

En 2006, l'espace CEDEAO a importé environ 7,2 millions de tonnes de riz, représentant le 1/3 des importations mondiales. Elles ont coûté à la sous-région environ 1,7 milliard de dollars soit près de 765 milliards de FCFA. Les pays de la zone UEMOA, à titre de comparaison, accusent déjà 2 milliards de dollars, environ 900 milliards de FCFA de déficit structurel de la balance de paiement. La forte dépendance de l'extérieur dans ce domaine constitue un handicap sérieux sur la stabilité macro-économique et la paix sociale dans cette sous-région ouest africaine. Il s'agit d'une part de la vulnérabilité de la sous-région face aux chocs extérieurs et d'autre part, de l'exportation des emplois et des richesses, privant l'espace communautaire de la possibilité de retenir une plus grande part de la richesse mondiale produite grâce à l'exploitation des marchés agricoles, des opportunités d'investissement et des ressources humaines et naturelles du continent.

L'Afrique de l'ouest a un réel potentiel dans la culture du riz. En effet, le potentiel d'irrigation du seul bassin du fleuve Niger est estimé à 2.816.500 d'hectares de terres irrigables. Ce bassin s'étend sur dix pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Bénin, Niger, Nigeria, Cameroun, Algérie et Tchad).

Le riz constitue avec le mil, le sorgho et le maïs les principales spéculations produites dans la sous-région ouest africain. Mais, de plus en plus, le riz prend le pas sur les autres céréales dans les habitudes de consommation des populations. La consommation sous-régionale de riz est en constante progression : 9,6% sur la période 2001/2006 soit 13,2 millions de tonnes en 2006, contre dans la même période, seulement 6,1% de taux de croissance en moyenne pour la production rizicole. En 2006, la production a été estimée à environ 6,13 millions de tonnes

et ne représentait que 49% des besoins de la sous-région. La production demeure donc insuffisante face aux besoins de consommation de plus en plus croissants. La consommation en moyenne par tête, estimée à 50 kg en 2006, a constamment augmenté de l'ordre de 3% sur la période 2001/2006.

Les principaux pays producteurs de riz de la sous-région sont le Nigeria avec 2,63 millions de tonnes, suivi de la Guinée avec 898.000 de tonnes, de la Serra-Leone avec 711.000 tonnes et le Mali avec 682.000 tonnes.

La flambée des prix des produits alimentaires, en particulier le riz, sur le premier trimestre de l'année 2008 a entraîné des remous sociaux dans la plupart des pays de la sous-région, allant jusqu'à des pertes en vies humaines, mettant ainsi en mal la stabilité sociale.

De nombreux experts prévoient une tension croissante pour l'approvisionnement des pays ouest africains. Divers raisons sont avancées :

- l'étroitesse du marché international de riz, seulement 6,5% de la production mondiale (contre 12% pour le maïs et 18% pour le blé) ;
- l'augmentation structurelle des besoins dans les principaux pays producteurs d'Asie et d'Amérique Latine ;
- les limites actuelles des marges de progression de la production dans ces pays ;
- la réduction de la capacité des pays à importer du riz avec l'aggravation de la pauvreté et
- les changements potentiels des circuits actuels de commerce international de riz avec une orientation plus poussée vers des marchés porteurs actuellement protégés, au détriment de ceux de l'Afrique de l'Ouest, si les négociations commerciales au sein de l'OMC aboutissaient à une large ouverture des marchés agricoles.

3. CONTEXTE DE LA FILIERE AU PLAN NATIONAL

Au Burkina Faso l'économie repose principalement sur le secteur agricole qui représente en moyenne 35 à 40% du PIB (dont 25% agriculture végétale, 12% élevage, 3% foresterie et pêche). Ce secteur occupe 80% de la population active du pays.

3.1. Evolution du contexte

3.1.1. Genèse

Vingt-cinq ans après le lancement des politiques d'ajustement structurel et de libéralisation des économies, les perspectives des cultures vivrières dans les pays du Sahel en général et du Burkina Faso en particulier, le bilan de l'accroissement de la production de céréales et plus spécifiquement du riz ont été accompagnés de profondes mutations d'ordre structurel, avec une plus grande efficacité et une meilleure intégration du marché à l'échelle régionale.

En effet, depuis les années 1980, la filière riz a connu de profondes transformations liées aux évolutions économiques (libéralisme, dévaluation du CFA), sociopolitiques (démocratisation, pluralisme), institutionnelles (redéfinition du rôle de l'Etat, restructuration du ministère en charge de l'agriculture, émergence de nouveaux acteurs, etc.) et aussi techniques (amélioration des paquets technologiques rizicoles, diffusion de nouvelles variétés, etc.,....). Cela est également accompagné de transformations sociales (flux de migrants, nouvelles installations, diversification sociale).

3.1.2. Quelques évolutions de la politique rizicole du Burkina Faso

La politique sectorielle agricole de l'Etat et particulièrement en ce qui concerne la filière riz a considérablement évolué au cours de la décennie 90. En effet, l'adoption des mesures liées au Programme d'ajustement structurel a entraîné la libéralisation des marchés, la liquidation de la CGP qui avait le monopole de l'importation du riz, le désengagement de l'Etat des activités de transformation du riz avec la privatisation de la SONACOR. Finalement, la transformation et la commercialisation du riz ont été entièrement transférées au secteur privé, l'Etat ne conserve que les prérogatives de conception et de contrôle du cadre réglementaire, laquelle prérogative est aussi transférée graduellement à la Commission de l'UEMOA.

A l'opposé, malgré une évolution dans les options, l'intervention de l'Etat n'a pas véritablement changé en amont. Il est l'acteur de l'aménagement et la mise en valeur des plaines et bas-fonds à vocation rizicole depuis la décennie 70. Les changements majeurs au cours des dernières années se rapportent aux périmètres et à l'eau dont la gestion est de plus en plus autonome et les coûts supportés par les bénéficiaires responsabilisés dans des organisations professionnelles. Toutefois, les résultats méritent d'être nuancés sur certains sites. Par ailleurs, contrairement au choix autrefois irréversible de la vocation rizicole des périmètres aménagés, le Gouvernement a entériné une ouverture des périmètres aménagés à d'autres cultures commerciales.

3.2. La politique nationale en matière de riz

Le riz s'insère et se présente davantage comme un produit d'importation destiné à la consommation urbaine plus qu'un produit de consommation de masse. En effet la production nationale demeure modeste avec environ 100.000 tonnes de paddy annuels (55 à 60 mille

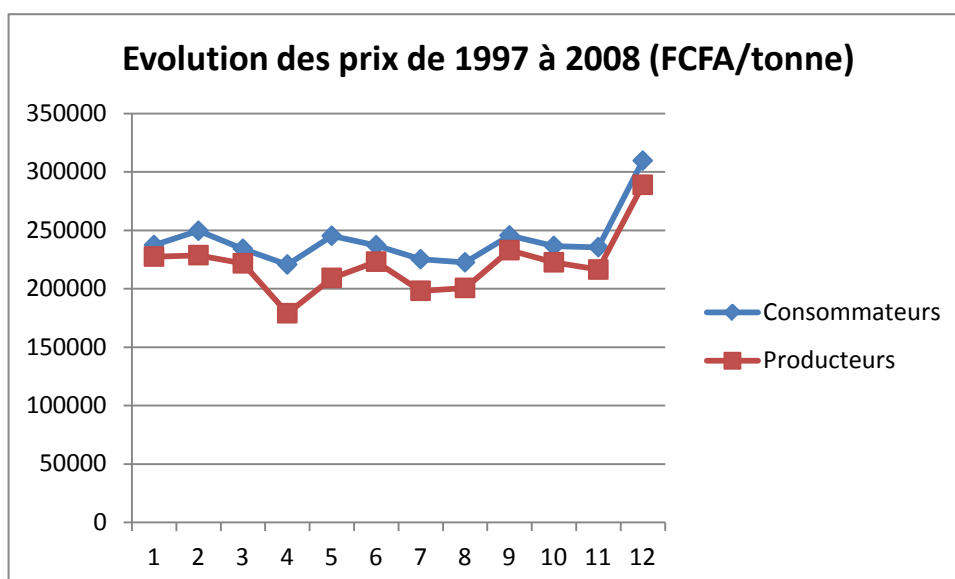
tonnes équivalent riz) et les besoins sont essentiellement couverts par les importations (60% de la consommation nationale) dont l'augmentation occasionne d'importantes sorties de devises pour le pays.

3.2.1. En matière de production

L'importance de la production intérieure de riz dans l'approvisionnement totale en céréales ne semble guère évoluer à l'examen des statistiques les plus récentes. Le volume de riz produit représente 3% de la production totale de céréales. La production moyenne de 2000 et 2008 se situe autour 2,21%⁴ (non compris l'aide internationale).

Les principales zones de production de riz sont les hauts bassins et le centre – Est qui produisent près de 55% de la production nationale. Les prix aux producteurs et à la consommation du riz ont évolués dans la même tendance et en dent de scie. Au regard des problèmes de commercialisation et de transformation, la compétitivité du riz local n'est pas évidente.

Figure 1 : Evolution du prix du riz à la production et à la consommation



3.2.2. En matière d'importations

Les importations de riz en volume sont passées de 100 000 tonnes en 1996 à 305 000 tonnes en 2006⁵, soit une variation de plus de 200% sur les onze (11) dernières années.

Les importations de riz ont représenté en valeur 25 milliards de FCFA environ en 2003 pour un volume de 200.000 tonnes environ, soit de l'ordre de 40 millions de USD ce qui représente 7% du total des importations du pays (520 millions de USD) et occasionne environ 10% du déficit de la balance commerciale évaluée à 248,8 milliards FCFA en 2003 et 224 milliards en 2004.

⁴ Calculé sur la base des données de la DPSAA/DGPER/MAHRH

⁵ Rapport d'étude de faisabilité d'un programme d'aménagement de bas-fonds et de suivi de la filière riz au Burkina Faso (Août 2007).

Par ailleurs, la consommation du riz a enregistré une forte croissance depuis le milieu des années 1990 qui serait ainsi passée de 13,5kg/ht/an en 1996/97 à 20kg/ht/an en 2002/2003. Il existe une grande disparité de consommation entre le milieu urbain et le milieu rural : 50kg/ht/an dans les principaux centres urbains (Ouagadougou et Bobo) et marginale mais très variable en zone rurale. Mais pour l'ensemble du pays, on établit qu'en 2003, la consommation apparente de riz a été de 242 929 tonnes pour une consommation céréalière totale de 2.853.721 tonnes⁶.

Sur la période de 2001 à 2006, les volumes de riz importés ont augmentés de plus de 100 000 tonnes soit plus de 53% ; ce qui correspond à une augmentation moyenne de 15 000 tonnes par an pour atteindre 305 000 tonnes en 2006. Sur la même période, les dépenses en devises ont augmenté de près de 12 milliards de FCFA soit 45% ce qui correspond à une augmentation moyenne de plus de 1,7 milliards de FCFA par an. Ces dépenses ont atteint en 2006 près de 38 milliards de FCFA. On estime qu'au vu de l'évolution actuelle de la consommation de riz qui est de 7% par an, celle-ci pourrait atteindre un volume de 352 000 tonnes en 2010 et 495 tonnes en 2015 soit respectivement une sortie de devises de 51 milliards de FCFA en 2010 et plus de 70 milliards de FCFA en 2015⁷.

3.2.3. Stratégie nationale sectorielle du riz

Face à cette facture de plus en plus lourde d'une part et d'autre part, pour des raisons de sécurité alimentaire et d'accroissement des revenus ruraux, en phase avec le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et le document de Stratégie de développement rural à l'horizon 2015 (SDR), le Gouvernement a adopté une politique nationale sectorielle rizicole dont la stratégie de mise en œuvre inclut :

- l'application de mesures de réformes ayant visé le retrait de l'Etat des activités de production et de transformation,
- la libéralisation du marché,
- l'aménagement de périmètres, plaines et bas-fonds à vocation rizicole,
- l'exécution d'un plan d'actions pour le développement de la filière riz.

Ainsi, le Burkina Faso a mis en place une politique de réforme du marché des céréales et de libéralisation de la filière riz, tout en conciliant dans le même temps l'amélioration de la compétitivité de sa filière céréales et l'accès à ces dernières pour les consommateurs à bas revenus. Dans cette optique, le Burkina Faso a clairement opté pour une politique de transfert de responsabilités aux organisations paysannes et les perspectives qu'offre le développement des zones de production de riz (périmètres irrigués de Bagré, de la Vallée du Kou, plaines du Sourou, ...) demandent que ces organisations soient renforcées et appuyées dans leur professionnalisation (capacité d'organisation, de gestion, de contractualisation).

Cela s'est traduit par exemple par la mise en place des programmes et plans d'actions tels que le Plan d'actions de la Filière Riz acquis sur financement de l'Union européenne, le Plan d'actions de la Filière Céréales (Mil, maïs sorgho)...

⁶ Bilan céréaliier ex-post 2002/2003 : DGPSA

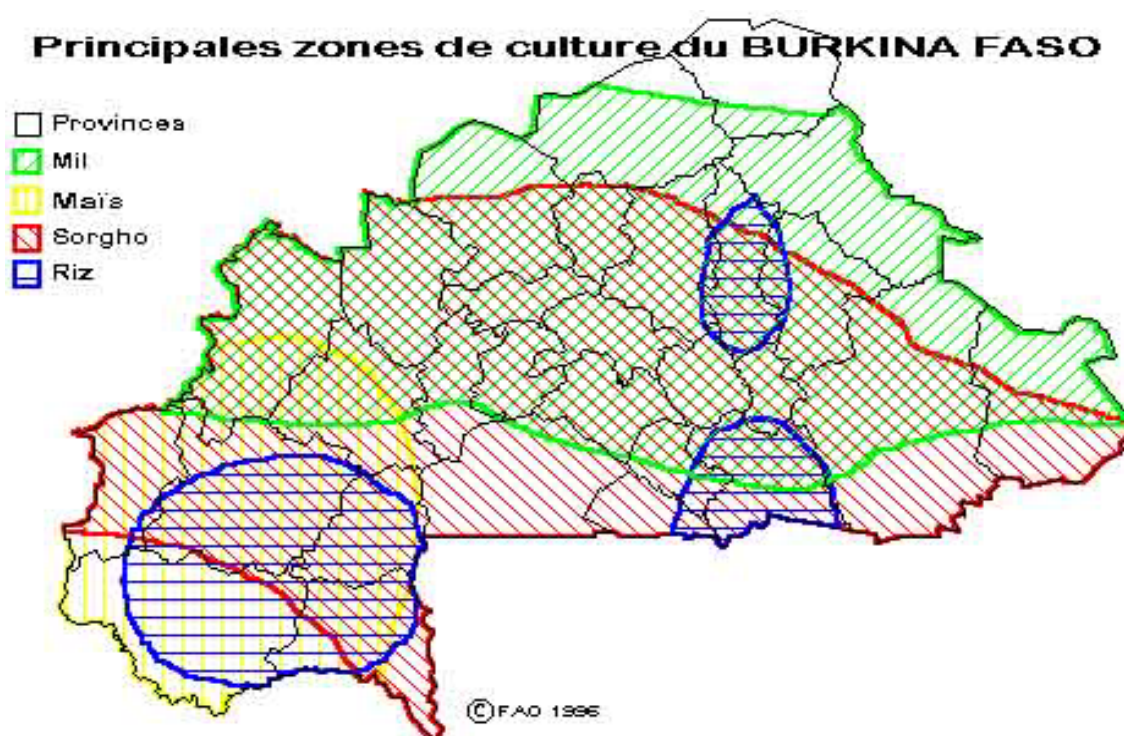
⁷ Rapport d'étude de faisabilité d'un programme d'aménagement de bas-fonds et de suivi de la filière riz au Burkina Faso (Août 2007).

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Opérationnel de Croissance Durable du secteur Agricole (PSO), le Plan d'Actions pour la filière Riz a été formulé avec pour objectif de « *contribuer à l'accroissement de la production nationale du riz de façon économique sociale et environnementale principalement pour l'augmentation du revenu des producteurs regroupés en Organisation des Producteurs Rizicoles (OPR)* ».

Les résultats attendus de cette stratégie et d'autres actions communes à l'ensemble des filières agricoles devraient être l'augmentation significative de la production et de l'offre de riz local à l'horizon 2010.

Contrairement aux autres céréales, les zones de production sont assez circonscrites (voir carte ci-après).

Figure 2 : Les principales zones de culture du Burkina Faso



3.3. L'environnement institutionnel et juridique en matière de riz au Burkina Faso

3.3.1. Les institutions publiques et les bailleurs de fonds intervenant a filière

La prise en compte de l'Etat comme agent de la filière se justifie par son rôle dans l'orientation de la filière et dans la réalisation des investissements d'une part et de l'autre, l'importance des ressources tirées de la filière par l'Etat (impôts et taxes).

De nombreux départements ministériels interviennent directement ou indirectement dans la filière riz. Ce sont :

- le Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;

- le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le Ministère du Commerce de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat ;
- le Ministère des infrastructures et de l'habitat ;
- le Ministère des enseignements supérieur, secondaire et de la recherche scientifique.

De façon plus spécifique, la politique agricole relève du ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH) au sein duquel deux directions sont plus particulièrement concernées par le développement de la filière riz ; il s'agit de la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) et de la Direction Générale des Productions végétales (DGPV).

Les orientations, le suivi et la mise en œuvre des politiques agricoles sont confiés aux différentes directions du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. La Direction des Etudes et de la Planification enregistre dix neuf projets ayant pour objet le riz, en partie ou en totalité. Vingt et un bailleurs de fonds, dont l'Etat soutient des projets comportant une part significative du projet tournée vers le riz. Chaque projet et chaque bailleur, en fonction des sites ont chacun des manières de percevoir la problématique du riz.

Les institutions et personnes privées intervenant dans la filière se divisent en deux groupes :

- Il s'agit d'une part des opérateurs économiques qui regroupent les fournisseurs d'équipements, les fournisseurs d'engrais et de pesticides, les collecteurs et les transformateurs, et enfin les importateurs.
- D'autre part, il y a les coopératives et les structures associatives.

3.3.2. Les opérateurs économiques

Les fournisseurs d'intrants peuvent être regroupés en trois catégories majeures :

- Les sociétés d'importation et de reconditionnement (AMEFERT, SAPHYTO, SCAB...),
- Les importateurs distributeurs et
- Les détaillants.

La part de l'activité rizicole dans leur activité totale est très marginale. La grande majorité du chiffre d'affaires de ces agents est réalisée avec la filière coton. Il semble cependant qu'une part des intrants acquis (engrais, insecticides) par le producteur au titre du coton ou d'autres cultures, soit utilisée à la production du riz, sans qu'il soit possible d'en faire la quantification

Les fournisseurs d'équipements : Pour l'instant au Burkina Faso, il n'y a pas d'unités locales de fabrication parmi cette catégorie d'agents qui se compose d'un nombre très restreint de sociétés commerciales sur place. Le groupe renferme en outre des commerçants importateurs d'équipements et de pièces détachées (surtout pour le décorticage et l'irrigation). Les matériels importés pour la riziculture sont les décortiqueurs et tout l'équipement associé, le matériel de traitement du sol et des cultures : charrues, herses, machettes, faucilles, tracteurs, batteuses...

Les Collecteurs fournisseurs d'intrants : En faible nombre, ils collectent moins de 5% de la récolte nationale en paddy. Localement, ils prennent de l'importance comme dans la Vallée du Kou où on estime que 45% des producteurs s'approvisionnent auprès des collecteurs.

Les Transformatrices : Elles représentent un groupe assez homogène d'opératrices dont le critère pertinent de différenciation pourrait être le volume traité. En effet, selon l'envergure des sites, l'offre de paddy est plus ou moins abondante et les opérations de transformation peuvent se poursuivre tout au long de l'année. Elles sont assez différenciées du point de vue du volume de paddy collecté : en moyenne une transformatrice collecte 2,5 tonnes de paddy par an ; certaines collectent plus de 15 tonnes/an contre à peine quelques centaines de kg pour d'autres. L'importance de ces femmes dans la filière est telle qu'il faut s'étonner que très peu d'études sur leur économie aient été réalisées.

Les Transformateurs : La filière compte moins d'une dizaine de transformateurs de riz. Ils représentent deux sous-groupes selon le mode de transformation : semi industriel et industriel. Les unités sont concentrées dans la moitié sud du pays et particulièrement à Bobo-Dioulasso et dans la Vallée du Sourou. Deux types de comportements face à la filière sont identifiables :

- Le transformateur achète le produit et le commercialise. Il est donc propriétaire du produit à un moment donné et donc agent de plein droit.
- Le transformateur réalise le décorticage pour le compte d'autres agents. L'analyse le considère alors comme prestataires.

Les Commerçants : Les informations sur cette catégorie d'opérateurs suggèrent une typologie distinguant les commerçants de paddy (qui sont peu nombreux), les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants de riz. Les principaux commerçants sont localisés dans les grandes villes du pays.

Les Importateurs de riz : Très peu nombreux au départ, ils sont aujourd'hui plus d'une trentaine dont la quasi-totalité réside dans la capitale. Il n'existe pas d'informations dans littérature permettant leur regroupement en classe distincte. On sait toutefois que les trois importateurs les plus importants réalisent plus de 70% de la totalité des importations enregistrées.

L'effectif des importateurs serait une quarantaine environ : ils seraient passés de 17 en 2000 à 24 en 2001 puis à 36 opérateurs en 2002. Mais les principaux importateurs sont de l'ordre d'une dizaine et essentiellement basés à Ouagadougou.

Les capacités d'intervention sont variables : pour des importations totales de l'ordre de 200.000 tonnes de riz par an, certains opérateurs réalisent des volumes individuels entre 30.000 et 50.000 tonnes par an.

Les importateurs de riz ont comme fournisseurs les traders qui sont de grandes multinationales (Cargill, Dreyfus, etc.).

La livraison est effectuée dans un port ouest-africain (Abidjan, Lomé, Tema) par des bateaux pouvant transporter 30.000 tonnes de riz pour plusieurs importateurs et plusieurs destinations dans la sous-région.

Transféré au Burkina Faso par train (en provenance d'Abidjan) ou par camion, le riz est entreposé dans les magasins de l'importateur et/ou de la Chambre de commerce. La stratégie de commercialisation consiste en des ventes aux grossistes et demi-grossistes

3.3.3. Les coopératives et les structures associatives

3.3.3.1. Le Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B)

La filière riz a été structurée par la mise en place du CIR-B en 2001 par le PAFR qui renferme tous les maillons des opérateurs économiques et la présente étude en distingue quatre :

- Le maillon des fournisseurs (intrants et équipements)
- Le maillon des producteurs
- Le maillon des transformateurs
- Le maillon des distributeurs

3.3.3.2. Les Organisations des producteurs (OP ou OPR – riz)

Les producteurs en système irrigué et sur les sites aménagés disposent d'organisations (OP) dont certaines sont fédérées en coopératives rizicoles. Selon les sites, ces organisations parviennent à superviser et contrôler en totalité ou partiellement l'ensemble des opérations d'approvisionnement en intrants, de préparation des parcelles, de traitement et/ou de commercialisation d'une partie des récoltes.

3.3.3.3. L'Observatoire National du Riz (ONRiz)

Cette structure est chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion d'information sur la filière riz ; elle agit comme outil d'aide à la décision.

3.3.3.4. Les acteurs extérieurs

Il y a également d'autres acteurs extérieurs qui appuient d'une manière ou d'une autre les coopératives et les structures coopératives. Il s'agit notamment du Réseau des Organisations des professionnels et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), du RECAO, et bien d'autres.

3.3.4. L'environnement juridique en matière de riz au Burkina Faso

Les produits du cru circulent librement au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO avec un certificat d'origine; les exportations des produits de base vers l'Union Européenne sont libres de droits et taxes également. Au Burkina Faso, les exportations sont libres de tous droits et taxes.

Il y a un certificat phytosanitaire à l'importation et à l'exportation pour toutes filières désignées ici. Il y a une liste des produits soumis à certificat national de conformité, dont le riz et la farine de froment. Les produits des filières sont en général exemptés de la vérification avant embarquement. Il y a également un contrôle phytosanitaire sur les céréales à l'importation et à l'exportation au Burkina. Le riz et la farine de froment sont soumis à Certificat National de conformité. Des normes ont été fixées pour le riz, la farine de froment, le petit mil, le maïs, le sorgho, la semoule de blé dur, le conditionnement du riz décortiqué et l'emballage des céréales.

3.4. Les contributions de la filière à la sécurité alimentaire et à la création de richesse

Le riz local contribue à 2% environ à l'approvisionnement en céréales dans le pays. La majeure partie est réalisée par le sorgho, le mil et le maïs. Le riz est principalement consommé dans les villes. Le riz ne contribue que très faiblement à la souveraineté alimentaire du pays. Les évolutions récentes de la production ne permettent pas de penser que

la sécurité alimentaire du Burkina reposera sur le riz. Les autres céréales sèches conservent une plus grande capacité à accroître leurs productions. Par ailleurs l'accessibilité à l'alimentation (autoconsommation) des producteurs de riz est conséquemment améliorée du fait de leur production de cette céréale. Les petits producteurs (dans les bas-fonds non aménagés et aménagés) consomment entre 35 et 40% de leur production. Le riz importé est principalement consommé dans les villes. La contribution de ces importations dans l'approvisionnement du pays en riz est déterminante : 200.000 tonnes importées annuellement pour une production nationale en équivalent riz blanc de moins de 60.000 tonnes (57 000 tonnes).

La valeur ajoutée de la filière riz local représente huit milliards de FCFA, soit 0,31% du PIB. Le secteur rizicole est un secteur peu générateur de valeur ajoutée dans le pays.

PIB National 2685 milliards FCFA

VA riz local 8 milliards FCFA

PIB riz local / PIB national %0,31%

PIB riz local / PIB Agriculture Végétale 1,19%

3.5. Contribution de la filière à la réduction de la pauvreté

On peut avoir une idée de la contribution de la filière à la réduction de la pauvreté en examinant la part des Revenus Nets de la filière, captés par les plus pauvres par rapport au total des revenus nets de la filière.

On peut également examiner les revenus nets tirés de l'activité liée à la filière pour chacun des principaux agents.

Si on fait une appréciation de filière rizicole nationale au plan de la réduction de la pauvreté monétaire, on déduit que :

- Le nombre de personnes dépendantes des producteurs est estimé à 180 500 environ pour un revenu net global des 5 006 363 110 Fr. CFA ; soit un revenu par personne de 16.616 Fr CFA/an. Sachant que le seuil absolu de pauvreté monétaire a été estimé au Burkina Faso en ,2003 comme équivalent à un niveau de dépense de 82 6721 Fr. CFA par adulte et par an (soit 51.670 Fr. CFA par personne en considérant le rapport de dépendance de 1,6), Il vient que le revenu tiré de la riziculture procure aux membres des ménages qui la pratiquent, un revenu équivalent à 32,2% du revenu seuil qu'il faut dépasser pour sortir de la pauvreté. Sur une échelle de mesure de 100, l'activité contribue pour près de 32.
- L'activité de production de riz doit être considérée comme une activité de diversification de la production et de génération de revenu monétaire. Diversification et génération de revenu monétaire font partie de la panoplie des actions à promouvoir pour lutter contre la pauvreté. La condition est que ces activités permettent de dégager un surplus économique. Sauf les cas de rizicultures sans aménagement, il est montré que l'activité crée du surplus économique, certes faible.
- Par ailleurs, la filière nationale distribue 1 259 944 658 Fr. CFA de rémunération du travail. A 750 FCFA (plus de 1 Euro) la journée de travail, ceci correspond à 1 679 926 H/J de travail ou encore 6 461 emplois/an sur la base de 260 jours/an par personne adulte.

- Les transformatrices sont des travailleuses individuelles. Leur revenu est la rémunération de leur travail. Leur nombre est estimé entre 9 000 et 15 000. Elle réalise un RNE global de 68 7898 413 Fr CFA soit entre 76 000 et 46 000 FCFA par an à comparer à un seuil de pauvreté monétaire de 82 672 par personne adulte⁸.

3.6. Généralités sur la problématique du riz au Burkina Faso

3.6.1. Analyse de la demande nationale

Au Burkina Faso comme dans beaucoup d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, le riz est un sujet de préoccupation grandissante et revêt de ce point de vue un caractère stratégique. Insignifiante au début des années soixante, la consommation de riz a atteint aujourd'hui plus de 200 000 tonnes au Burkina et s'accroît à un rythme de 5,6% par an, taux supérieur à celui de la croissance démographique.

Plusieurs études aboutissent au constat suivant :

- L'accroissement de la demande en riz est essentiellement le fait de l'accroissement de la population urbaine ;
- La consommation annuelle de riz est d'environ 50kg /personne/an à Ouagadougou et Bobo Dioulasso contre une moyenne nationale comprise entre 10 et 15kg /personne / an. Elle est encore très faible en zone rurale (2 kg environ), mais varie d'une région à l'autre selon les possibilités de production (4 kg / personne / an dans les Hauts Bassins et les Cascades contre 0,6kg/personne/an au Nord, Sahel et au centre) ;
- En milieu urbain, non seulement la consommation est régulière mais elle représente une part importante de la consommation de céréales. Cette part est la même aussi bien chez les classes riches que chez les classes pauvres ;
- Une grande partie des repas pris à l'extérieur par les travailleurs éloignés de leur domicile est constitué de riz ;
- La demande en riz est inélastique par rapport aux prix relatifs des autres céréales. Il y a peu d'effet de substitution au riz par les céréales traditionnelles et la consommation du riz, en milieu urbain, semble assez rigide par rapport aux prix.

Si la demande en riz au Burkina garde les tendances actuelles ci-dessus décrites, elle atteindra plus de 600 000 tonnes d'ici l'an 2025. Actuellement, cette demande est couverte à 70 % par les importations qui ont coûté en moyenne 20,6 milliards de FCFA par an à notre pays entre 2001 et 2002. En 2006-2007, elles ont coûté plus de 30 milliards de francs CFA.

Si le rythme actuel d'accroissement de la demande se poursuit, les sorties de devises pour satisfaire cette demande en riz à l'horizon 2015 serait de l'ordre de 70 milliards de FCFA.

3.6.2. Analyse de l'offre nationale en riz

La production nationale de riz fluctue au gré des aléas pluviométriques autour de 100 000 tonnes de paddy par an soit environ 60 000 tonnes de riz blanc.

Cette production est faite essentiellement dans les plaines rizicoles et en culture pluviale. Les plaines irriguées se décomposent en périmètres à maîtrise totale (grands périmètres comme ceux de Bagré et du Sourou, périmètres moyens en aval de barrage, petite irrigation

⁸ Ministère de l'Economie et du Développement « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté » janvier 2004

villageoise) et en périmètres à maîtrise partielle (comme par exemple la plaine de Niéna Dionkélé).

Pourtant, les potentialités dont dispose notre pays pour l'expansion de la production du riz sont importantes. En effet, outre la demande permanente et exponentielle d'année en année pour cette denrée, les potentialités suivantes méritent d'être soulignées :

- Un potentiel de 9 millions de terres agricoles ;
- 500000ha de bas-fonds aménageables dont seulement 21 000 ha actuellement aménagés ;
- Une superficie en terres irrigables de près de 164 462 ha dont moins de 12% exploitées ;
- 1 500 barrages et retenues d'eau avec plus de 5 milliards de m³ d'eau de surface : seulement 20 % sont actuellement utilisés ;
- Disponibilité de variétés performantes de riz grâce aux efforts de la recherche agricole (rendements pouvant atteindre 6-7 tonnes à l'hectare) ;
- Forte volonté politique et engouement des producteurs autour des activités promues par le Projet Riz Pluvial et le Programme de Petite Irrigation Villageoise.

3.6.3. Commercialisation du Paddy

La chaîne de la commercialisation du paddy s'est allongée ces deux dernières années suite au disfonctionnement du système coopératif en vigueur au début de l'installation des colons sur les différents périmètres irrigués. Le paddy est vendu à une multitude d'acheteurs à capacités financières limitées mais qui ne répondent pas aux attentes des producteurs qui souhaiteraient avoir en face d'eux de gros clients.

3.6.3.1. La collecte du paddy

Par le passé, au niveau des périmètres irrigués, chaque producteur était tenu de faire peser toute sa production à la coopérative. La coopérative, à la pesée, prélève la part commercialisable et restitue la quantité destinée à l'auto consommation. De nos enquêtes, il ressort que plus rien de tout cela n'existe encore. La situation actuelle est que tout producteur est libre de vendre à qui il veut. Les producteurs vendent aux personnes physiques ou morales que sont:

- les coopératives ou les groupements rizicoles ;
- les femmes commerçantes ;
- les commerçants (collecteurs et/ou demi-grossistes) ;
- les unités de transformation (les transformateurs).

Au regard d'une telle situation il n'est pas exagéré de dire qu'une sorte d'anarchie s'est installée sur la plupart des périmètres irrigués. La situation actuelle met tous les producteurs en position de faiblesse vis-à-vis des fournisseurs d'intrants d'une part et les acheteurs de paddy d'autre part qui n'arrivent pas à se procurer d'intrants ni à vendre à un prix négocié en l'absence d'un associé crédible.

Les coopératives existent uniquement au niveau des périmètres irrigués (vallée du Kou, Banzon, Niassan et Bagré). Ces Coopératives sont les organisations de producteurs de riz les mieux structurées, avec un conseil d'Administration et des commissions spécialisées (crédit, approvisionnement, commercialisation, contrôle). Quant aux groupements de producteurs rizicoles que l'on rencontre sur les sites de bas-fonds et/ou de riz pluvial, le manque de personnalité juridique et leur niveau d'organisation actuel font qu'ils ne seraient pas capables de mener à bien des tâches de commercialisation. Les producteurs vendent leur production commercialisable à quelques rares commerçants et surtout aux femmes, en petites quantités, selon leurs besoins de trésorerie. Les femmes transforment le paddy, après étuvage ou non selon des méthodes traditionnelles (pilage au mortier) et artisanales (moulins).

En matière de commercialisation du riz, le rôle de ces coopératives se situe à deux niveaux :

- Organiser la collecte auprès des membres
- Organiser la vente du paddy collecté

S'agissant aux groupements de producteurs que l'on rencontre sur les sites de bas-fonds et/ou de riz pluvial, leur niveau d'organisation actuel ne leur permet pas de mener à bien des tâches de commercialisation.

Compte tenu de la situation décrite plus haut il y a de moins en moins de producteurs qui acceptent livrer leurs productions à leur coopérative ; ceux qui le font sont ceux-là qui ont des engagements vis-à-vis de ces structures ou qui sont encore animés d'esprit coopératif. En général, ces engagements concernent le préfinancement d'intrants dont a bénéficié le producteur pour l'exploitation de sa parcelle et dont il doit rembourser en nature pour une quantité équivalente à la valeur des intrants reçus. Toutefois, pour diverses raisons (difficultés de trésorerie, manque de solidarité, etc.), on déplore des cas de non respect de ces engagements au moment du remboursement.

D'une manière générale, l'on constate que :

- les coopératives collectent le paddy auprès des producteurs à crédit. Les producteurs ne sont payés que quand ces coopératives arrivent à vendre le paddy collecté.
- Le préfinancement des intrants est réalisé par la coopérative soit sur fonds propre soit sur crédit consenti par le fournisseur d'intrants.

Aussi, les faibles capacités financières des coopératives constituent-elles une contrainte majeure qui entrave la maîtrise de la commercialisation du riz au sein des organisations paysannes sur les différents périmètres irrigués.

Face à la défaillance des acheteurs potentiels, en l'occurrence SOPROFA, les producteurs se tournent de plus en plus vers les femmes commerçantes opérant sur les sites de production. Elles achètent au fil du temps de petites quantités mais qui, à la longue, forment de grosses quantités. Elles sont localisées surtout à Niassan, à Banzon, à Gogo et à Bagré.

Le paddy ainsi acheté, est décortiqué après étuvage ou non. Le riz décortiqué est vendu sur place ou sur les marchés périodiques des villages environnants aux commerçants (collecteurs ou demi-grossistes). Le riz décortiqué est également vendu au comptant ; même si un crédit est accordé, le délai de paiement ne doit pas excéder la tenue du prochain marché. Il est très rare qu'une commerçante achète du paddy et le revendre en l'état. Généralement, les

vendeuses de paddy sur les marchés périodiques sont des productrices qui viennent offrir la production familiale.

3.6.3.2. Les collecteurs

Ce sont des commerçants installés sur les sites de production dont le rôle consiste à collecter les produits céréaliers (mil, maïs, sorgho, riz) pour les revendre à des commerçants ou opérateurs économiques avec lesquels ils entretiennent des relations d'affaires. Pour le cas précis du riz, ils collectent de plusieurs manières (bord champ, au marché, à domicile...) avec les instruments de mesures locaux (boites, plats, tines...).

Lorsque la quantité collectée est jugée appréciable, le collecteur l'expédie à son destinataire par l'intermédiaire des commerçants transporteurs ou bien effectue le déplacement avec le produit jusqu'au destinataire. Le paiement est effectué dès livraison ; le crédit est rarement consenti. Le nombre de collecteurs varie en fonction de l'importance de la production du site mais surtout du degré de défaillance d'acheteurs potentiels.

3.6.3.3. Les commerçants transporteurs

Ce sont des commerçants qui résident dans les centres urbains et qui vont de marché rural en marché rural pour y déposer diverses marchandises (alimentation, équipements...) et ramener en ville les produits de la campagne dans leurs véhicules de transport de capacité 10-15 tonnes. Les marchandises qu'ils transportent appartiennent généralement à de tierces personnes (les marchandises des collecteurs, des demi-grossistes...). Cependant, ils ne ratent pas l'occasion d'acheter pour leur propre compte des produits céréaliers notamment le riz qu'ils pourraient revendre en ville avec le maximum de profit. A noter surtout que cette catégorie de commerçants gère des boutiques dans leur lieu de résidence et que ces boutiques sont approvisionnées de cette manière.

3.6.3.4. Les commerçants grossistes

Les demi-grossistes qualifiés comme tels dans le processus de commercialisation du paddy sont plutôt des demi-grossistes du riz blanc des centres urbains. Ils ne pratiquent pas le demi-gros de paddy mais sont dans le circuit du paddy de plusieurs manières :

- préfinancement des intrants de la campagne auprès des producteurs de riz et remboursement en nature à la récolte ;
- achat du paddy collecté par les collecteurs installés sur les sites de production ;
- achat auprès des coopératives rizicoles lorsque celles-ci éprouvent des difficultés à vendre aux clients habituels (on profite d'une mauvaise situation !).

Le paddy que le demi-grossiste achète ou reçoit en guise de remboursement est décortiqué au moulin familial ou dans les unités de transformation qui font de la prestation de services. Après décorticage, le riz blanc est conditionné dans des sacs de 25-50 kg et mis en vente au niveau de la boutique.

3.6.4. Les transporteurs de paddy

Au Burkina Faso, il existe des tarifs officiels pour les transports intérieur et international de marchandises. Ces tarifs sont fixés au kilométrage et varient suivant le type de transport et la nature du produit. Les transports effectués à l'intérieur du pays sont taxés à 50 FCFA/km ; à l'intérieur des chefs lieux de provinces, il est de 60 FCFA/km ; le transport international est taxé entre 28/30 FCFA/km.

Les transporteurs sont sollicités par les transformateurs dont les rizeries sont situées hors des sites de production pour le transport de leur paddy. Le tarif officiel de transport de marchandises n'est systématiquement appliqué. La plupart du temps on préfère négocier. Le tarif varie en fonction de la distance, de l'état de la route (8 000 et 10 000 FCFA/T). Une fois le marché conclu, le transformateur arrange l'enlèvement du paddy avec les producteurs suivant un calendrier précis. Le paddy étant livré bord champ ou carreau/magasin de la coopérative, il arrive que les producteurs ne respectent pas le calendrier des enlèvements ce que beaucoup de transformateurs dénoncent amèrement et considèrent comme un manque de professionnalisme.

3.6.5. Les difficultés d'écoulement du paddy

Les difficultés de commercialisation du paddy sont de trois ordres :

3.6.5.1. Organisationnel

Un adage populaire dit que l'union fait la force ; il se trouve que de plus en plus les organisations de producteurs de riz qui se sont créées, selon les principes sacrés d'une Union, n'existent que de nom. Elles ne jouent pas ou jouent mal le rôle dévolu à leur statut. On assiste alors à un constat amer : absence d'esprit de solidarité qui doit animer tout un chacun, « tous pour un, un pour tous », bafouement des règles prescrites (non respect des cahiers des charges). Les conséquences découlant de cette situation sont:

Absence de concertation en vue de négocier en rang serré avec les acheteurs de paddy. Dans le cas d'espèce ce sont les acheteurs qui imposent leur loi. De nos enquêtes, il est ressorti que des acheteurs qui achetaient en début de campagne à 100 FCFA/kg ont, en pleine exécution du contrat, révisé leur prix à la baisse (90 FCFA/kg) ;

Les quantités et les qualités à offrir aux acheteurs ne sont pas suffisantes et/ou satisfaisantes. En effet, en dehors de la coopérative, aucun producteur ne peut constituer un important stock à même de satisfaire un acheteur potentiel. Qui plus est, du fait de cette situation, somme toute, regrettable les qualités variétales produites ne sont plus maîtrisées. Les coopératives ne contrôlant plus la livraison de leurs membres, ces derniers s'adonnent parfois à des tricheries sur la qualité et le poids (mélange variétal, taux d'humidité élevé, addition de sable/cailloux). Ils sont nombreux les transformateurs et techniciens qui dénoncent cette situation.

Présentement il y a un manque de confiance entre acteurs. Les coopératives de plus en plus perdent en crédibilité. Elles n'arrivent plus à obtenir le crédit intrants pour approvisionner leurs membres, fussent-ils fidèles. D'où les difficultés d'approvisionnement en intrants. Ils sont nombreux les producteurs qui n'appliquent plus les doses d'engrais recommandées, faute de pouvoir s'en procurer. Toute proportion gardée la baisse des rendements constatée sur la majorité des périmètres depuis ces trois dernières années est le résultat du non respect des techniques culturales.

3.6.5.2. Technique

La non maîtrise des coûts de production par les riziculteurs surtout ceux des plaines irriguées est à la base des difficultés qu'ils éprouvent à former le prix de vente de leur paddy. En effet, lors de nos enquêtes, aucune coopérative n'était en mesure de nous fournir ses coûts de production. Le coût de production étant un élément essentiel dans la formation du prix de vente, sa non maîtrise apparaît, à n'en pas douter, comme un handicap majeur dans le processus de commercialisation du paddy. Au niveau des périmètres, les acheteurs proposent

des prix variant entre 75 et 100 FCFA/kg. Ces prix ne rencontrent pas l'assentiment des producteurs prétextant qu'ils font de la mévente surtout lorsqu'ils comparent les prix actuels à ceux de la période de péréquation CGP/SONACOR où le paddy s'achetait à 105 FCFA/kg.

Il existe à l'heure actuelle un dialogue de sourds entre les transformateurs et les producteurs autour de la question du prix du paddy. Le bureau d'étude STATISTIKA, à travers une étude réalisée en 2003 (cf. paragraphe 4.6 page 21), a dressé les coûts de production par type d'aménagement ; il reste que les producteurs se convainquent des résultats des études comme celles-là pour se donner les moyens de dialoguer avec les transformateurs afin de trouver un terrain d'entente autour de la question des marges bénéficiaires de chaque partie.

3.6.5.3. Financier

Les difficultés d'ordre financier se situent à deux niveaux : niveau vendeur et niveau acheteur.

La faiblesse des capacités financières des coopératives ne permet pas à certaines coopératives encore animées d'esprit coopératif de jouer leur rôle. En effet, ce sont ces difficultés financières qui expliquent les difficultés de collecte du paddy auprès des membres à cause d'une part de l'absence de fonds propres et d'autre part à cause des difficultés d'accès au crédit auprès des institutions financières. Cela explique les longs retards de paiement des producteurs dont le règlement dépend des délais de paiement des acheteurs (commerçants ou transformateurs), l'incapacité à constituer de gros stocks en attendant de vendre à un prix rémunérateur. Une de solutions durables pour lever cette contrainte, serait d'encourager la promotion de systèmes de services financiers appropriés (adaptés) en vue de faciliter l'accès au crédit des groupements et coopératives rizicoles ;

La faiblesse des capacités financières des acheteurs, principalement les transformateurs, constitue également une contrainte à l'écoulement du paddy. Comme indiqué plus haut, depuis bientôt deux ans, les transformateurs, en dehors de ceux qui pratiquent le système de préfinancement d'intrants ou la contractualisation des achats, achètent le paddy au comptant par petites quantités (20 à 300 tonnes) parce que leurs capacités financières limitées ne leur permettent de bénéficier de prêts importants auprès des banques pour des achats de grande importance. Tout comme les producteurs, les transformateurs ne bénéficient pas de crédit campagne. Les lourdes créances détenues de part et d'autre (producteurs et acheteurs de paddy), quoiqu'on dise, sont à l'origine du problème de confiance entre acteurs.

3.6.5.4. Commercialisation du riz blanc local

En règle générale, les variétés sont introduites dans les périmètres rizicoles grâce aux conseils de l'encadrement technique avec quelque fois l'appui de l'INERA. La méthode de sélection participative qui consiste à sélectionner une ou des variétés suivant des critères (rendement/ha, résistance aux maladies, comportements culinaires, etc.) avec la participation effective des producteurs est un canal utilisé aussi pour introduire une variété dans un périmètre.

Chaque plaine a ses caractéristiques pédologiques propres (inondation ou pas, sols profonds ou peu etc.). Les variétés qui conviennent à telle plaine peuvent ne pas convenir à telle autre. D'où la diversité de variétés observées un peu partout. Toutefois dans un même périmètre on devrait rencontrer au maximum deux variétés autorisées et cultivées ; ce qui, hélas, n'est pas le cas (plus de 40 variétés à la vallée du Kou).

Pour l'instant, il est difficile d'affirmer que le choix de nos producteurs de cultiver telle variété et pas telle autre répond à un besoin de marché (besoin des consommateurs). Pourtant, il faut que de plus en plus les producteurs acceptent cette logique du marché si l'on veut relever au moins un défi, celui de la compétitivité.

Les acteurs du commerce du riz blanc local empruntent à quelques différences près le même circuit que ceux du commerce de paddy. La différence fondamentale vient du fait que pour l'instant le producteur individuel ne transforme pas du paddy pour vendre. Lorsqu'il le fait c'est pour sa consommation familiale.

• LES TRANSFORMATEURS

Les transformateurs qui s'approvisionnent en paddy sont au nombre de cinq (05) dont deux industriels (SODEGRAIN et SIMAO) et trois (03) semi-industriels (RWK, SOPRIAL et Koussé/Koussé). Il n'existe pas un mécanisme d'achat type. Chacun y va avec sa méthode propre. Certains transformateurs ont signé des contrats d'achat avec les coopératives ; c'est le cas de SODEGRAIN par l'intermédiaire de SOPROFA. D'autres, et c'est tout le reste des transformateurs, achètent au comptant par petites quantités variant entre 2 tonnes et 300 tonnes grâce à des lignes de crédit bancaire de 15 à 30 millions permettant tout au plus de faire une rotation par mois.

Parmi les cinq transformateurs, seulement deux (SODEGRAIN et Koussé/Koussé) pratiquent également le préfinancement des intrants. Toutefois, tous reconnaissent l'avoir essayé à un moment donné et l'avoir abandonné par la suite à cause des risques très élevés du système de préfinancement. Les risques évoqués par les transformateurs sont :

- faible taux de recouvrement ;
- non respect des termes du contrat (délai de livraison, décalage du calendrier cultural...)
- livraison de paddy de mauvaise qualité (taux d'impuretés élevé, taux d'humidité élevé) en raison de la difficulté de contrôler à la livraison ;
- dispersion des sites de production (difficulté de groupage des petites quantités çà et là renchérissant ainsi le coût du transport).

Les charges auxquelles les transformateurs ou autres commerçants doivent faire face du lieu d'achat au lieu de livraison sont essentiellement composées de la sacherie, de la manutention et du transport. Il s'agit des frais intermédiaires.

Ces transformateurs achètent le paddy, le décortiquent et mettent le riz usiné sur le marché. La plupart vendent le riz carreau/magasin de l'usine. Les clients sont les commerçants grossistes. Tous les transformateurs ne vendent aux détaillants afin de ne pas créer une concurrence déloyale vis-à-vis des grossistes. Les grossistes importateurs s'intéressent très peu au riz local parce que les unités de transformations ne sont pas en mesure de leur assurer régulièrement les approvisionnements en riz local usiné.

Les prix de vente du riz carreau/magasin usine se situent entre 190 000 et 200 000 FCFA/T. Quant aux marges des transformateurs, elles sont très variables et dépendent de plusieurs facteurs : du prix d'achat du paddy, de la performance des unités, du savoir faire des utilisateurs, qualité du paddy, etc. Le riz, une fois sorti de l'usine, trouve des preneurs en dépit des récriminations et au contraire, ce sont de grosses quantités de commande que les transformateurs comme les commerçants n'arrivent pas à honorer.

Pour les commerçants de riz, les ruptures de stock constituent aussi une des causes qui ne les incitent pas à s'engager dans la vente du riz local étant donné que dans ces conditions ils ne pourront pas fidéliser la clientèle, par conséquent ils ne peuvent pas espérer tirer profit.

- **LES COMMERÇANTS**

Les acteurs du commerce de paddy sont pratiquement les mêmes que l'on retrouve au niveau du commerce du riz. Il s'agit des:

- **Les femmes commerçantes**

Avec la défaillance des mécanismes d'achat de paddy (préfinancement et remboursement en nature, contrat d'achat avec les coopératives) mis en place par les transformateurs potentiels, les femmes sont en train d'occuper une place prépondérante dans le circuit de commercialisation du riz.

Ces femmes achètent de petites quantités de paddy qu'elles décortiquent dans les unités de transformations ou au moulin. Le riz décortiqué étuvé ou non est vendu soit sur les sites de production soit dans les marchés périodiques (marchés de la localité ou des localités voisines). Les clients viennent de divers horizons: les collecteurs résidents, les commerçants outre frontières, les femmes revendeuses de riz provenant d'autres localités, les commerçants transporteurs, etc. Le riz est vendu au moyen des instruments de mesures locales (boîte, tine, plat).

- **Les commerçants collecteurs**

On retrouve un grand nombre dans le circuit de commercialisation des produits céréaliers en général, et dans le commerce du riz en particulier. Ils constituent les principaux clients des femmes commerçantes de riz. Ils sont en contact permanent avec leurs « patrons » résidant dans les centres urbains. Lorsque le marché présente des prix intéressants, ils sont prêts à tout acheter. Par contre, si les prix sont hauts ils n'hésiteront pas à se concerter entre eux pour trouver une issue à la situation. Et si d'aventure, ils n'ont pas de solutions, ils iront jusqu'à boudier le marché quitte à revenir une prochaine fois. Ils collectent peu importe du riz étuvé ou non qu'ils expédieront par la suite aux grossistes via les commerçants transporteurs.

- **Les grossistes et les détaillants**

Ce sont les principaux acteurs de la commercialisation du riz local. Ils s'approvisionnent par les transformateurs, de même ils décortiquent chez ces derniers du paddy reçu au titre des remboursements en nature. Ce sont les grossistes qui livrent le riz local aux détaillants. Ils commercialisent aussi bien le riz importé que le riz local.

Les détaillants sont approvisionnés par les demi-grossistes en des quantités variant entre une ½ tonne et une tonne. Les frais de transport sont assurés par le détaillant. Chez les détaillants des centres urbains le riz local usiné est vendu en détail par sac et non par kilogramme ; c'est le cas chez ceux des sites de production, notamment à Niassan, et Banzon. Le détaillant paie toujours au comptant à la livraison. Le grossiste lui consent rarement le crédit. Du fait de la faiblesse du réseau de distribution, et de la faiblesse des quantités, ils ne sont pas nombreux les détaillants qui font le commerce de détail du riz local. C'est sans doute c'est pour ces raisons, qu'on constate que dans les centres urbains, le riz local est vendu par les grossistes en détail au sac.

Le transport de riz local ne bénéficie pas d'un traitement particulier. Les transformateurs vendent leur riz carreau/magasin, il appartient à chaque client d'organiser son fret. Les clients qui ne disposent pas de moyens de transport négocient le tarif avec les transporteurs individuels ou bien s'adressent à la bourse de fret que manage l'Organisation des Transporteurs du Faso (OTRAF). Cependant, la majorité des commerçants enlèvent le riz à l'usine avec leurs propres véhicules.

- **Les prix pratiqués du riz local**

La catégorie de riz la plus produite par les transformateurs est constitué du riz intermédiaire (25-35% de brisures). Certains, en particulier SODEGRAIN et SIMAO, produisent également d'autres catégories notamment la moyenne brisure et la fine brisure.

Presque tous les transformateurs vendent leur riz carreau/magasin. Ces prix sont sensiblement les mêmes chez tous les transformateurs pour la catégorie intermédiaire de variété non extra (entre 190 000 et 200 000 FCFA/T). A l'instar du riz importé, le prix du riz local varie en fonction de la distance par rapport au lieu de transformation d'une part et d'autre part en fonction de la qualité. D'une façon générale, les paramètres ci-après rentrent tous en ligne de compte dans la formation des prix:

- la variété de riz (par rapport à la production de MTC la TCS10 est vendue plus chère que la TS2 qui, elle, est vendue plus chère que la FKR19) ;
- la catégorie du riz (riz intermédiaire appelé entier, brisures : la brisure est vendue à 125 000 F/T prix départ usine alors que la catégorie « riz intermédiaire » est vendu entre 190 000 et 200 000 FCFA/T) ;
- l'éloignement (les grossistes qui résident non loin des unités de transformation revendent un peu moins que ceux qui résident dans des localités plus éloignées). Certains grossistes de Bobo revendent parfois 197 500 FCFA/T ce qu'ils ont acheté à SODEGRAIN à 190 000 FCFA/T.
- de la qualité de transformation (le riz décortiqué par les femmes de façon artisanale ou traditionnelle présente des prix bas par rapport au riz usiné)
- la période (pendant la période de récolte les prix du riz décortiqué et vendu par les femmes commerçantes sont bas par rapport à la période hors récolte comme le montre le tableau 1.

Tableau 1: Prix d'achat du paddy et prix de vente du riz étuvé

Prix pratiqués	Prix d'achat du paddy (F CFA/kg)			Prix de vente du riz étuvé (F CFA/kg) (enquête juillet 2006)		
	Récolte	Hors récolte	juil-06	Récolte	Hors récolte	juil-06
Banzon	100	135	111	187	237	212
Vallée du Kou	85	100-115	110	160	255	212

Source: *Étude sur la commercialisation du riz local (2005),*

4. ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA FILIERE RIZ LOCAL

4.1. Justification du choix de l'étude de la filière riz

Ce présent rapport sur l'analyse de la compétitivité de la filière riz local vise à faire l'état des lieux de cette filière en 2007 en analysant les comptes d'exploitations des agents et les indicateurs de la matrice d'analyse des politiques (M.A.P). Puis, il s'agira de simuler une mesure de politique et évaluer son impact sur les agents et la filière de riz local d'une part, et d'autre part d'apprécier les effets de cette mesure de politique sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Plusieurs raisons ont milité au choix de la filière riz ; il s'agit notamment de :

- les pénuries constatées au plan international ;
- les orientations du Gouvernement ;
- les besoins croissants de la population ;
- le potentiel de production de riz ;
- les pertes de devises avec les importations ;

4.2. Identification et description des agents de la filière

La première difficulté de l'analyse consistera à délimiter les contours de la filière en identifiant les agents impliqués (ou affectés) et les types de relations qui les relient. Où commence l'amont et où s'arrête l'aval ? Quels opérateurs font partie de la filière et quels sont ceux que l'analyse va exclure ?

On entend par « agent » ou « stakeholder », toute personne, groupe de personnes, entreprise, ou institution dont le comportement économique est affecté par le secteur ou l'intervention. La définition des agents permettra de tracer les contours de la filière.

Tableau 2 : Agents directs et indirects de la filière riz

Agents directs	Agents indirects
Producteurs (Typologie): • Producteurs des périmètres irrigués • Producteurs des bas fonds aménagés • Producteurs des bas fonds non aménagés • Producteurs des hautes terres	Fournisseurs: • Fournisseurs agréés • Fournisseurs non agréés
Collecteurs: • Petits collecteurs • Grands collecteurs	Transporteurs: • Nationaux
Commerçants • Commerçants de paddy • Commerçants de riz décortiqué (grossistes) • Commerçants détaillants	Consommateurs: • Ménages • Consommateurs hors ménage (institutions et autres)
Transformateurs: agents de la filière + prestataires de services	Structures d'appui technique et financier: • Services techniques (publics et

Agents directs	Agents indirects
• Grands Transformateurs par décorticage (Usine) • Petits Transformateurs par décorticage (meuniers...) • Transformateurs par étuvage • Restaurateurs • Transformateurs agroalimentaires (Petit et Grand)	• privés) • Projets et programmes • Partenaires Techniques et Financiers • Institutions de micro-finance • Organisations Paysannes Faïtières • Interprofession
OPR (Organisation des Producteurs de Riz): • Coopératives • Groupements	

La définition du contour de la filière consiste à caractériser les différents agents par l'identification de leurs activités et des différentes opérations qui concourent à la réalisation de leur profit.

Tableau 3 : Identification des agents

Acteurs directs	Activités principales	Tâches
Producteurs	Production	• Acquisition d'intrants • Préparation du sol • Préparation des pépinières • Semis/repiquage • Entretien des plantes • Récoltes • Battage/Vannage/Séchage • Conditionnement • Transport • Stockage/Conservation • Vente
Collecteurs	Collecte de la production de riz	• Achat de la production • Stockage • Transport • Vente
Commerçants de paddy	Commercialisation de riz paddy	• Achat de paddy • Transport • Stockage/Conservation • Vente de paddy

Acteurs directs	Activités principales	Tâches
Commerçants grossistes de riz décortiqué	Commercialisation en gros de riz décortiqué	• Achat de riz décortiqué • Transport • Stockage/Conservation • Vente de riz décortiqué
Commerçants détaillants de riz décortiqué	Commercialisation au détail de riz décortiqué	• Achat de riz décortiqué • Transport • Stockage/Conservation • Vente de riz décortiqué
Grands transformateurs par décortilage	Transformation	• Achat de riz paddy • Transport • Stockage • Décortilage • Conditionnement • Vente de riz décortiqué
Petits transformateurs par décortilage (meuniers)	Transformation	• Décortilage
Transformateurs par étuvage	Transformation	• Achat de riz paddy • Transport • Stockage • Etuvage • Décortilage • Conditionnement • Vente de riz étuvé
Restaurateurs	Préparation de riz	• Achat de riz décortiqué • Transport • Stockage • Cuisson du riz • Vente de riz cuit
Transformateurs agroalimentaires	Transformation	• Achat de riz décortiqué • Transport • Stockage • Transformation de riz • Conditionnement • Vente de produit à base de riz
Coopératives	Organisation de la production	• Planification de la campagne • Approvisionnement en intrants
	Organisation de la vente	• Collecte de la production

Acteurs directs	Activités principales	Tâches
		• Stockage • Recherche de marché • Vente de riz paddy • Transformation par décortilage • Vente de riz décortiqué
Groupements	Organisation de la production	• Planification de la campagne • Approvisionnement en intrants
	Organisation de la vente	• Collecte de la production • Stockage • Recherche de marché • Vente de riz paddy • Transformation par décortilage • Vente de riz décortiqué

4.2.1. Producteurs

Plusieurs publications s'intéressent à cette thématique mais à l'analyse, il n'existe pas d'informations suffisantes autorisant une typologie autre que celle basée sur le système de production. En effet, la production rizicole est localisée dans des zones agro écologiques favorables, en rapport avec l'existence de plateaux, de bas-fonds ou de superficies irriguées. Dans les bas-fonds, la contrainte de terres entraîne des attributions de parcelles de très petites dimensions (0,25 voire 0,15 ha). Les exploitants disposent d'équipements améliorés de production (charrue, charrette, etc.) grâce à leur présence dans la filière cotonnière. Pour ces sites, la considération du niveau d'équipement du producteur ne constitue pas un critère pertinent de différenciation car ces équipements ne sont parfois pas utilisés pour les activités rizicoles.

Par ailleurs, à l'intérieur d'une même région ou d'un même site de production, il existe une grande diversité de situations. La production est assurée par un ensemble de producteurs dont les systèmes sont différents et caractérisés par des logiques et des stratégies distinctes.

En définitive, la multitude de sites, la variabilité des caractéristiques selon les sites et les régions suggèrent une typologie basée sur le système de production qui dépend lui-même du degré de maîtrise de l'eau.

Pour la constitution des comptes d'exploitations, la base sera la typologie élaborée dans le cadre de l'étude d' « Evaluation des coûts de production et des rendements en riziculture au Burkina Faso » et qui est la suivante :

- Riz pluvial
- Riz de bas fonds non aménagés (BN ou BNA)
- Riz de bas fonds aménagés (BFA)

- Périmètres irrigués par gravitation (PIG) qui regroupe les trois classes suivantes : (1) périmètres au fil de l'eau ; (2) grands périmètres en aval de barrage ; (3) petits périmètres en aval de barrage
- Grands périmètres par pompage (GPPP)

Sur la base des données secondaires, il a été possible de réaliser une typologie des principaux acteurs de la filière.

4.2.2. Fournisseurs d'intrants

Il s'agit principalement des fournisseurs d'engrais et de pesticides.

La plupart des intrants sont importés et au mieux reconditionnés dans le pays. Les fournisseurs d'intrants peuvent être regroupés en trois catégories majeures :

- Les sociétés d'importation et de reconditionnement (AMEFERT, SAPHYTO, SCAB...),
- Les importateurs distributeurs et
- Les détaillants

4.2.3. Fournisseurs d'équipements

Il n'y a pas d'unités locales de fabrication parmi cette catégorie d'agents qui se compose d'un nombre très restreint de sociétés commerciales sur place au Burkina Faso. Le groupe renferme en outre des commerçants importateurs d'équipements et de pièces détachées (surtout pour le décorticage et l'irrigation). Les matériels importés pour la riziculture sont les décortiqueurs et tout l'équipement associé, le matériel de traitement du sol et des cultures : charrues, herse, machettes, faucilles, tracteurs, batteuses.

4.2.4. Collecteurs fournisseurs d'intrants

En faible nombre, ils collectent moins de 5% de la récolte nationale en paddy. Localement, ils prennent de l'importance comme dans la Vallée du Kou où on estime que 45% des producteurs s'approvisionnent auprès des collecteurs.

4.2.5. Transformatrices

Elles représentent un groupe assez homogène d'opératrices dont le critère pertinent de différenciation pourrait être le volume traité. En effet, selon l'envergure des sites, l'offre de paddy est plus ou moins abondante et les opérations de transformation peuvent se poursuivre tout au long de l'année. Elles sont assez différenciées du point de vue du volume de paddy collecté : en moyenne une transformatrice collecte 1,8 tonne de paddy par an ; certaines collectent plus de 15 tonnes/an contre à peine quelques centaines de kg pour d'autres. L'importance de ces femmes dans la filière est telle qu'il faut s'étonner que très peu d'études sur leur économie aient été réalisées.

4.2.6. Transformateurs

La filière compte moins d'une dizaine de transformateurs de riz. Ils représentent deux sous-groupes selon le mode de transformation : semi industriel et industriel. Les unités sont concentrées dans la moitié sud du pays et particulièrement à Bobo-Dioulasso et dans la Vallée du Sourou.

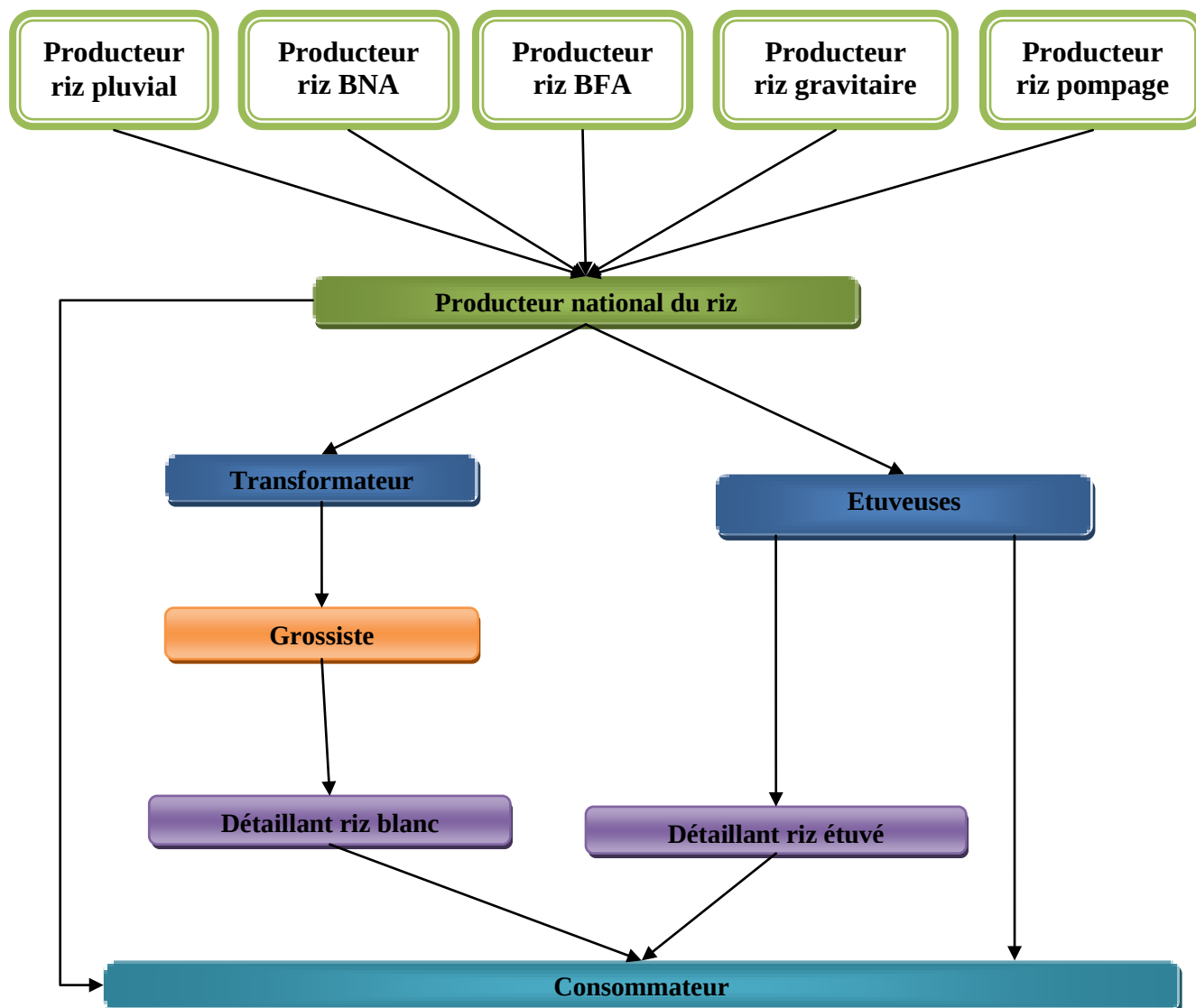
4.2.7. Commerçants

Les informations sur cette catégorie d'opérateurs suggèrent une typologie distinguant les commerçants de paddy (qui sont peu nombreux), les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants de riz. Les principaux commerçants sont localisés dans les grandes villes du pays.

Tableau 4 : Identification des agents indirects

Acteurs indirects	Activités principales	Tâches
Fournisseurs agréés	Fourniture d'intrants	• Achat d'intrants • Transport • Stockage • Conditionnement • Vente d'intrants
Fournisseurs non agréés	Fourniture d'intrants	• Achat d'intrants • Transport • Stockage • Vente d'intrants
Transporteurs nationaux	Transport	• Transport de riz paddy et décortiqué
Consommateurs ménages	Consommation	• Achat de riz décortiqué • Stockage/Conservation • Transformation • Consommation de riz
Consommateurs hors ménages (institutions et autres)	Consommation	• Achat de riz décortiqué • Transformation • Consommation
Etat (MAHRH et ses services déconcentrés, l'INERA, le CNRST, et autres)	Appui-conseil et suivi	• Encadrement technique • Conception et mise en œuvre de politiques • Recherche de financement de projets et programmes
Institutions régionales et internationales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, OMC...)	Conception de politiques agricoles sous régionales et internationales	• Conception et mise en œuvre de politiques agricoles communes • Réglementation • Recherche de financements
Institutions de micro-finance	Appui financier	• Octroi de crédits • Epargne • Suivi de l'exécution du crédit
Partenaires techniques et financières (FAO, PNUD, IDA, FIDA ...)	Appui technique et financier	• Apport technique et technologique • Financement des états • Suivi évaluation, etc.

Figure 3 : Graphe de la filière



Source : données de l'étude

4.3. Quantification des flux physiques inter-agents

La quantification des flux physiques nécessite l'évaluation de la quantité traitée par chaque agent mais aussi de leur effectif afin de faciliter la consolidation des quantités échangées. Les tableaux suivant donnent la caractérisation quantitative des agents et des coefficients de répartition des différents flux.

Tableau 5 : Caractérisation quantitative des agents

	Superficie moyenne (ha)	Rendement	Effectif
Producteur en pluvial simple	0.36	1.29	15335
Producteur en pluvial transformateur	0.36	1.29	6577
Producteur en BNA simple	0.37	1.58	44185
Producteur en BNA transformateur	0.37	1.58	19190
Producteur BFA simple	0.24	2.27	17203
Producteur BFA transformateur	0.24	2.27	7373
Producteur en gravitation simple	0.73	4.5	3913
Producteur en gravitation transformateur	0.73	4.5	1677
Producteur en pompage	1.25	5.5	4907

Source : données de l'étude

L'année 2007 étant choisie comme la référence pour cette présente analyse, les résultats définitifs de la campagne agricole donnait 113 723.4 tonnes de riz reparti selon l'enquête réalisée dans le cadre de cette analyse comme suit :

Tableau 6 : Clé de répartition de la production

cessions internes	38.71%
OPR	4.97%
Etuvage	26.27%
usinage	23.05%
paddy	7%

Source : données de l'étude

Tableau 7 : Répartition de la production (en tonne) entre les systèmes de rizicultures

	Part	Scénario de base
Autoconsommation des systèmes gravitaire et de pompage	10.12%	11509.5
Autoconsommation des autres systèmes	25.08%	28527.3
Quantité de riz blanchie par les producteurs dans les groupements	9.07%	10319.83871
Paddy vendu à l'étuvage par le système gravitaire	6.37%	7247.2
Paddy vendu à l'étuvage par les autres systèmes (pluvial, BNA, BFA)	14.21%	16161.3
Paddy vendu à l'étuvage par le système pompage	5.39%	6133.8
Paddy vendu à la transformation par les autres systèmes (pluvial, BNA, BFA)	4.36%	4960
Paddy non saisi dans les systèmes pluvial (pluvial, BNA, BFA)	4.66%	5296.8
Paddy vendu à la transformation par le système gravitaire	0.07%	77.4
Paddy non saisi en système gravitaire	2.32%	2635.4
Paddy vendu à la transformation par le système pompage	18.34%	20854.8
		113723.3387

Source : données de l'étude

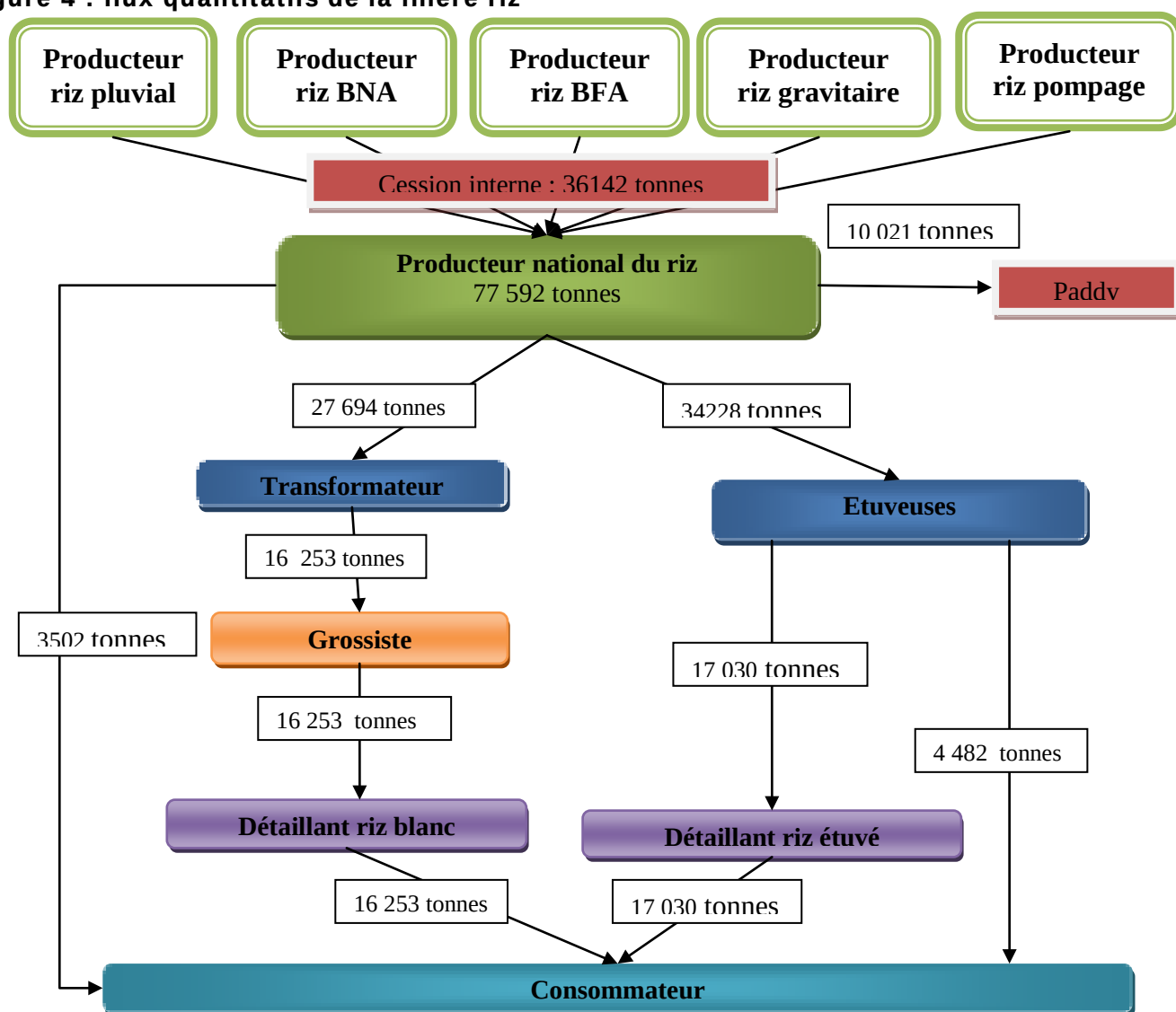
Tableau 8 : Tableau synthétique de l'identification quantitative des autres agents de la filière

	quantité de paddy transformé	effectif	taux de transformation
Grand transformateur	936.244026	28	62%
Etuveuse	1.8201123	16415	72%
Gros commerçant de riz usiné	439.2756	37	
Détaillant de riz usiné	73.54388	221	
Détaillant de riz étuvé	2.69036	6330	

Source : données de l'étude

La quantification des flux inter agents en situation de référence se présente comme suit :

Figure 4 : flux quantitatifs de la filière riz



Source : données de l'étude

5. ANALYSE FINANCIERE DE LA FILIERE RIZ LOCAL EN SITUATION DE REFERENCE

5.1. Les comptes individuels des agents de la filière

5.1.1. Analyse du compte individuel des agents de la production

Tableau 9 : Compte individuel des agents de la production à prix financier

	Recette totale	Consommation intermediaire	Valeur ajoutée	Revenu net
Pluvial/simple (0.38ha)	50 491	18 126	32 365	22 865
Pluvial/transformateur (0.38ha)	52 542	19 074	33 467	23 967
BNA/simple (0.37ha)	60 214	21 221	38 993	29 743
BNA/transformateur (0.37ha)	61 884	23 278	38 606	29 356
BFA/simple (0.24ha)	56 114	25 277	30 838	24 838
BFA/transformateur (0.24ha)	65 051	27 649	37 402	31 402
Gravitation/simple (0.73ha)	387 636	126 053	261 583	182 013
Gravitation/transformateur (0.73ha)	427 361	160 360	267 001	187 431
Pompage (1.25ha)	820 625	438 281	382 344	238 594

Source : données de l'étude

De l'analyse des comptes d'exploitation des producteurs de riz, il ressort que tous les systèmes de rizicultures créent de la valeur ajoutée et que chaque agent tire profit de son activité. Les riziculteurs qui transforment une partie de leur production en riz blanc, ne perçoivent pas un revenu substantiel de plus que ceux qui vendent toute leur production en Paddy. Aussi bien la valeur ajoutée que le revenu net s'améliore avec l'intensification de la production. La faiblesse des revenus des agents de la production trouve son origine dans l'étroitesse de leur exploitation soutenue par la faiblesse des rendements au regard du paquet technologique peu performante.

Par ailleurs le riziculteur qui transforme une partie de sa production, en système BNA enregistre un revenu moindre que celui qui vende toute sa production en paddy. Cela s'explique par la faiblesse de la quantité transformée et vendue et par l'augmentation moins que proportionnelle du prix de vente par rapport au coût du décorticage de la tonne de riz.

5.1.2. Analyse du compte individuel des agents de la transformation

Tableau 10 : Compte individuel des agents de la transformation à prix financier

	Grand transformateur	Etuveuse
Recette totale	144 368 829.60	327 620.20
Consommation intermediaire	120 566 467.10	231 005.00
Valeur ajoutée	23 802 362.50	96 615.20
Revenu avant impot	21 415 318.50	-
IBIC(35%)	7 495 361.48	-
Revenu net	13 919 957.03	60 213.00

Source : données de l'étude

Les activités de transformation du paddy au Burkina Faso sont financièrement rentables pour les agents qui les exercent et qui créent de la richesse.

En effet en transformant en moyenne 34 tonnes de paddy par an, le transformateur semi-industriel dégage un revenu net de près de 14 millions de francs CFA. Ce profit demeure encore modeste si l'on sait que les unités de transformations fonctionnent largement en dessous de leur capacité technique par l'insuffisance de matière première (le paddy) avec un coefficient de transformation de 62%. L'étuvage semble être une activité menée exclusivement par les femmes au Burkina Faso. Les équipements dans le décortilage sont généralement vétustes et peu d'unités disposent de modules complets, ce qui joue sur la qualité du riz blanchi.

L'étuvage de 1.8 tonnes de paddy par an rapporte plus de 60 milles francs CFA à l'agent. Cette moyenne nationale est largement en dessous des capacités des étuveuses de certains sites rizicoles comme la Vallée du Kou, la plaine de Banzon ou les bas-fonds aménagés de Moptédo qui dépassent souvent les 20 tonnes par an. L'étuvage est de faite de manière artisanale avec du matériel local. Cependant, elles disposent d'un coefficient de transformation de 72%. Il convient de noter néanmoins des innovations en matière d'énergie dans l'étuvage où le bois de chauffe est de plus en plus remplacé par les balles de riz dans des foyers adaptés pour cette fin.

Ces deux groupes d'agents de la transformation se négocient le paddy et les étuveuses semblent prendre le dessus sur les industriels qui sont privés du paddy pour une rotation annuelle (ces unités fonctionnent en moyenne 5 mois par an).

5.1.3. Analyse du compte individuel des agents de la commercialisation

Tableau 11 : Compte individuel des agents de la commercialisation à prix financier

	Gros commerçants de riz usiné	Détaillant de riz usiné	Détaillant de riz etuvé
Recette totale	105 426 145.00	19 121 407.90	739 849.00
Consommation intermédiaire	100 037 010.90	18 134 389.60	679 315.90
Valeur ajoutée	5 389 134.10	987 018.30	60 533.10
Revenu net	5 119 496.30	947 018.30	50 933.10

Source : données de l'étude

Le gros commerçant de riz usiné a été défini par une capacité d'écoulement annuelle de 440 tonnes et le commerçant détaillant de riz usiné a une capacité annuelle de 73 tonne contre 2.7tonnes pour le commerçant détaillant de riz étuvé. L'analyse de leur compte d'exploitation montre que tous les agents tirent profit de leur activité allant de d'environ 60 milles francs CFA par an pour le détaillant de riz étuvé à plus de 5 millions de francs CFA pour le grossiste en passant par plus de 945 milles francs CFA pour le détaillant de riz usiné. La commercialisation du riz est donc financièrement rentable au Burkina Faso et les agents créent de la richesse pour l'économie nationale.

5.2. Les comptes consolidés des agents de la filière

5.2.1. Analyse du compte consolidé des agents de la production

Tableau 12 : Compte consolidé des agents de la production à prix financier

	Scénario de base
Recette totale	12 673 208 660.70
Consommation intermédiaire	5 339 267 750.20
Valeur ajoutée	7 333 940 910.50
Revenu net	5 241 924 597.20

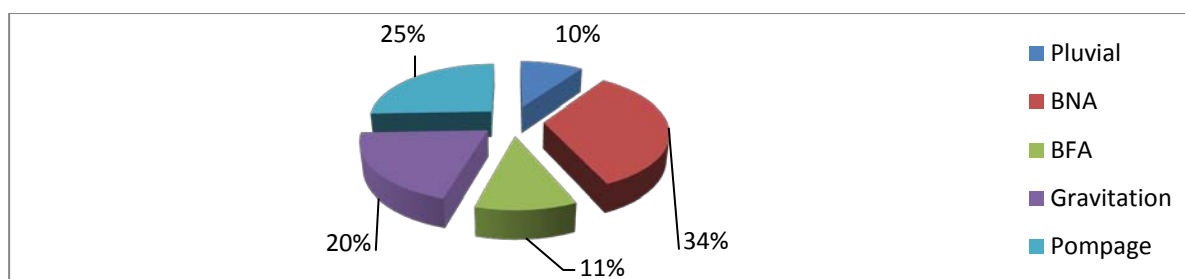
Source : données de l'étude

L'examen du compte consolidé des acteurs de la production du riz au Burkina Faso montre que ces derniers ont créé plus de 7.3 milliards de francs CFA en 2007. Ils se sont partagés un revenu net global de plus de 5 milliards de francs CFA.

Les agents contribuent différemment à la création de la valeur ajoutée et perçoivent également selon leur poids dans cette création des revenus dégagés par le maillon de la production dans quasiment les mêmes proportions.

C'est ainsi que les riziculteurs en BFA, en contribuant pour 34% de la valeur ajoutée du maillon se placent en qualité du premier créateur de richesse dans la filière et s'approprient 36 % des profits générés par les riziculteurs. Cette force s'explique par l'effectif des producteurs en BFA et l'étendu des bas-fonds. Il convient de noter ici la volonté politique soutenue par les partenaires techniques et financiers dans l'aménagement des bas-fonds à des fins de production de riz. Le système de riziculture par pompage est le second créateur de richesse et le deuxième groupe bénéficiaire des revenus du maillon. Cette position pourrait s'expliquer par l'intensification de ce système accompagnée d'un paquet technologique adaptée qui se traduit par de meilleur rendement. Les autres systèmes perçoivent des revenus à la hauteur de leur contribution à la création de la valeur ajoutée.

Figure 5 : Création de la valeur ajoutée à la production



Source : données de l'étude

5.2.2. Analyse du compte consolidé des agents de la transformation

Tableau 13 : Compte consolidé des agents de la transformation à prix financier

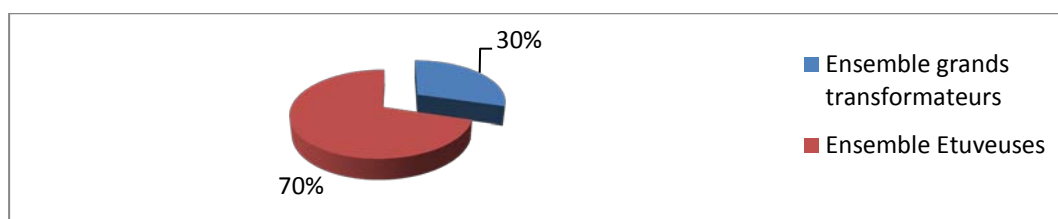
	Scénario de base
Recette totale	9 420 212 996.90
Consommation intermediaire	7 167 808 012.10
Valeur ajoutée	2 252 404 984.80
Revenu net	1 588 024 887.90

Source : données de l'étude

A l'image des producteurs, l'ensemble des agents de la transformation ont créé plus de 2.2 milliards de francs CFA de richesse en 2007 dont 70% provenaient des étuveuses. A la même année, ils se sont partagés un revenu net de plus de 1.5 milliards de francs CFA dont 62% revenait aux étuveuses. Cela traduit le poids de l'activité d'étuvage dans la filière de riz local au Burkina Faso. Environ 16415 femmes réparties sur l'étendu du territoire évoluaient dans cette activité en 2007.

Aussi, l'étude a dénombré environ 28 unités de décorticage de capacité de transformation annuelle d'environ 935 tonnes de paddy qui manipulent près de 23% du paddy national brut car elles ont des difficultés d'approvisionnement sur les petits périmètres dans la mesure où ces rizicultures ne sont pas organisées. . L'importance de la valeur ajoutée des étuveuses pourrait résulter de la nature et de la faiblesse de leur consommation intermédiaire. Il convient de noter ici que ce maillon souffre de la qualité du paddy de part son taux d'humidité, de corps étrangers (les déchets et résidus de récolte...) et d'un manque de professionnalisme. A cela s'ajoute une carence en marketing et l'absence de label.

Figure 6: Création de la valeur ajoutée à la transformation



Source : données de l'étude

5.2.3. Analyse du compte consolidé des agents de la commercialisation

Tableau 14 : Compte consolidé des agents de la commercialisation à prix financier

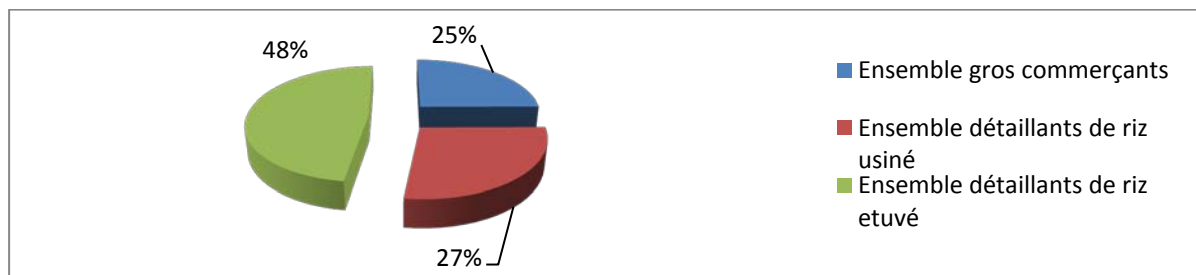
	Scénario de base
Recette totale	8 909 075 591.10
Consommation intermediaire	8 108 372 045.80
Valeur ajoutée	800 703 545.30
Revenu net	721 118 946.60

Source : données de l'étude

Les trois groupes d'agents que compose la commercialisation du riz au Burkina Faso se sont partagé plus de 270 millions de francs CFA en 2007 tout en contribuant à la richesse générée par la filière de plus de 700 millions de francs CFA.

Les détaillants créent plus de richesses que les grossistes et tirent plus de profit que ces derniers. En effet les détaillants de riz étuvé et de riz usiné contribuent respectivement pour 48% et 27% dans la valeur ajoutée du maillon de la commercialisation et s'approprient respectivement 45% et 29% des revenus nets des commerçants. La faiblesse de la quantité transformée explique la position des grossistes dans ce maillon. Le poids des détaillants et l'importance de leur profit trouvent leur source dans le prix aux consommateurs qui est rémunérateur mais aussi de la faiblesse de leur consommation intermédiaire.

Figure 7 : Création de la valeur ajoutée à la commercialisation



Source : données de l'étude

5.2.4. Analyse du compte consolidé de la filière

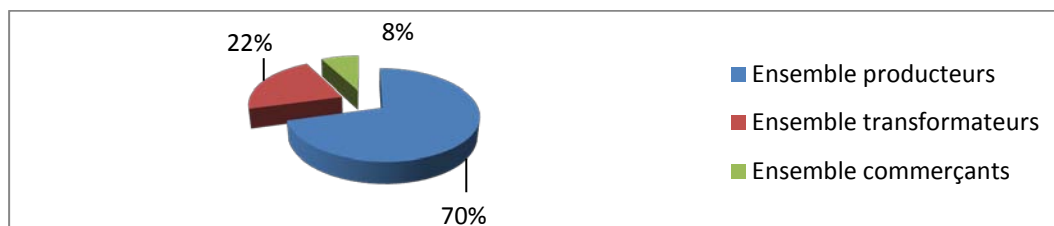
Tableau15 : Compte consolidé de la filière à prix financier

	Scénario de base
Recette totale	17126672501
Consommation intermediaire	6739623061
Valeur ajoutée	10387049441
Revenu net	7551068432

Source : données de l'étude

La lecture du compte consolidé de la filière riz local en 2007, montre qu'elle a créé une richesse de plus de 10 milliards de francs FCA et qu'elle a distribué plus de 7.5 milliards de francs CFA aux agents directs qui la constitue. La filière est donc financièrement rentable et les agents tirent profit de leur activité dans la filière. L'analyse de la création de la valeur ajoutée fait apparaître que les producteurs sont les principaux pourvoyeurs avec 70% des richesses générées par la filière et s'accaparent d'un profit quasiment égal à son poids dans la valeur ajoutée. Le maillon de la transformation crée autant de richesses qu'il ne distribue des revenus aux agents qui le composent.

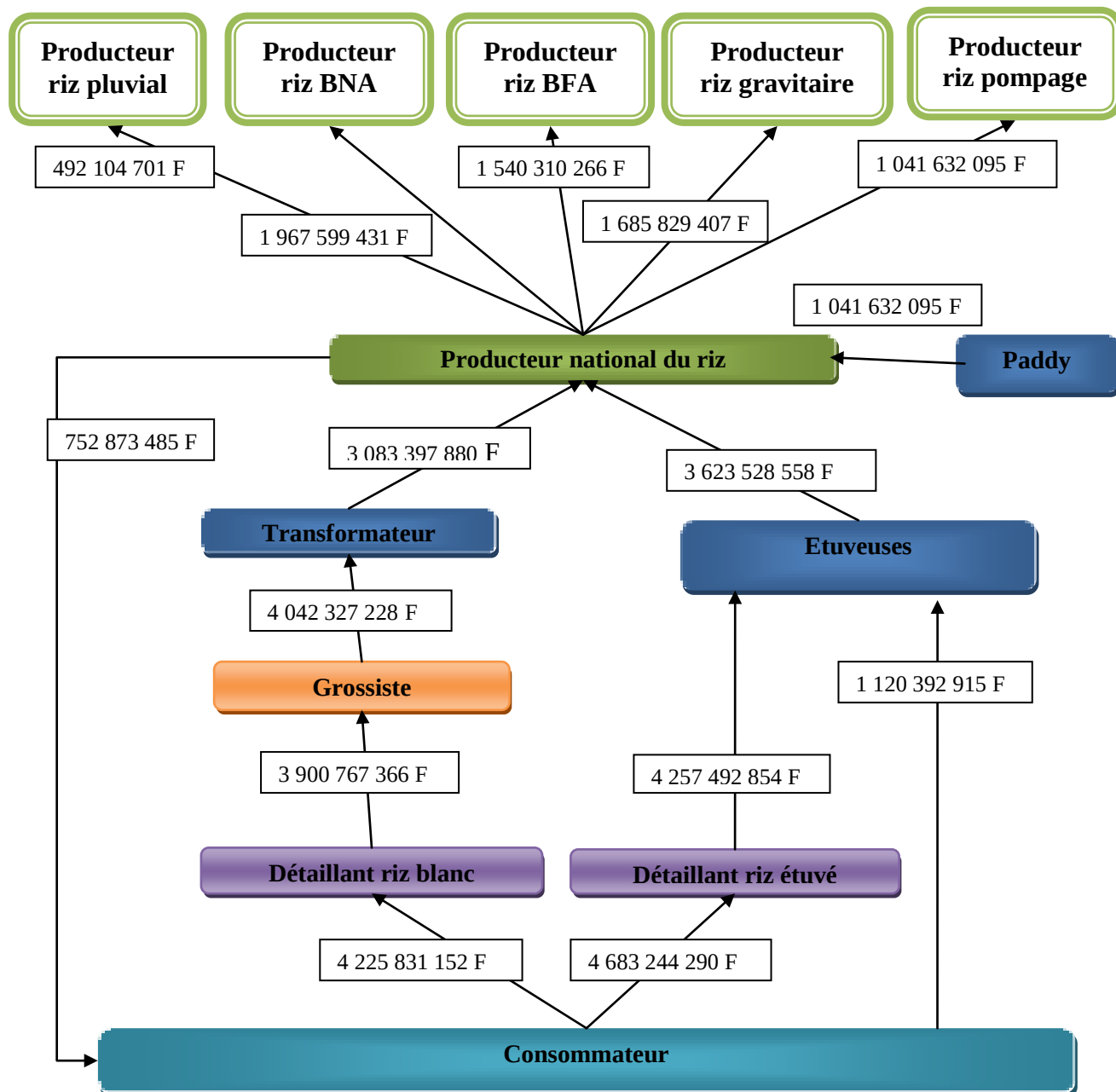
Figure 8 : Création de la valeur ajoutée de la filière



Source : données de l'étude

On peut sans doute affirmer que la filière riz local du Burkina Faso est financièrement rentable et que tous les agents tirent profit de leur activité. Les producteurs sont aussi bien les principaux créateurs de la valeur ajoutée que les principaux bénéficiaires des profits de la filière. Apprécions à présent la circulation de l'argent dans cette filière à travers le graphe suivant qui traduit les flux monétaires inter-agents.

Figure 9 : Flux financiers de la filière riz



Source : données de l'étude

6. LA SIMULATION DE LA MESURE DE POLITIQUE

6.1. Définition et cadre juridique de la mesure de politique

La lutte contre la pauvreté est considérée comme un objectif stratégique de long terme et nécessite par conséquent une posture prospective. En 1995, le Gouvernement du Burkina Faso traçait sa vision de développement à long terme à travers la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LPDHD) dont la finalité est de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine qui inclut la sécurité économique, sanitaire, alimentaire, environnementale, individuelle et politique.

La stratégie de réduction de la pauvreté formulée en 2000 et révisée en 2003 tire ses fondements non seulement de cette lettre, mais aussi des résultats d'étapes de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » qui confirme l'urgence de s'attaquer à la pauvreté dans une perspective structurelle.

C'est la recherche de cette sécurité alimentaire, soutenue avec la crise alimentaire mondiale de 2008 qui soutient la volonté politique du gouvernement de booster la production nationale de riz. Cette volonté se traduit à court terme par des subventions d'intrants et l'encadrement technique. Ces intrants portent aussi bien sur les fertilisants que sur les semences améliorées. Dans cette présente étude, le groupe se propose d'analyser des mesures de long terme pouvant contribuer à l'accroissement de la production nationale. Pour cette fin, l'aménagement de nouveaux périmètres rizicoles et l'amélioration de la productivité par l'utilisation de semences certifiées sont des alternatives de politiques qui sont analysées dans ce document. Ces choix politiques sont mise en œuvre avec des mesures d'accompagnement et peuvent être réalisées simultanément. L'extension des périmètres rizicoles est définie comme la première mesure de politique et l'amélioration des rendements comme la deuxième mesure de politique.

6.2. Objectifs de la mesure

L'objectif de ces mesures de politiques est l'augmentation de la production locale afin de réduire la dépendance extérieure. En effet la production nationale de riz ne représente que le tiers de la demande de consommation et le pays est obligé d'importer du riz, occasionnant de sortie importante de devises et la crise alimentaire de 2008 a un regain politique en matière de promotion de la production nationale de riz. Les mesures de politiques visent également la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois en milieu rural. Elles interviendront au niveau de la production et devraient de manière spécifique accroître l'offre nationale, la valoriser et améliorer leur accès au marché. Ces objectifs seront visés à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- L'aménagement et exploitation de 2500 ha de bas-fonds en 5ans ;
- L'organisation, l'encadrement et le suivi des producteurs par les techniciens de l'agriculture et les différentes structures habilités ;
- La poursuite des subventions aux intrants agricoles dont les fertilisants
- L'utilisation des semences améliorées pour accroître les rendements

6.3. Hypothèses retenues pour la simulation

- L'extension des terres rizicoles porte sur l'aménagement des bas-fonds ;
- Les 2500 ha aménagés ne seront attribués dans un premier temps (scenario 1) qu'à de nouveaux producteurs en raison de 0.25 ha ;
- Les 2500 ha aménagés seront attribués à des anciens et à des nouveaux producteurs. L'exploitation des anciens producteurs est augmentée de 0,01ha/producteur (total superficie par producteur = 0,25 ha/producteur) et le reste des aménagements attribués à de nouveaux producteurs en raison de 0,25 ha/producteur ;
- L'octroi des crédits de campagne ou à défaut des subventions en intrants (50%) ;
- L'amélioration des rendements portera sur tous les systèmes rizicoles mais à proportion inégalitaire et relative aux potentialités du système ;
- La production totale des autres systèmes hormis les bas-fonds aménagés est constante dans la politique d'extension des terres rizicoles ;
- La combinaison des deux mesures de politiques constituera des scenarii. Ainsi, l'on distinguera six scenarii à savoir (1) la situation de référence qui est la campagne 2006/2007, (2) l'aménagement de 2500 ha attribué uniquement aux nouveaux producteurs, (3) l'aménagement de 2500 ha attribué aussi bien aux nouveaux qu'aux anciens producteurs (4) l'amélioration des rendements de tous les systèmes rizicoles, (5) la combinaison du scenario (2) et du scenario (4) et enfin (6) la combinaison du scenario (3) et du scenario (4) ;
- Les prix sont supposés constants dans cette présente analyse.
- Dans la mesure d'aménagements de 2500ha, la production supplémentaire viendra uniquement de ces aménagements et l'on suppose une constance de la production des autres systèmes.

6.4. Coût de la mesure

La mise en œuvre de la mesure de politique englobe aussi bien l'aménagement de bas-fond, l'encadrement technique, la sensibilisation et la subvention des intrants (engrais et semences). Sur la base des études de faisabilité technique de la Direction des Aménagements et du Développement de l'Irrigation, et des doses recommandées fournies par l'INERA, les mesures de politiques ont été quantifiées dont la synthèse est la suivante :

Tableau 16 : Mesure d'extension des terres rizicoles

cout d'aménagement/ha	1500000
capacité annuelle d'aménagement	500
superficie à aménager dans les 5 ans	2500
cout d'aménagement des 2500HA	3 750 000 000
cout total de l'encadrement	54 000 000
Scenario 1	
coût total du NPK	93750000
coût total de l'urée	53750000
Montant subvention (50%) en engrais	73750000
coût total de la semence	50 000 000
Montant de la subvention (50%) des semences	25 000 000
Cout total du scenario 1	3 902 750 000
Scenario 2	
coût total du NPK	69165637,5
coût total de l'urée	39654965,5
coût total de l'engrais	108820603
Montant subvention (50%) en engrais	54 410 301.50
coût total de la semence	36 888 340
Montant de la subvention (50%) des semences	18 444 170
Cout total du scenario 1	3 876 854 472

Source : données de l'étude

Tableau17 : Mesure d'amélioration des rendements

sensibilisation et encadrement technique	337 500 000
coût total de la semence	314 680 000
montant de la subvention (50%)	157 340 000
coût total du NPK	590 025 000
coût total de l'urée	338281000
cout total de la mesure d'accompagnement	928306000
Montant total de la subvention (50%)	464 153 000
Cout total	958 993 000

Source : données de l'étude

6.5. Les avantages des mesures de politique

6.5.1. L'accroissement de la production locale et réduction des importations

Les mesures de politiques entraînent un accroissement de l'offre de riz par la production nationale. Cette accroissement s'améliore avec à degré divers d'un scenario à un autre comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1 8 : Evolution de la production de riz avec la mesure de politique

		Scénario de base	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Autocons_grav_pomp	tonne	11509.5	11509.5	11509.5	13181.1	13181.1	13181.1
autocons_riz_pluv	tonne	28527.3	29921.4	29719.1	46070.4	48106	49269.8
riz_blanc_prod	tonne	10319.83871	12540	12788.06452	13761.12903	16701.29032	16753.3871
riz_grav_etuv	tonne	7247.2	7247.2	7247.2	8857.7	8857.7	8857.7
riz_pluv_etuv	tonne	16161.3	17563.3	17550.6	25258.3	27215.1	27861.1
riz_pomp_etuv	tonne	6133.8	6133.8	6133.8	6691.4	6691.4	6691.4
riz_pluv_transf	tonne	4960	5356.5	5345.2	7880.6	8436.5	8627.8
riz_pluv	tonne	5296.8	5559	5536.8	8417.2	8801.6	9040.9
riz_grav_transf	tonne	77.4	77.4	77.4	94.7	94.7	94.7
riz_grav	tonne	2635.4	2635.4	2635.4	3221	3221	3221
riz_pomp_transf	tonne	20854.8	20854.8	20854.8	22750.6	22750.6	22750.6
		113723.3387	119398.3	119397.8645	156184.129	164056.9903	166349.4871
Variation de la production nationale			4.99%	4.99%	37.34%	44.26%	46.28%

Source : données de l'étude

La lecture du tableau révèle que l'aménagement de 2500 ha de bas-fonds rizicole se traduit par un accroissement de la production de 5% contre 37% pour l'amélioration des rendements. La combinaison des deux mesures de politiques entraînerait une progression de la production nationale de 44%. La production obtenue avec l'amélioration des rendements correspondrait à 46% des besoins alimentaires en riz du Burkina. En combinant les deux mesures de politiques, la production atteint 48% des besoins alimentaires. Ces mesures de politiques atteignent donc leur objectif d'accroissement de la production et la réduction de la dépendance extérieure en riz.

6.5.2. L'amélioration du profit et de la compétitivité des agents de la filière

L'amélioration du rendement à la production résulte de l'apport d'un paquet technologique et d'un encadrement technique. Cette augmentation de la production fait progresser le revenu des agents tout en améliorant leur compétitivité.

6.5.3. La création d'emplois

Elle se traduit à tous les maillons de la filière par l'extension des terres rizicoles et les effets induits au niveau de la transformation et de la commercialisation. Cette mesure de politique crée 14675 nouveaux emplois dont 1045 au niveau de la production dans les bas-fonds aménagés, 3376 emplois au niveau de la transformation et 849 dans le maillon de la commercialisation.

6.5.4. Le renforcement des capacités des producteurs

La mise en œuvre des mesures de politiques constituera une force motrice qui entraînera la professionnalisation et l'organisation des producteurs à travers l'encadrement technique et les formations des agents.

6.5.5. L'amélioration de l'assiette fiscale

En situation de référence, la filière reversait environ 80 millions de francs FCFA au titre des impôts et taxes provenant des transformateurs et des commerçants. Avec l'extension des terres rizicoles, cette recette fiscale s'améliore de 2% contre 10% pour l'amélioration des rendements.

6.6. Analyse des impacts socio-économiques de la mesure sur la filière

L'aménagement de bas-fonds n'a pas d'impact sur les producteurs individuels car il se traduit par une création de nouveaux emplois. Il s'agira ici d'analyser d'une part, les comptes d'exploitations des agents concernés par les mesures de politique et d'autre part l'impact de ces mesures sur la filière de riz local. Conformément aux hypothèses de la simulation, les impacts suivants sont escomptés :

6.6.1. Les comptes individuels des agents de la filière

6.6.1.1. Analyse du compte individuel des agents de la production

Tableau 19 : Compte individuel des agents de la production

		Recette totale	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée	Revenu net	Variation du revenu net
Scenario de base	Pluvila simple	50 491	18 126	32 365	22 865	-
	Pluvial/transformateur	52 542	19 074	33 467	23 967	-
	BNA simple	60 214	21 221	38 993	29 743	-
	BNA/transformateur	61 884	23 278	38 606	29 356	-
	BFA simple	56 114	25 277	30 838	24 838	-
	BFA/transformateur	65 051	27 649	37 402	31 402	-
	Gravitation/simple	387 636	126 053	261 583	182 013	-
	Gravitation/transformateur	427 361	160 360	267 001	187 431	-
	Pompage	820 625	438 281	382 344	238 594	-
Scenario 3	Pluvila simple	97 850	37 991	59 860	50 360	120%
	Pluvial/transformateur	101 826	38 939	62 887	53 387	123%
	BNA simple	95 276	36 991	58 285	49 035	65%
	BNA/transformateur	97 918	40 247	57 671	48 421	65%
	BFA simple	74 157	24 468	49 689	43 689	76%
	BFA/transformateur	85 970	27 103	58 867	52 867	68%
	Gravitation/simple	473 770	117 457	356 313	272 363	50%
	Gravitation/transformateur	522 330	153 694	368 635	284 685	52%
	Pompage	895 227	423 281	471 946	324 446	36%

Source : données de l'étude

La mesure de politique relative à l'aménagement des bas-fonds rizicoles n'a pas d'impact sur les agents de la production pris individuellement car ces nouvelles terres sont attribuées à de nouveaux producteurs. Par contre, l'amélioration des rendements agricoles porte sur l'ensemble des rizicultures du Burkina Faso, se traduit par un accroissement de la production de 37% d'une part, et d'autre part, par une amélioration aussi bien des richesses créées que du profit des agents. La riziculture en pluvial qui, avec la mesure de politique double pratiquement sa productivité voit son profit s'améliorer de plus de 100%. Les autres producteurs rentabilisent d'avantage leur exploitation en dégagant des profits qui

progressent de 36% dans le système par pompage à 76% dans les bas-fonds aménagés. Il y a alors une création de richesses nouvelles induite par la mesure de politique.

6.6.1.2. Analyse du compte individuel des agents de la transformation

Tableau 20 : compte individuel des agents de la transformation

	Scénario de base		Scénario 1		Scénario 3	
	Grand transformateur	Etuveuse	Grand transformateur	Etuveuse	Grand transformateur	Etuveuse
Recette totale	144 368 829.60	327 620.20	147 292 601.50	344 524.20	154 957 488.40	416 338.80
Consommation intermédiaire	120 566 467.10	231 005.00	122 781 090.80	242 293.10	128 427 392.10	291 100.00
Valeur ajoutée	23 802 362.50	96 615.20	24 511 510.70	102 231.10	26 530 096.30	125 238.90
Revenu avant impot	21 415 318.50	-	22 105 505.80	-	24 074 383.90	-
IBC(35%)	7 495 361.48	-	7 736 927.03	-	8 426 034.37	-
Revenu net	13 919 957.03	60 213.00	14 368 578.77	63 950.60	15 648 349.54	78 979.00
Variation du revenu net			3.22%	6.21%	12.42%	31.17%

Source : données de l'étude

L'extension des terres rizicoles entraînent un accroissement de la production nationale d'environ 5% dans l'hypothèse d'une constance de production des autres systèmes. Cette production supplémentaire entraîne une amélioration des profits du semi-industriel et l'éteveuse respectivement de 3.22% et 6.21%.

L'amélioration des rendements par l'introduction d'un paquet technologique approprié à l'ensemble des rizicultures du Burkina Faso entraîne une modification de la structure rizicole de chaque système tout en augmentant la production nationale. La transformation qui dispose désormais d'une matière première conséquente voit son profit s'améliorer de 12.4% pour le semi-industriel et de 31.2% pour l'éteveuse. En effet, ces transformateurs fonctionnaient en dessous de leur capacité technique en raison de l'insuffisance de paddy. Cette mesure de politique, tout en améliorant le revenu net des producteurs met à la disposition des transformations de la matière première pour une meilleure rentabilisation de leur activité.

Dans le scénario 4 où l'on associe l'aménagement de 2500ha en 5 ans et l'amélioration des rendements de l'ensemble de la riziculture Burkinabé, la production augmente de 44,2%. Cette disponibilité du paddy se traduit par une augmentation de 15% du revenu net du semi-industriel contre 29% pour l'éteveuse. Aussi l'on note de nouvelle création d'emplois dont 4 semi-industriels et 3372 éteveuses.

6.6.1.3. Analyse du compte individuel des agents de la commercialisation**Tableau 21 : Compte individuel des agents de la commercialisation**

		Recette totale	Consommation intermediaire	Valeur ajoutée	Revenu net	Variation du revenu net
Scénario de base	Grosiste de riz usiné	105 426 145	100 037 011	5 389 134	5 119 496	0.00%
	Détaillant de riz usiné	19 121 408	18 134 390	987 018	947 018	0.00%
	Détaillant de riz étuvé	739 849	679 316	60 533	50 933	0.00%
Scénario 1	Grosiste de riz usiné	107 561 235	102 038 658	5 522 577	5 248 491	2.52%
	Détaillant de riz usiné	19 420 777	18 413 609	1 007 168	967 168	2.13%
	Détaillant de riz étuvé	746 232	685 177	61 055	51 455	1.03%
Scénario 3	Grosiste de riz usiné	121 985 786	115 561 674	6 424 112	6 119 975	19.54%
	Détaillant de riz usiné	20 751 024	19 654 320	1 096 704	1 056 704	11.58%
	Détaillant de riz étuvé	924 364	848 734	75 630	66 030	29.64%
Scénario 5	Grosiste de riz usiné	128 499 580	121 668 356	6 831 224	6 513 516	27.23%
	Détaillant de riz usiné	21 679 918	20 520 692	1 159 226	1 119 226	18.18%
	Détaillant de riz étuvé	1 002 098	920 109	81 990	72 390	42.13%

Source : données de l'étude

Les évolutions en termes de quantités traitées par les transformateurs influencent de manière positive les activités des agents de la commercialisation. En effet, avec l'extension des terres rizicoles, les profits des trois agents de la commercialisation progressent positivement de 2.5%, 2.13% et 1.03% respectivement pour le grossiste, le détaillant de riz usiné et le détaillant de riz étuvé. La faible augmentation du profit du détaillant de riz étuvé s'explique par le fait que d'une part, les étuveuses vendent directement aux consommateurs, 25% de leur production, et d'autre part, la faible capacité financière de ces détaillants entraîne l'arrivée de 170 nouveaux commerçants détaillants pour l'écoulement de cette production supplémentaire.

Avec l'amélioration des rendements de la production, les profits des commerçants croissent de 19.5%, 11.5% et 29.6% respectivement pour le grossiste, le détaillant de riz usiné et le détaillant de riz étuvé. L'amélioration des capacités financières des agents renforce leur capacité d'écoulement du riz et soutient la progression de leur profit. Cette mesure de politique s'accompagne d'une création d'emplois dans toutes les catégories de commerçants.

Les profits des commerçants s'améliorent de manière conséquente lorsqu'on associe les deux mesures de politiques. Tout porte à croire que la création de richesse et le gain de ces agents sont étroitement liés à la disponibilité de la matière première plus qu'une efficacité ou d'une efficience de ces agents. Le détaillant de riz étuvé améliore son profit de 42% et le grossiste de 18.2%. Il convient de noter aussi que cette association de mesure de politique favorise la création de nouveaux emplois dans ce maillon.

6.6.2. Les comptes consolidés des agents de la filière

6.6.2.1. Analyse du compte consolidé des agents de la production

Tableau 22 : Compte consolidé des agents de la production

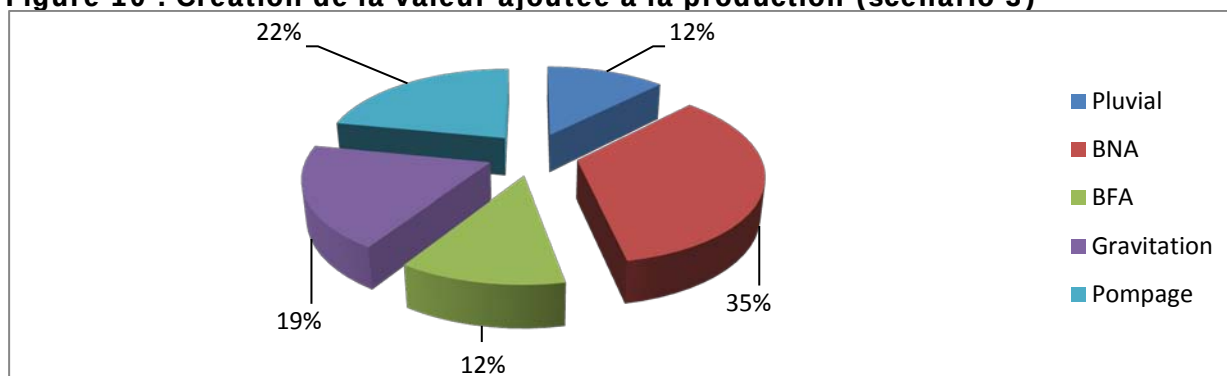
	Recette totale	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée	Revenu net	Variation du revenu net de la production
Scénario de base	12 673 208 660.70	5 339 267 750.20	7 333 940 910.50	5 241 924 597.20	
Scénario 1	13 266 233 841.00	5 602 782 328.00	7 663 451 513.00	5 512 480 951.10	5.16%
Scénario 2	13 265 386 016.10	5 606 833 315.90	7 658 552 700.20	5 509 835 133.70	5.11%
Scénario 3	17 210 034 109.40	6 628 604 849.60	10 581 429 259.80	8 454 368 245.90	61.28%
Scénario 4	18 032 371 724.80	6 896 015 196.20	11 136 356 528.60	8 945 727 266.20	70.66%
Scénario 5	18 269 459 402.40	6 990 272 916.10	11 279 186 486.20	9 065 350 968.90	72.94%

Source : données de l'étude

L'analyse du compte consolidé de l'ensemble des producteurs montre une nette progression de la valeur ajoutée et du profit du maillon. Si l'extension des terres améliore le revenu net partagé par les producteurs de 5.16%, l'amélioration des rendements croit ce profit de 61%. La mise en œuvre simultanée des deux mesures de politiques enregistre une progression du revenu net de 70.6%.

Avec la mesure d'aménagement des bas-fonds et l'hypothèse de la constance des autres systèmes de production, la progression de la valeur ajoutée et du revenu observées au niveau du maillon de la production résultent exclusivement de la riziculture en bas-fonds aménagés. Cependant, l'amélioration des rendements de l'ensemble des systèmes de riziculture a réorganisé le poids des agents dans la création de la richesse dans la filière mais aussi la répartition des profits dégagés. En effet, le système dit BNA demeure le principal créateur de richesse avec 36% contre 34% en situation de référence. La contribution des systèmes de pompage et de gravitation régressent avec la mesure de politique (respectivement 22% et 29% contre 25% et 20% en situation de référence). Cela s'explique par le fait que ces systèmes sont déjà en mode intensif et la mesure de politique n'améliore leur productivité que de 9% et 22% respectivement pour le système en pompage et le système en gravitation. Cette amélioration des rendements est de 94% pour le système pluvial, 58% pour le BNA et de 32% pour le BFA.

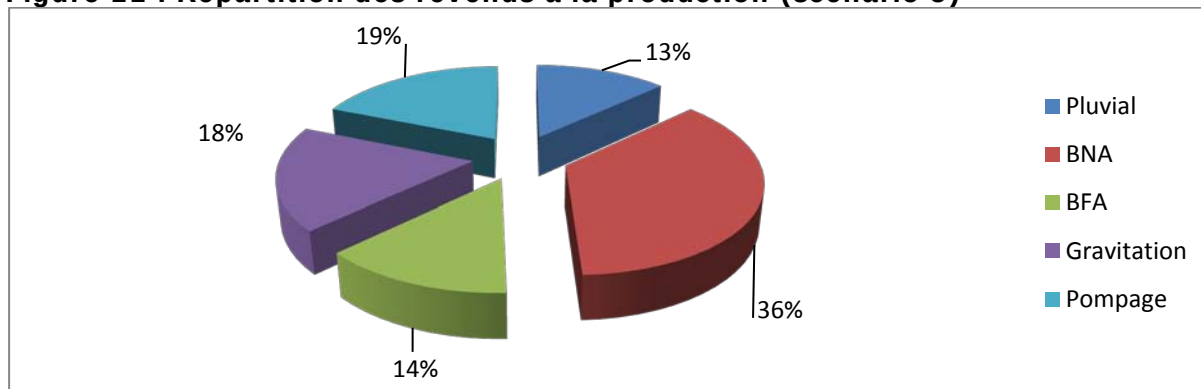
Figure 10 : Création de la valeur ajoutée à la production (scenario 3)



Source : données de l'étude

Le profit net global dégagé par le maillon avec l'extension des terres est de 5.5 milliards de francs CFA alors qu'avec l'amélioration des rendements il est 8.4 milliards de francs CFA dont 36% sont détenus par les producteurs en BNA tout comme en situation de référence. Le système gravitaire voit sa part baissée alors que les autres systèmes gagnent plus avec la mesure de politique. Ces variations de profit sont liées aux taux d'amélioration des rendements appliqués aux différents systèmes.

Figure 11 : Répartition des revenus à la production (scenario 3)



Source : données de l'étude

6.6.2.2. Analyse du compte consolidé des agents de la transformation

Tableau 23 : Compte consolidé des agents de la transformation

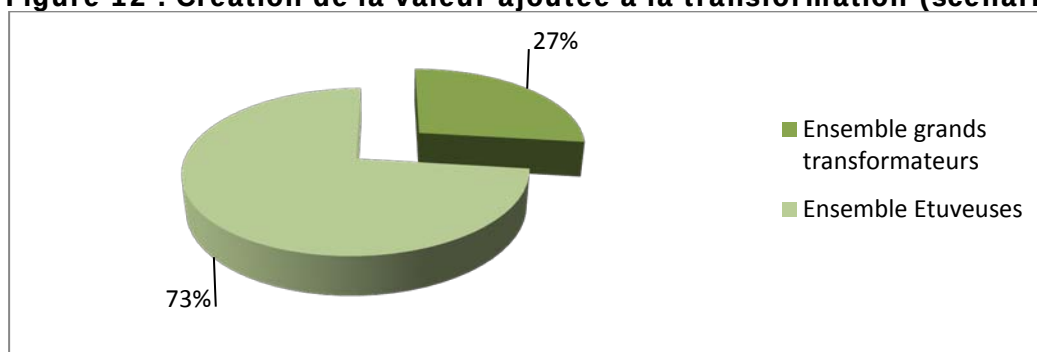
	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 3	Scénario 5
Recette totale	9 420 212 996.90	9 779 557 593.50	12 228 669 001.80	13 293 698 510.90
Consommation intermédiaire	7 167 808 012.10	7 415 111 775.30	9 172 726 075.10	9 943 527 606.90
Valeur ajoutée	2 252 404 984.80	2 364 445 818.10	3 055 942 926.70	3 350 170 904.10
Revenu net	1 588 024 887.90	1 668 703 817.50	2 154 817 301.50	2 356 095 214.10
Variation du revenu net de la transformation		5.08%	35.69%	48.37%

Source : données de l'étude

La transformation du paddy est assurée par les semi-industriels et les étuveuses. Ces agents améliorent leur revenu de 5% avec la mise en œuvre de la mesure d'aménagement de 2500 ha en 5 ans. La politique d'amélioration des rendements et la conjugaison des deux mesures de politiques font progresser le profit net du maillon de 35.5% et 48.37% respectivement.

Si en situation de référence les transformateurs ont créé 2.2 milliards de francs CFA de richesse, avec l'extension des terres ils créeraient 2.3 milliards de francs CFA contre 3 milliards avec l'amélioration des rendements. Les étuveuses génèrent 73% des richesses du maillon et s'approprient 65% des profits. La transformation du paddy est financièrement rentable et les mesures de politiques consolident cette rentabilité.

Figure 12 : Création de la valeur ajoutée à la transformation (scenario 3)



Source : données de l'étude

6.6.2.3. Analyse du compte consolidé des agents de la commercialisation

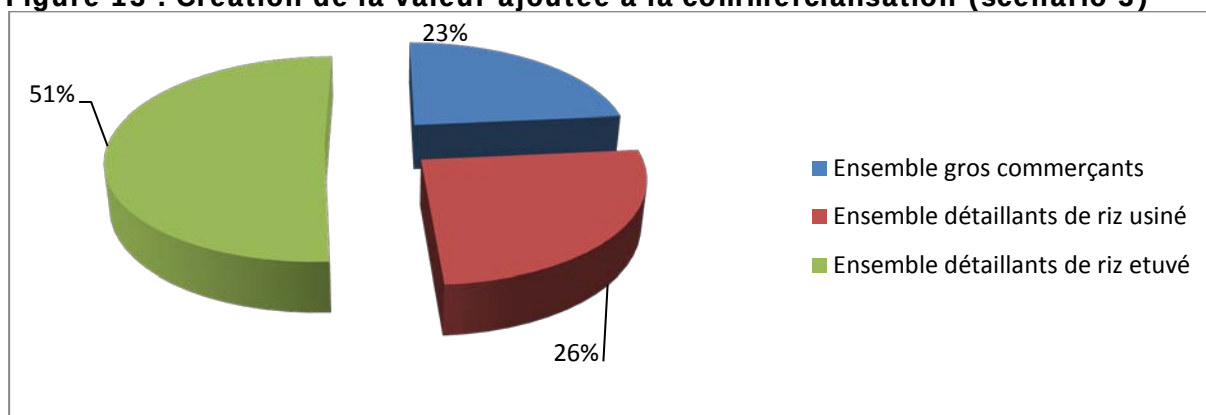
Tableau 24 : Compte consolidé des agents de la commercialisation

	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 3	Scénario 5
Recette totale	8 909 075 591.10	9 161 921 118.30	11 487 675 181.20	12 459 913 883.80
Consommation intermédiaire	8 108 372 045.80	8 337 134 652.90	10 449 126 173.40	11 330 838 799.90
Valeur ajoutée	800 703 545.30	824 786 465.40	1 038 549 007.80	1 129 075 084.00
Revenu net	721 118 946.60	743 365 286.80	950 159 799.80	1 038 554 200.60
		3.08%	31.76%	44.02%

Source : données de l'étude

Les agents de la commercialisation ont créés en 2007 huit cent millions de francs CFA de richesse et se sont partagés 721 millions de francs CFA qui progressent simultanément de 3% avec la mesure d'extension des terres, de 31% avec l'amélioration des rendements et de 44%.

La contribution des différents agents à la création de la valeur ajoutée et au partage des profits de la commercialisation montre que l'amélioration des rendements à la production consolide la position des détaillants de riz étuvé avec 51% de la Valeur ajoutée et 49% des profits au détriment des commerçants de riz usiné dont leur part régresse. Ces résultats s'expliquent par l'importance du paddy étuvé mais aussi de l'effectif des détaillants de riz étuvé. Moins le semi-industriel disposera de paddy, moins seraient la valeur ajoutée et le profit de l'ensemble des agents de la commercialisation du riz usiné.

Figure 13 : Création de la valeur ajoutée à la commercialisation (scenario 3)

Source : données de l'étude

6.6.2.4. Analyse du compte consolidé de la filière

Tableau 25 : Synthèse du compte consolidé de la filière

	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 3	Scénario 5
Recette totale	17 126 672 501	17 901 813 409	23 079 529 311	24 942 847 753
Consommation intermédiaire	6 739 623 061	7 049 129 612	8 403 608 117	9 184 415 279
Valeur ajoutée	10 387 049 441	10 852 683 797	14 675 921 194	15 758 432 474
Revenu net	7 551 068 432	5 231 261 096	8 101 485 507	9 002 140 544
Variation du revenu net de la filière		-30.72%	7.29%	19.22%

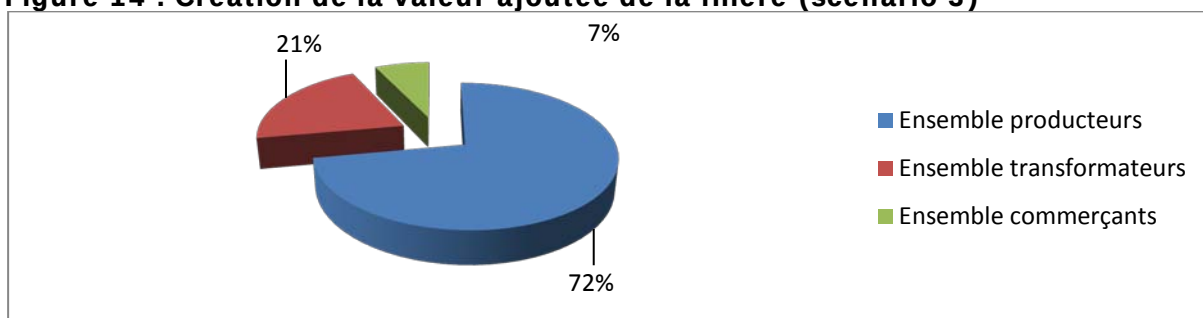
Source : données de l'étude

Tout comme en situation de référence, les scénarii avec les mesures de politique montrent que la filière riz local est financièrement rentable. Elle crée de la richesse pour l'économie nationale et des profits pour les agents directs concernés.

Cependant, si l'aménagement des bas-fonds entraîne une hausse des richesses de la filière de 4%, le revenu net régresse de 30.7%. Cette situation s'explique par l'amortissement du coût de la mesure de politique qui est supporté par la filière. En rappel, la valeur ajoutée sert à rémunérer les facteurs de productions, les frais financiers et les impôts avant de dégager le profit net.

La mesure d'amélioration des rendements fait progresser la valeur ajoutée de la filière de 41% tout en améliorant le profit net dégagé de la filière de 7.3%. Ces évolutions positives se renforcent lorsque l'on associe les deux mesures de politique.

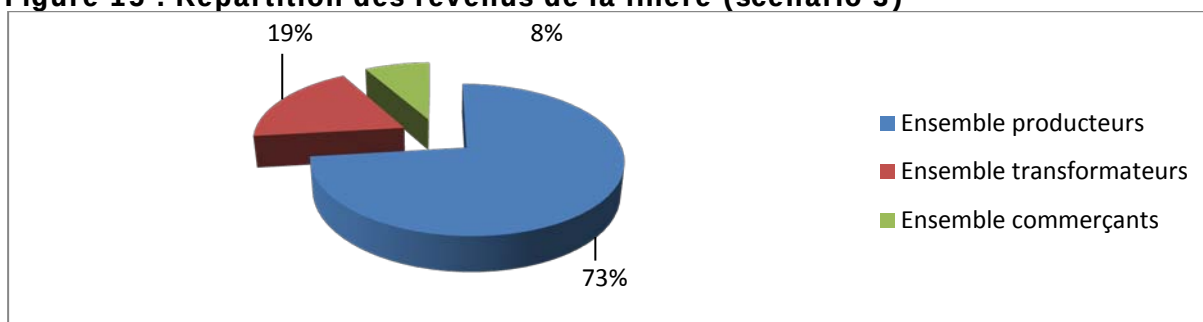
Figure 14 : Création de la valeur ajoutée de la filière (scenario 3)



Source : données de l'étude

L'analyse de la constitution de la richesse générée par la filière montre que les producteurs consolident leur position de principaux pourvoyeurs avec 72% de la valeur ajoutée (contre 70% en situation de référence) au détriment des transformateurs et des commerçants. En effet, les mesures de politique renforcent les activités de production et indirectement soutiennent la transformation et la commercialisation. Aussi, le maillon de production enregistre plus d'emplois que les deux autres maillons.

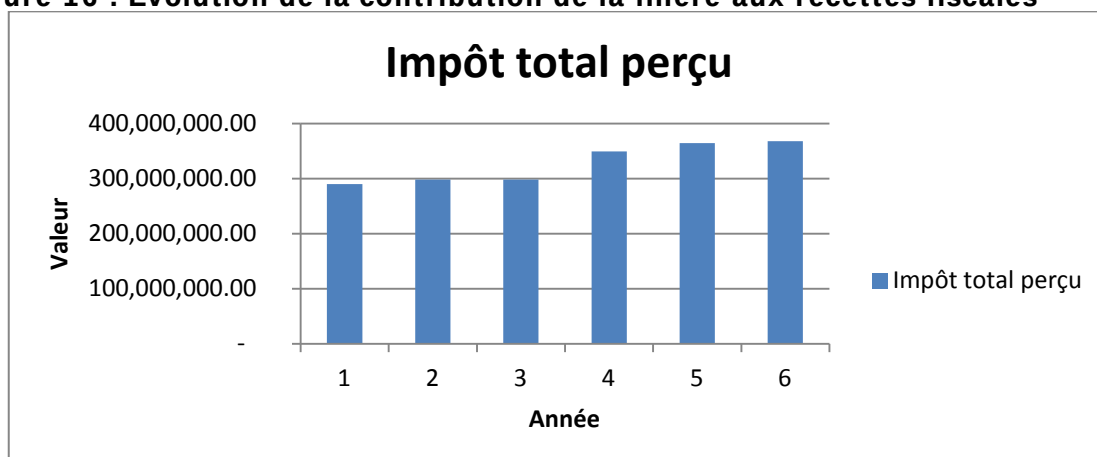
Figure 15 : Répartition des revenus de la filière (scenario 3)



Source : données de l'étude

De même, le partage des profits respecte le poids des maillons dans la création de richesse dans la filière. Les producteurs qui percevaient 69% des revenus à la situation de référence, s'approprient 73% avec la mesure de politique toujours au détriment des autres maillons de la filière.

Au delà de la création des profits pour les agents directs et de la richesse pour l'économie nationale, la filière riz local reverse des impôts et taxes provenant des maillons de la transformation et de la commercialisation dont le montant s'élevait en situation de référence à près de 290 millions de francs CFA. Cette contribution s'améliore de 3% et de 21% respectivement avec l'extension des terres et avec l'amélioration des rendements. La conjugaison des deux mesures de politique fait progresser la valeur des impôts et taxes reversés par la filière riz local de 26%.

Figure 16 : Evolution de la contribution de la filière aux recettes fiscales

Source : données de l'étude

7. ANALYSE DE LA FILIERE A PRIX ECONOMIQUES

7.1. Rappel sur le concept de prix économique

7.1.1. Concept de prix économique

Pour l'analyse de filière, chaque bien est défini par un « prix financier », qui est le prix observé sur le marché, et un « prix économique », qui est le coût d'opportunité du bien. Le prix économique, à la différence du prix financier qui est un prix observé, se calcule en déduisant ou en ajoutant des différentes charges, telles que les externalités, certaines taxes et impôts.

Le prix financier est le prix réel et effectif payé et reçu par chaque agent (acteur économique privé) pour l'obtention d'un bien. Les prix économiques sont des valeurs qui remplacent les prix de marché dans des calculs de rentabilité d'une mesure de politique du point de vue de la société dans son ensemble ; l'objectif étant de vérifier si la mesure améliore les conditions de vie de la société. Le calcul à « prix économiques » se fait lorsque l'on considère que les prix du marché ne représentent pas la «vraie» valeur économique pour la société des biens ou services utilisés et/ou générés par la mesure.

La démarche méthodologique proposée pour estimer les prix économiques utilise la grille de calcul intégrée dans le logiciel VCA mis en place par le TCAS/FAO. Pour cet exercice, ont été utilisées des données provenant de la douane, du Ministère de l'économie et des finances et des résultats d'étude nationale et sous-régionale. Dans ce calcul, les prix internationaux ont été considérés comme point de départ pour les calculs des prix économiques de parité.

7.1.2. Prix à la frontière

Le prix à la frontière d'un bien ou d'un service est le prix de ce bien au point d'entrée (CAF pour les importations) ou de sortie (FOB pour exportation) du pays, exprimé en monnaie locale par le biais du taux de change. Il est donc une fonction de trois paramètres à savoir : les variations des prix mondiaux, le taux de change, et le poids de l'économie nationale dans le marché mondial des filières étudiées.

7.1.3. Taux de change de référence (TCR)

La conversion du prix frontière en monnaie locale demande l'utilisation d'un taux de change approprié appelé taux de change de référence. Ce dernier est supposé représenter le coût d'opportunité de l'unité de la monnaie étrangère. Le taux de change de référence permet de corriger le taux de change officiel (TCO) afin d'éviter une surestimation ou une sous-estimation de la monnaie nationale. Il permet d'exprimer en équivalent prix-frontière toutes les valeurs mesurées en prix international.

7.1.4. Prix de parité

Le prix de parité à l'importation d'un produit est égal à son prix frontière auquel on ajoute les coûts d'acheminement (y compris les transformations éventuelles) correspondant à toutes les dépenses (hors taxes et subventions) intervenant entre le point d'entrée et le marché sur lequel le produit est traité. Le prix de parité à l'exportation d'un produit est égal à son prix frontière

auquel on soustrait les coûts d'acheminement (y compris les transformations éventuelles) correspondant à toutes les dépenses (hors taxes et subventions) intervenant entre le lieu de production et le point de sortie.

7.1.5. Décomposition des biens

Le calcul des indicateurs de protection requiert la décomposition des intrants en biens échangeables et en biens non échangeables.

Les biens échangeables sont des biens qui peuvent être théoriquement importés ou exportés et évalués aux prix de marché international.

Il existe aussi des biens qui ne font pas directement l'objet d'échanges internationaux. Leur valeur est décomposée selon leur compte d'exploitation en éléments échangeables (comme des intrants importés qui rentrent dans la création/transformation du bien) et non échangeables (tel que la main d'œuvre).

Les biens et services non échangeables, aussi appelés facteurs domestiques sont des biens qui ne sont pas commercialisables sur le marché international (tels que la terre). Ils sont évalués selon leur valeur marginale de production s'il s'agit de facteurs de production, et selon le critère de la «disposition à payer» des consommateurs s'il s'agit de biens et services finaux.

7.2. Analyse des comptes consolidés des agents de la production

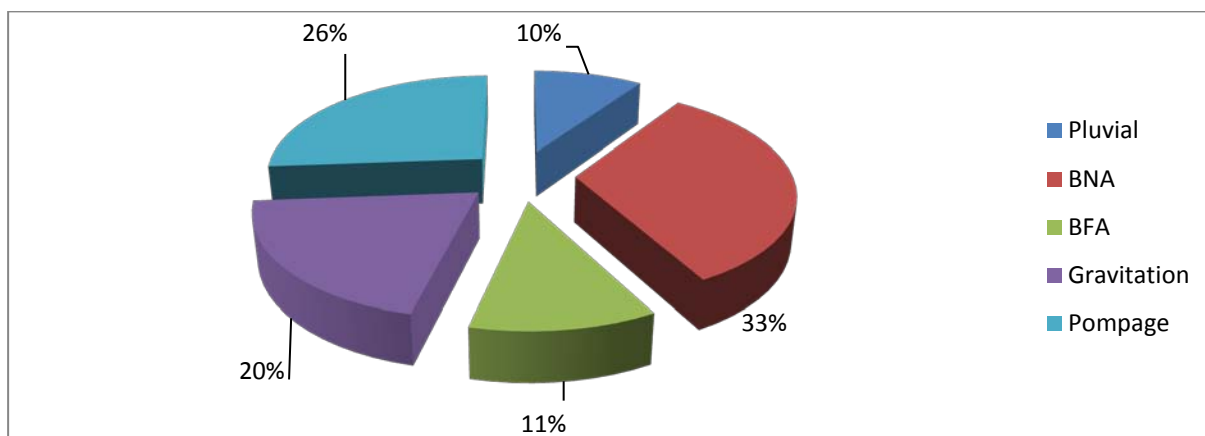
Tableau 26 : Compte consolidé des agents de la production à prix économique

	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 3	Scénario 5
Recette totale	12 924 232 738.70	13 529 118 229.90	17 551 478 702.00	18 632 100 590.80
Consommation intermédiaire	4 970 257 644.80	5 199 178 461.10	5 922 200 654.90	6 237 484 112.90
Valeur ajoutée	7 953 975 093.90	8 329 939 768.80	11 629 278 047.10	12 394 616 477.90
Revenu net	2 642 625 681.10	2 778 972 086.00	6 161 941 233.10	6 566 601 234.30
Variation du revenu net de la production		5.16%	133.17%	148.49%

Source : données de l'étude

L'analyse économique du compte consolidé des agents de la production montre qu'ils ont créé en 2007, plus de richesse pour la collectivité que pour l'économie nationale (valeur ajoutée à prix économique supérieure à celle à prix financiers). Cependant, ils se partagent un profit économique moins important qu'à prix financier. Les producteurs gagneraient donc plus que ce qu'ils auraient pu percevoir s'ils devaient produire dans les conditions internationales. Cela pourrait s'expliquer par les subventions, l'assistance technique et les aménagements rizicoles mis à la disposition des producteurs par le gouvernement. Environ 8 milliards de francs CFA de valeur ajoutée ont été créés dont 33% provenaient des BNA, 26% du pompage et 20% de la gravitation. Les riziculteurs en système de pompage perçoivent 42% des 2.6 milliards de profit dégagé par le maillon de la production. Viennent ensuite les producteurs en système gravitaire (34%), puis en BFA (12%) et enfin en BNA (11%). Les riziculteurs en système pluvial, s'ils créent 10% de la valeur ajoutée, présentent un profit net négatif. C'est dire donc que la collectivité supporte leur activité et paie le prix fort pour qu'ils gagnent un revenu financier. Leur activité serait en perte s'ils devaient produire dans les conditions internationales.

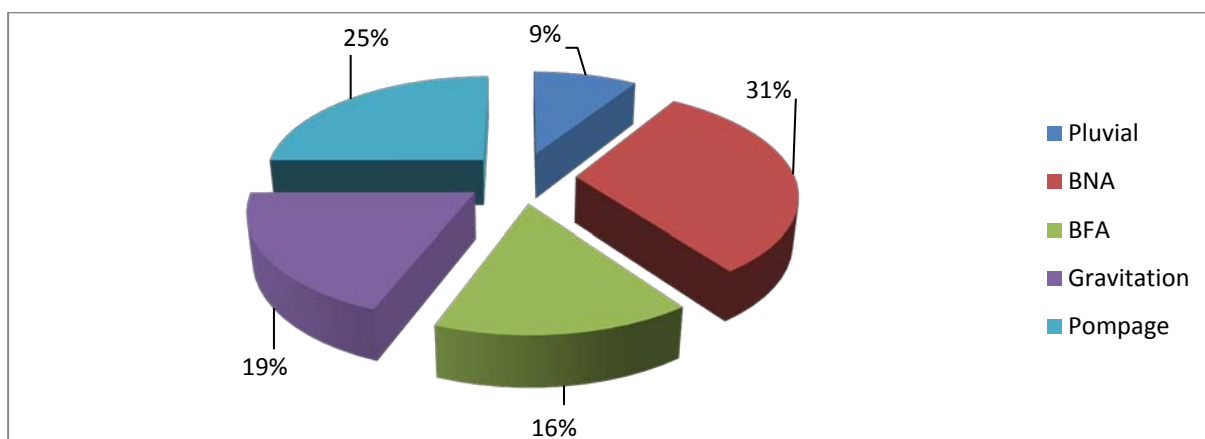
Figure 17 : Création de la valeur ajoutée en situation de référence



Source : données de l'étude

L'aménagement de 2500 ha de terres fait progresser aussi bien la valeur ajoutée que le profit net de 5%. Ces améliorations proviennent exclusivement du système BFA mais les observations faites à la situation de référence et relativement à la valeur ajoutée et au profit net se confirment avec cette mesure de politique. Les agents de la production créent plus de richesse pour la collectivité que pour l'économie nationale, mais se partagent un revenu net moins important à prix économique qu'à prix financiers. La raison est toute simple, la main d'œuvre nettement plus élevée à prix économique n'avait pas été valorisée dans l'analyse financière sous l'hypothèse qu'il n'existe pas vraiment d'alternative de travail pour les membres de la famille. On retiendra que l'analyse économique permet de corriger ou ajuster les distorsions du marché issues de l'analyse financière. Elle intègre le coût de l'utilisation des facteurs de production et rapproche ce qui est dans la réalité à ce qui devrait être.

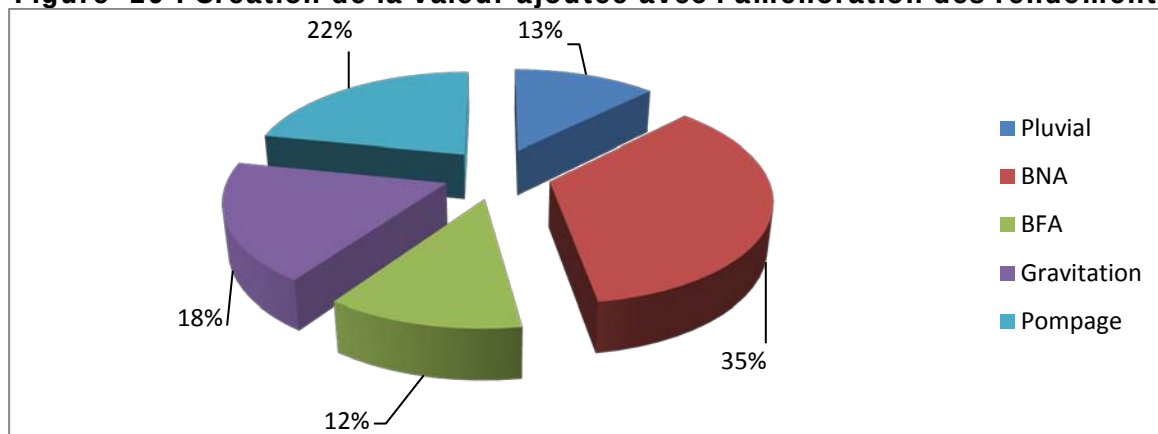
Figure 18 : création de la valeur ajoutée avec l'aménagement des bas-fonds



Source : données de l'étude

L'amélioration des rendements se traduit par une création sociale de la valeur ajoutée et du profit qui croît respectivement de 46% et de 133%. Dans ce scénario, le BNA crée 35% des richesses, suivi du pompage avec 22% et de la gravitation (18%). Ces trois gros créateurs s'approprient respectivement 26%, 26% et 23% des profits sociaux du maillon. Cette répartition suit le même ordre de grandeur que celle de la valeur ajoutée. Par ailleurs, valorisant la main d'œuvre familiale, il indique ce que les producteurs devraient effectivement percevoir au lieu de ceux perçus au plan financier. Les revenus nets tirés de l'activité de l'ensemble des producteurs de la filière riz local sont donc inférieurs à ceux qu'ils engrangent au plan financier.

Figure 19 : Création de la valeur ajoutée avec l'amélioration des rendements



Source : données de l'étude

7.3. Analyse des comptes consolidés des agents de la transformation

Tableau 27 : Compte consolidé des agents de la transformation à prix économique

	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 3	Scénario 5
Recette totale	9 487 883 180.20	9 848 598 240.00	12 309 084 572.40	13 378 408 118.20
Consommation intermédiaire	7 299 582 620.20	7 551 298 994.90	9 340 534 299.40	10 125 130 803.00
Valeur ajoutée	2 188 300 560.10	2 297 299 245.10	2 968 550 273.10	3 253 277 315.30
Revenu net	1 075 763 315.10	1 130 276 847.70	1 448 675 741.70	1 573 075 874.40
Variation du revenu net de la transformation		5.07%	34.66%	46.23%

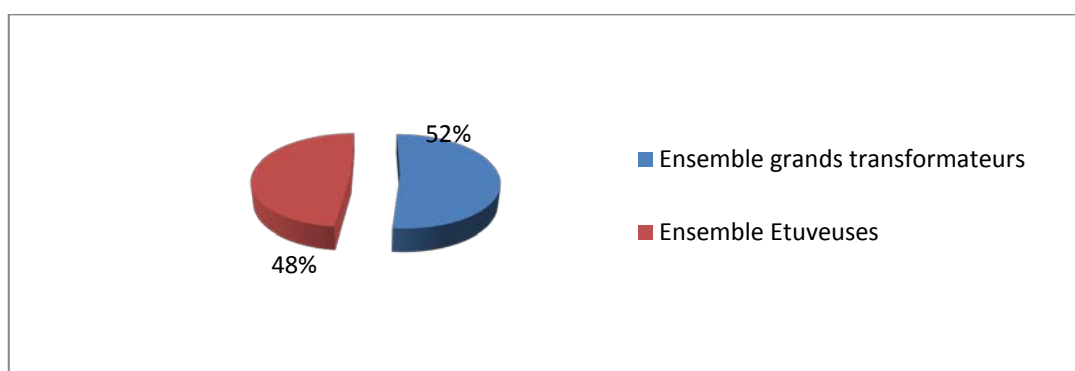
Source : données de l'étude

Pour l'ensemble des transformateurs de la filière riz local, l'analyse économique révèle une baisse des valeurs ajoutées et des revenus nets comparativement à ceux de l'analyse financière, aussi bien en scénario de base que pour l'ensemble des scénarii envisagés. Les mesures de politiques améliorent tout de même les valeurs ajoutées et le profit social. Ces améliorations sont proportionnelles pour les deux agrégats et est de 5% avec l'extension des terres, 34.6% pour l'amélioration des rendements et de 46.2% lorsqu'on associe les deux mesures de politique. Les transformateurs créent donc moins de richesse pour la collectivité qu'ils ne créent pour l'économie nationale et se partagent plus de profit qu'ils n'en distribuent au plan économique. La collectivité supportent donc leur activité et cèdent involontairement une partie de leur profit pour que les agents gagnent un revenu net conséquent.

L'analyse de la valeur ajoutée par système de transformation montre que les étuveuses contribuent pour 69% à sa création en situation de référence contre 70% avec l'extension des terres et de 72% avec l'amélioration des rendements. Cette évolution s'explique par un regain de recette totale issue de la vente au prix concurrentiel du marché international et une augmentation de la charge de transformation consécutive à la hausse plus que proportionnelle du coût des intrants à prix économique.

L'examen de la distribution de revenu net par système de transformation pour l'ensemble des agents transformateurs révèle que le profit net global de la transformation est inférieur à celui à prix financier. Néanmoins cette activité dégage un profit social net et crée une richesse pour la collectivité. Si les étuveuses créent plus de richesses pour la collectivité, ce sont les semi-industriels qui distribuent plus de revenus (56%) à la situation de référence tout comme avec la mesure d'extension des terres rizicoles. L'amélioration des rendements réajuste la distribution des revenus en conférant aux étuveuses 48% du profit dégagé. Cela est dû à la disponibilité du paddy et à l'effectif des étuveuses.

Figure 20 : Distribution des revenus avec l'amélioration des rendements



Source : données de l'étude

7.4. Analyse des comptes consolidés des agents de la commercialisation

Tableau 28 : Compte consolidé des agents de la commercialisation à prix économique

	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 3	Scénario 5
Recette totale	9 079 666 033.10	9 337 351 090.10	11 707 616 353.20	12 698 460 517.30
Consommation intermédiaire	8 176 042 233.00	8 406 175 296.80	10 529 541 745.00	11 415 548 411.30
Valeur ajoutée	903 623 800.10	931 175 793.30	1 178 074 608.20	1 282 912 106.00
Revenu net	- 381 780 798.60	- 386 845 385.20	- 240 334 599.90	- 166 788 777.40
		1.33%	-37.05%	-56.31%

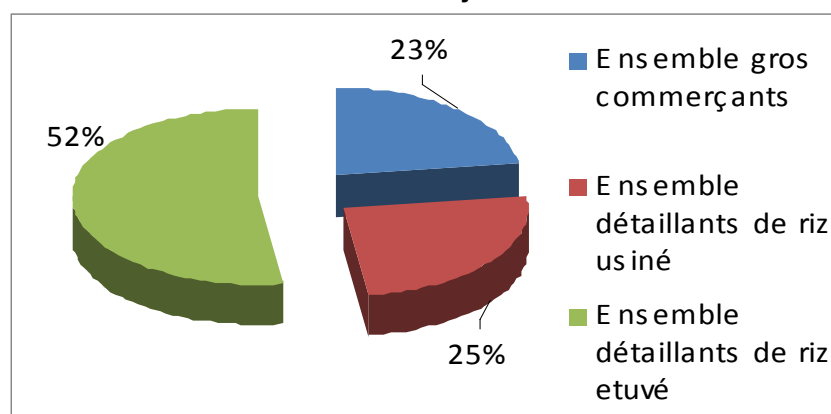
Source : données de l'étude

A prix économique, l'ensemble des commerçants réalise des valeurs ajoutées positives et supérieures à celles au plan financier, tant en situation de référence qu'en situation avec les mesures de politique. L'extension des terres améliore la valeur ajoutée de 3% alors que

l'amélioration des rendements la fait progresser de 30% contre 42% lorsqu'on associe les mesures de politique. Cette hausse de la richesse nouvelle créée s'explique à la fois par l'amélioration des recettes totales induite par l'accroissement du prix de cession ajusté au prix international et la diminution de la valeur de la consommation intermédiaire due à la baisse du prix des intrants importés ajusté aux distorsions du marché. Ainsi l'activité de commercialisation de riz crée de la valeur ajoutée, cependant la distribution de cette valeur ajoutée à la rémunération des facteurs de production, aux frais financiers, aux impôts et taxes entraîne une baisse des revenus nets qui demeurent négatifs pour tous les scénarii simulés.

Ces résultats proviennent essentiellement des détaillants de riz étuvé qui ont créés 52% des richesses en 2007 et qui percevaient 68% des revenus en situation de référence (contre 16% pour chacun des deux autres agents) alors que leur activité n'est pas socialement rentable (profit net à prix économique négatif). Au regard de la quantité de riz traité et de leur nombre, ces commerçants entraînent une perte globale pour le maillon. En effet, leur activité est supportée la collectivité qui cède involontairement une partie de leur profit pour que ces agents gagnent financièrement. On retiendra que l'activité de commercialisation de riz dans son ensemble n'est pas rentable au plan économique.

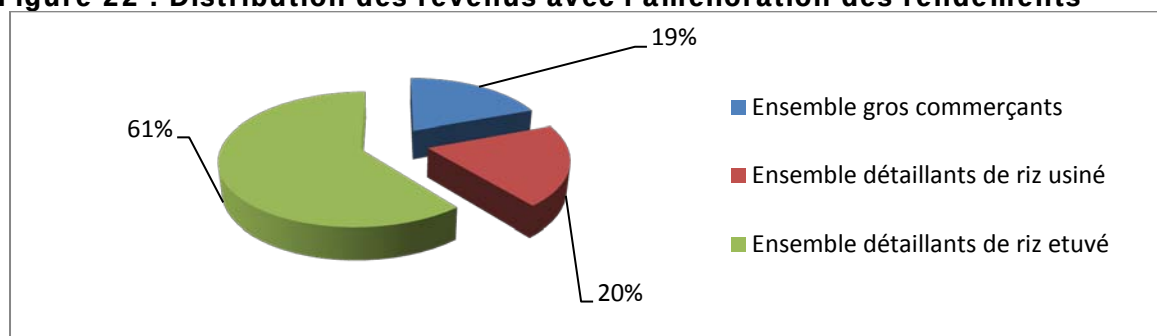
Figure 21 : Création de la valeur ajoutée en situation de référence



Source : données de l'étude

L'analyse de la création de richesse et de la répartition des profits nets entre les agents de la commercialisation avec les mesures de politiques montre que la configuration de la situation de référence se maintient avec l'extension des terres et évolue positivement avec l'amélioration des rendements au profit des commerçants détaillants de riz étuvé. Ces deniers créeraient 55% des richesses et s'approprieraient 61% des profits. L'on pourrait mieux comprendre les résultats du profit net de l'ensemble des commerçants au regard de leur poids dans ce maillon. Les grossistes et les détaillants de riz usiné génèrent des richesses et perçoivent un profit respectif de 22% et 19% de la valeur ajoutée du maillon ; 23% et 20% des revenus nets totaux dégagés par le maillon.

Figure 22 : Distribution des revenus avec l'amélioration des rendements



Source : données de l'étude

7.5. Analyse du compte consolidé de la filière riz local

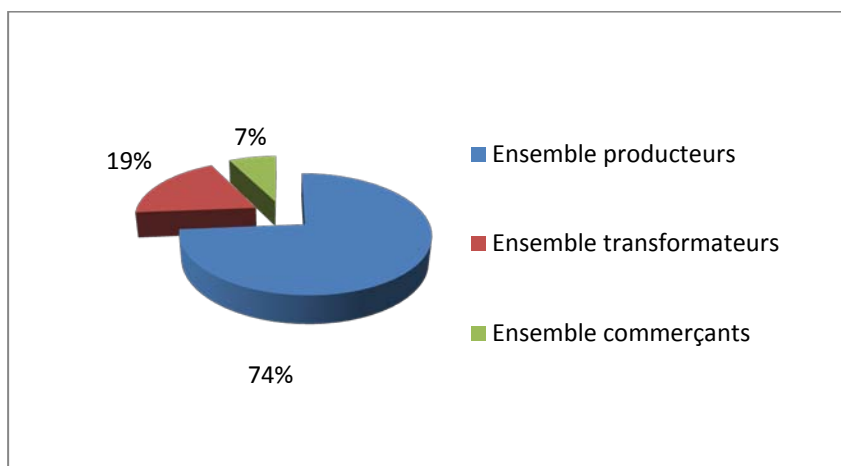
Tableau 29 : Synthèse du compte d'exploitation consolidé de la filière à prix économique

	Scénario de base	Scénario de base	Scénario de base	Scénario de base
Recette totale	17 423 048 826	18 210 609 358	23 480 874 388	25 376 321 187
Consommation intermédiaire	6 377 149 372	6 652 194 551	7 704 971 460	8 445 515 288
Valeur ajoutée	11 045 899 454	11 558 414 807	15 775 902 928	16 930 805 899
Revenu net	3 336 608 198	3 522 403 549	7 370 282 375	7 972 888 331
Variation du revenu net de la filière		5.57%	120.89%	138.95%

Source : données de l'étude

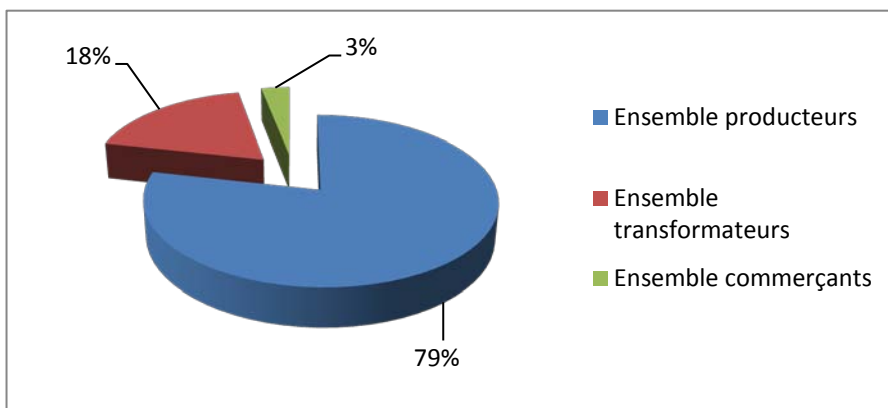
L'analyse économique du compte consolidé de la filière riz local indique une amélioration des valeurs ajoutées et des profits sociaux en fonction des mesures de politique. Ces valeurs ajoutées et ces revenus nets sont supérieurs à ceux calculés au plan financier. La filière génère donc plus de richesse pour la collectivité que pour l'économie nationale. Cela traduit le fait que la filière riz local, si elle évoluait dans les conditions de prix internationaux créerait plus de richesse que dans le contexte actuel du marché domestique.

Plus de 11 milliards de francs CFA de valeur ajoutée ont été créés en 2007 dont 72% provenaient des producteurs et 20% des transformateurs. La mesure d'extension des terres améliore de 5% cette valeur ajoutée sans modifier la structure de contribution des agents à la création de richesse. En matière de distribution du profit social, 3.3 milliards de francs CFA de revenus ont été dégagés par la filière en 2007 dont 65% revenait aux producteurs et 26% aux transformateurs. L'aménagement des bas-fonds améliore le profit social global de 5.6% et sans pour autant modifier la structure de la situation de référence.

Figure 23 : Création de la valeur ajoutée avec l'amélioration des rendements

Source : données de l'étude

Avec la mesure d'amélioration des rendements de l'ensemble du système rizicole du Burkina, la valeur ajoutée progresse de 43% et le profit social net de plus de 100%. Cette mesure de politique consolide l'avantage des producteurs dans la création de richesse en leur conférant 74% des richesses (les transformations contribuent pour 19%) et 69% des profits sociaux dégagés par la filière. Les transformateurs perçoivent 18% des revenus nets en termes économiques. Cette amélioration s'explique par un regain de recette totale issue de la vente au prix concurrentiel du marché international et une réduction de la charge de production consécutive à la baisse du coût des intrants incluant les distorsions.

Figure 24 : Distribution des revenus avec l'amélioration des rendements

Source : données de l'étude

8. REALISATION ET ANALYSE DES INDICATEURS DE LA MAP

8.1. Approche théorique des indicateurs de la MAP

Pour mieux apprécier les effets des politiques de prix sur un secteur ou une filière, il est nécessaire de recourir à une approche proche des préoccupations et des stratégies des professionnels. L'approche filière, qui tient compte de l'ensemble des agents économiques qui contribuent à la production, à la transformation, à la commercialisation et à la consommation d'un produit, offre un cadre pertinent pour aborder un secteur particulier. Après identification des activités et acteurs de la filière, la MAP (en anglais PAM : Policy Analysis Matrix) permet de modéliser les comptes de l'ensemble des acteurs de la filière.

Ce modèle permet alors de mesurer l'impact des politiques de prix sur la compétitivité et la rentabilité d'une filière et de ses différentes activités (Monke et Pearson, 1987). Elle permet aussi d'identifier dans quel système de production (défini par les conditions agro climatiques et technologiques) le pays dispose d'avantage comparatif et comment de nouveaux instruments, mobilisés par l'Etat par le biais des ressources internes ou de l'aide extérieure, sont susceptibles d'améliorer la situation. Enfin, la matrice d'analyse des politiques permet d'évaluer le niveau de contribution à la richesse nationale d'une filière et d'identifier les moyens d'accroître les rendements et les profits sociaux.

Ce type d'analyse permet aussi d'effectuer des simulations pour prévoir l'impact d'une mesure de politique agricole susceptible de modifier le système de prix sur les gains ou pertes potentiels de revenus pour les agriculteurs et la collectivité. Elle constitue ainsi un outil d'aide à la décision et de prévision pour les planificateurs. Le calcul d'impact est sans aucun doute l'un des domaines privilégiés de l'utilisation de ce type d'analyse. Les résultats des scénarii éclairent en effet les mécanismes à l'œuvre (FAO, 1994).

La matrice d'analyse des politiques présente un intérêt indubitable du fait de la simplicité de ses résultats et de son intelligibilité. Elle ne requiert des décideurs aucune connaissance experte pour conforter des choix. Contrairement à certaines approches qui restent à un niveau d'analyse très agrégé, la MAP permet d'étudier l'impact d'une politique sur toutes les catégories d'acteur. Ce qui est vital pour mesurer l'impact d'une politique sur le développement de tout un secteur. La matrice est construite sur le même principe que la formation d'un budget. On mesure d'un côté les revenus, de l'autre les coûts afin de calculer le profit pour chaque type d'agent. Ces revenus, coûts et profits sont mesurés :

- en valeurs financières (*financial values*) qui sont simplement les valeurs comptables observables. On les appelle « valeurs privées » (*private values*) car ce sont les valeurs (prix, coûts, profits) auxquelles sont confrontées les agents privés
- en valeurs économiques ou valeurs sociales (*social values*). Ce sont les valeurs (revenus, coûts, profits) que l'on observerait dans une situation de référence correspondant à l'absence de politiques d'intervention (situation de « libre échange » ou « sans distorsions »).

Selon Monke et Pearson (1987), la matrice d'analyse des politiques est ainsi le produit de deux identités comptables, l'une définissant la rentabilité comme la différence entre recettes et coûts, et l'autre mesurant les effets dits de divergence (politiques entraînant des distorsions ou défaillances de marché). Les effets de divergence proviennent du calcul de la différence entre les paramètres observés (valeurs financières) et les paramètres qui devraient exister si les distorsions étaient supprimées (valeurs économiques). Différents indicateurs sont utilisés pour évaluer cette différence.

On peut construire la MAP pour une filière entière au niveau national mais on peut aussi vouloir construire une MAP pour les producteurs traditionnels et une autre pour les gros producteurs mécanisés ou pour différentes zones agro écologiques. C'est à l'analyste de décider de combien de MAP il a besoin et du degré de précision exigé par son étude. Le processus de construction étape par étape permet à l'analyste de mieux identifier les effets nets des politiques sur chaque niveau de filière.

8.2. Méthodologie de calcul des indicateurs

De manière simplifiée, la structure tabulaire de présentation d'une MAP est exposée au tableau ci-dessous. La technique de la MAP s'inscrit dans une approche en équilibre partiel et repose sur l'identité comptable suivante :

$$\text{Profit} = e(Pq).Q - e(Pt).It - e(Pn).In$$

Dans cette équation, e représente le taux de change, P les prix, Q la quantité de produit, I les quantités de facteurs et les indices q , t et n désignent respectivement les produits, les inputs échangeables et les ressources domestiques (ou inputs non échangeables).

Tableau 30 : Présentation simplifiée de la matrice d'analyse des politiques

	Coûts			Profits
	Revenus $e(Pq).Q$	Inputs échangeables $e(Pt).It$	Ressources intérieures $e(Pn).In$	
Prix de marché (financiers)	A	B	C	D
Prix économiques (économique)	E	F	G	H
Effets de divergence et efficacité	I	J	K	L

$$D = \text{Profits financiers ou privés} = A - B - C$$

$$H = \text{Profits économiques ou sociaux} = E - F - G$$

$$I = \text{Transferts sur produits} = A - E$$

$$J = \text{Transferts sur biens échangeables} = B - F$$

$$K = \text{Transferts sur facteurs domestiques} = C - G$$

$$L = \text{Transferts nets} = D - H = I - J - K$$

A partir des grandeurs ainsi calculées, il est possible de mesurer un certain nombre d'indicateurs d'efficacité et de compétitivité dont trois particulièrement pour cette étude.

- *Le coefficient de protection nominale* ($CPN = A/E$) permet d'établir le rapport entre prix de marché et le prix économique d'un produit. Si ce taux est supérieur à 1, les producteurs reçoivent grâce aux interventions de l'Etat un prix plus élevé que dans le cas sans intervention. On parle alors de protection positive, ou de subvention des producteurs

nationaux. Par contre, sa consommation est n'est incitée. Dans le cas contraire, la protection est négative pour les producteurs et on parle de taxation des producteurs nationaux tandis que la consommation du produit est découragée.

- *Le coefficient de protection effective (CPE = (A-B)/(E-F))* est défini pour une activité donnée. Il compare la valeur ajoutée des biens échangeables aux prix intérieurs et la valeur ajoutée qu'aurait cette activité dans une situation de libre échange. Si ce taux est supérieur à 1, indique que les producteurs sont incités à produire plus puisque la rémunération des facteurs primaires (valeur ajoutée) est supérieure à ce qu'elle devrait être en situation sans intervention. Dans le cas contraire, le produit est taxé et les producteurs nationaux sont donc moins incités à produire.
- *Enfin, le coût en ressources domestiques (CRD = G/(E-F))* est la mesure de la compétitivité de la production locale par rapport au marché international, assimilée à une approche de l'avantage comparatif du pays dans la production d'un bien, ou encore la mesure de l'efficacité d'une filière. Il compare le coût social d'utilisation d'une ressource intérieure avec la valeur nette d'échange extérieure générée par son emploi. Il est attendu de cet indicateur une valeur inférieure à l'unité pour conclure à l'efficacité. Un CRD supérieur à 1 traduit un coût d'opportunité d'utilisation des ressources intérieures au-dessus de la valeur ajoutée aux prix mondiaux.

8.3. Analyse des indicateurs de la MAP de la filière riz local

Tableau 31 : Indicateurs de la MAP de la filière riz local

Coef		riz							
		CRD		CPN		NPI		CPE	
		scenario de base	scenario 1	scenario de base	scenario 1	scenario de base	scenario 1	scenario de base	scenario 1
Producteur	BFA	0.76	0.76	0.98	0.98	0.91	0.91	1.00	1.00
	BNA	0.91	0.91	0.98	0.98	0.91	0.91	0.99	0.99
	gravitation	0.53	0.53	0.98	0.98	0.91	0.91	0.99	0.99
	pluvial	1.05	1.05	0.98	0.98	0.91	0.91	0.99	0.99
	pompasse	0.69	0.69	0.98	0.98	0.91	0.91	0.99	0.99
	Ensemble	0.77	0.77	0.98	0.98	0.91	0.91	0.99	0.99
Transformateur	grand transformateur	0.42	0.42	0.98	0.98	0.91	0.91	1.20	1.20
	étuveuse	0.78	0.78	1.00	1.00	0.91	0.91	1.13	1.13
	Ensemble	0.67	0.67	0.99	0.99	0.91	0.91	1.15	1.15
Commerçant	gros commerçant riz	0.64	0.64	0.98	0.98	0.91	0.91	1.51	1.51
	détaillant riz usiné	0.57	0.56	0.98	0.98	0.91	0.91	1.67	1.67
	détaillant riz étuvé	1.15	1.15	0.98	0.98			0.98	0.98
	Ensemble	1.07	1.07	0.98	0.98	0.91	0.91	1.03	1.03
Filière		0.79	0.65	0.98	0.98	0.91	0.91	0.99	0.99

Source : données de l'étude

- L'interprétation de la matrice d'analyse de la politique à travers l'indicateur de mesure de l'efficacité économique de la filière CRD (ratio du coût des ressources domestiques) révèle qu'en 2007, la filière riz local est compétitive. Elle utilisait les ressources domestiques avec une rationalité économique de 21% et cet avantage comparatif modeste s'améliore avec la mise en œuvre de la mesure de politique relative à l'amélioration des rendements. Elle exploite désormais ces ressources domestiques avec une efficacité économique de 35%.
- Tous les systèmes de rizicultures au Burkina Faso hormis le pluvial avaient un avantage comparatif et utilisaient les ressources domestiques avec une efficacité économique diversifiée. Le système gravitaire est le plus compétitif avec une utilisation efficace des

ressources locales de 47%. Le BNA a un usage des ressources domestiques de 9%. Il est donc rentable pour le Burkina de produire du riz dans ces systèmes plutôt que d'importer du riz.

- La mise en œuvre de la mesure d'extension des terres n'a pas d'effet sur les indicateurs de la MAP, dans la mesure où elle ne modifie pas la technologie et la structure des exploitations. La mesure d'améliorations des rendements rend compétitif la riziculture pluviale qui utilise désormais les ressources domestiques avec une rationalité économique de 37%. Cette mesure améliore la compétitivité des autres systèmes. Ainsi l'on peut dire sans trop se tromper que la compétitivité de la riziculture au Burkina Faso repose sur une amélioration des rendements soutenue par un appui technique et une disponibilité des intrants. L'ensemble des producteurs voient leur compétitivité s'améliorer avec cette mesure de politique (le DRC passe de 77% à 59%).
- Les transformateurs qui étaient déjà compétitifs à la situation de référence renforcent cette position avec la mesure de politique. Ils utilisent donc les facteurs de production tels que la ?? de manière optimale et efficace au plan social. Les semi-industriels sont les plus compétitifs avec 58% puis 59% d'utilisation rationnelle des ressources domestiques.
- Si les commerçants de riz usiné ont un avantage comparatif à la situation de référence et avec la mesure de politique, le commerce au détail de riz étuvé n'est pas compétitif dans les cas. Certes, la mesure de politique réduit ce déficit sans pour autant rendre l'activité rentable. L'importance de cette activité dans le commerce du riz fait que l'ensemble des commerçants utilisent de manière irrationnelle des ressources domestiques.
- Le CPN (coefficient de protection nominal) permet d'établir le rapport entre le prix de marché et le prix économique du riz local. Pour tous les agents et pour la filière elle-même, ce coefficient est inférieur à 1 (CPN= 0.98). Cela traduit le fait que le prix du riz local observé sur le marché domestique est inférieur à celui du marché international. Ainsi les agents de la filière riz local perçoivent des revenus inférieurs à ceux qu'ils pourraient être dans une économie appliquant les prix internationaux. Cette conclusion vient consolider l'approche du prix non rémunérateur des activités de la filière, surtout à la production. Avec l'hypothèse de la constance des prix, les mesures de politiques n'ont pas d'impact sur cet indicateur.
- Les agents bénéficient donc d'une protection positive par rapport à l'importation du riz. L'ensemble des acteurs de la filière profiterait d'une subvention indirecte due à l'intervention de l'Etat à travers la mise à disposition d'infrastructures de base, de facteurs de production ainsi que des services d'appui conseil. Cependant, ces subventions demeurent faible et semblent ne pas être effectifs au regard de la valeur du CPN proche de 1. Les agents de la filière gagnent donc moins de revenus en produisant, en transformant et en commercialisant au niveau local que s'ils devraient échanger leurs biens avec l'extérieur.
- Le NPI (coefficient de protection nominale des intrants échangeables) à une valeur inférieure à 1, soit 0,91. Cela indique un prix domestique des intrants échangeables (NPK, UREE...) inférieur au prix international. On pourrait alors relever l'existence de politiques nationales (subvention) favorisant les producteurs de la filière riz local pour l'acquisition d'intrants échangeables aussi bien en situation de référence qu'avec la mesure d'amélioration des rendements. Cette Présence de l'Etat se traduit chez les transformateurs par l'existence des fonds d'appui conseil et la sous taxation des pièces de rechange et des équipements.

- Enfin, le CPE (coefficient de protection effective) indique le degré réel d'incitation par l'effet combiné des politiques de prix du riz local et des intrants échangeables utilisés dans son processus de production. Il est plus ou moins supérieur à 1. Cela signifie que la combinaison des transferts sur le riz local produit et les biens échangeables résulte en une distribution effective des revenus supérieurs à ce qu'elles seraient en cas d'application, toutes choses égales par ailleurs, des prix internationaux. Il y a donc un transfert des ressources financières de la collectivité vers les agents de la filière de riz local. Ce coefficient exprime également l'existence d'une distorsion des prix au niveau des agents et des sites de production.
- En somme, la filière riz local possède un avantage comparatif modeste qui s'améliore avec la mesure d'amélioration des rendements. Elle bénéficie d'une protection implicite positive, les intrants utilisés dans la filière sont subventionnés même si cette dernière n'est effective à tous les niveaux. Enfin il existe une distorsion des prix aussi bien au niveau des agents que des sites d'activité et la collectivité renonce involontairement à une partie de son profit social pour établir une rentabilité financière de certains agents directs.

9. RECOMMANDATIONS / AMELIORATIONS

Le riz est un produit d'importance vitale pour la sécurité et la souveraineté alimentaire du Burkina Faso, les exploitations familiales et l'emploi en milieu rural, l'économie nationale. Malheureusement, de nos jours les producteurs du Burkina Faso n'arrivent pas à vivre dignement de leur travail à cause de la concurrence déloyale du riz importé (riz subventionné des USA et riz asiatique moins chère, de faible qualité et provenant d'anciens stocks de sécurité). Recourir aux importations pour satisfaire la demande croissante à partir d'un marché étroit et incertain (long terme) ne saurait être une stratégie probante pour nourrir durablement les populations du Burkina Faso. Il est souhaitable donc de mettre en place un mécanisme de limitation des importations afin d'assurer une relance de la production locale de riz. Il est donc nécessaire d'adopter une politique rizicole à même d'assurer une croissance soutenue de la production nationale pour prévenir la précarité de l'approvisionnement en riz des populations et assurer des revenus stables et durables aux riziculteurs.

Par ailleurs il apparaît évident que la promotion du riz local et la valorisation de son rôle stratégique pour l'économie nationale (conservation et investissement des devises des importations), les revenus des exploitants familiaux et la souveraineté alimentaire n'est pas seulement une question de compétitivité technique et économique. Il est essentiellement politique. Par conséquent le groupe souhaite :

- Le renforcement de l'offre de services agricoles (conseil agricole et recherche agricole) et la facilitation de leur accès aux paysans.
- La mise en place de politiques et mesures de soutien bien adaptées visant la valorisation du potentiel rizicole existant ; garantissant l'accroissement durable de la production et l'approvisionnement des populations ; l'amélioration et la valorisation de la qualité du riz local ; la consolidation du commerce de riz local, notamment les circuits d'échanges traditionnels

L'amélioration des coefficients de transformation a pour conséquence la baisse du coût de décorticage. Cela est possible si les unités de transformations disposent d'installations avec tous les modules mais aussi et surtout d'une matière première adaptée, propre et bien conservée. Pour aboutir à un prix aux consommateurs compétitif par rapport au riz importé, il est souhaitable que des efforts soient consentis aux niveaux de la production et de l'accès au crédit.

L'extension des terres contribue faiblement (5%) à l'augmentation de la production nationale mais permet de lutter contre le chômage par la création d'emplois au niveau de tous les maillons de la filière. L'amélioration des rendements entraîne une progression importante (37.34%) de l'offre nationale de paddy, et tout en améliorant le revenu des agents de la filière, elle crée de l'emploi dans les maillons de la transformation et de la commercialisation. La recherche rapide d'une autosuffisance alimentaire en riz, devrait passer par une politique d'amélioration des rendements. Aussi, une telle mesure coûterait moins que l'aménagement des bas -fonds rizicoles. Cependant, une politique visant la création d'emplois devrait privilégier les aménagements de bas-fonds d'autant plus que le potentiel existe bien au Burkina Faso. La mise en œuvre simultanée de ces deux mesures serait une meilleure alternative pour booster la production nationale et lutter contre le chômage si les ressources financières le permettaient.

A la lumière des analyses, l'intensification de la production reposant conjointement sur l'utilisation de paquets technologiques appropriés et sur une meilleure gestion de la fertilité, constituerait une base solide de développement de la production rizicole au Burkina Faso.

Le fort taux d'autoconsommation réduit considérablement la capacité d'autofinancement des producteurs. Un taux d'autoconsommation si élevé signifie dans le contexte du riz superposition de l'agriculture de subsistance et de l'agriculture marchande. Une augmentation des superficies moyennes cultivées mais surtout une augmentation des rendements à l'hectare sont des conditions nécessaires pour lever cette contrainte. Il s'avère ainsi que l'intensification de la production apparaît comme l'alternative viable d'amélioration des revenus des riziculteurs.

Le respect des itinéraires techniques en vue d'une amélioration substantielle des rendements, l'augmentation des superficies moyennes par exploitant préfigurent une plus grande spécialisation des producteurs. En attendant, la faible rentabilité financière qui ne permet pas de sortir de la pauvreté monétaire, révèle des systèmes fragiles en raison de leur forte dépendance aux intrants chimiques importés.

En tout état de cause le riz local serait mieux apprécié et mieux commercialisé, si un certain nombre de contraintes étaient levées, comme (1) la disponibilité non permanente du riz local sur les marchés (2) la non visibilité du riz local dans les centres de consommation (3) le faible niveau de distribution (4) le niveau des prix au consommateur relativement élevé par rapport au prix du riz importé (5) l'absence de mécanisme d'information/communication sur les qualités du riz local.

L'utilisation d'engrais d'origine locale est une alternative crédible au renchérissement des engrais importés. En ce sens, le renforcement de l'intégration de l'agriculture avec l'élevage requiert un accent particulier.

Des actions visant l'accès des acteurs au crédit dans des conditions adaptées à leurs activités sont indispensables car les modes de financement et le coût des intrants pèsent sur le respect des normes techniques en même temps qu'ils déterminent en partie les conditions de commercialisation de la récolte du producteur.

En raison de leur important rôle, il importe d'approfondir l'analyse des transformatrices pour appréhender la viabilité de l'activité et envisager éventuellement des actions d'organisation, d'amélioration des performances (étuvage et décorticage), et plus généralement de promotion.

Au problème de l'insuffisance de la matière première pour la transformation, il est souhaitable pour poursuivre l'organisation des acteurs de la production, le renforcement de leurs capacités et leur professionnalisation afin impulser une véritable dynamique de développement de la filière riz nationale. En l'absence de discipline dans les sites de production, d'autorité et de responsabilité des organisations de producteurs, la promotion de la filière sera confrontée aux pratiques à l'origine des contre performances enregistrées par la plupart des sites sous gestion autonome des exploitants.

10. CONCLUSION

En somme, de cette étude il ressort que la filière riz local possède un avantage comparatif. La filière utilise les ressources locales avec une efficacité économique de 21% et il est moins coûteux de produire, de transformer et de commercialiser le riz au Burkina plutôt que de l'importer. Les agents tirent profit de leur activité, profit qui augmente avec l'amélioration des rendements.

Les mesures de politiques ont des impacts sur l'ensemble de la filière et sur l'activité économique burkinabé dans son ensemble. Tout en augmentant la production nationale, elles améliorent les revenus des agents de la filière, créent de nouveaux emplois, augmentent les recettes fiscales et consolident/confèrent la compétitivité des agents.

Les analyses à prix économiques viennent renforcer les conclusions de l'analyse financière et révèlent une plus grande création de richesse. En effet, la collectivité tire profit de l'activité des agents de la filière hormis la riziculture pluviale, en BNA et le commerce au détail de riz étuvé qui sont supportés par la collectivité. Les producteurs sont les principaux créateurs de richesses mais ils demeurent vulnérables à plus d'un point : (1) la production connaît des difficultés d'ordre techniques, organisationnel et financier, (2) les producteurs font face à une augmentation constante du coût des facteurs de production associée à une stagnation des prix du paddy, (3) il n'existe pas de mécanisme de financement adapté rendant les conditions de production de plus en plus difficiles (4) le faible niveau d'équipement influence négativement la qualité du paddy produit (insuffisance d'aires de séchage, insuffisance d'aires de battage, insuffisance de batteuses etc.).

La riziculture en bas-fond aménagé offre de meilleures perspectives à condition d'en améliorer le rendement à l'hectare ; ceci est possible de façon très raisonnable par une meilleure application des itinéraires techniques et d'un paquet technologique approprié. Les exploitants rizicoles sont pour la plupart des petits paysans dont l'activité principale reste la production des céréales traditionnelles sèches, quelques fois en combinaison avec le coton. La disponibilité en eau, l'utilisation plus ou moins grande des intrants et par conséquent les rendements obtenus augmentent quand on évolue vers l'intensification. Quel que soit le type de riziculture, les superficies exploitées par producteur sont faibles, en deçà du nécessaire pour l'amorce d'un processus d'accumulation. L'analyse des comptes d'exploitation des producteurs révèle une structure des charges de production où le coût de l'engrais (NPK et urée) et celui de l'eau dans le cas de l'irrigation par pompage figurent parmi les principaux facteurs limitant la compétitivité du riz local. Les agents tirent profit de leur activité et la mesure de politiques relative à l'amélioration des rendements améliore substantiellement ces profits.

L'émergence des femmes transformatrices avec force dans la filière est une des conséquences inattendues des aménagements des bas-fonds. Tant que ces bas-fonds étaient en l'état, les femmes en disposaient pour leurs petites rizières. Une fois aménagés, elles en sont petit à petit dessaisies au profit des hommes. L'achat, l'étuvage, le décortilage du paddy pour commercialiser du riz national étuvé est alors devenu pour elle un domaine de prédilection. Elles y ont si bien réussi que les unités semi-industrielles de décortilage en viennent à manquer de matière première.

Les revenus individuels qu'elles en tirent sont modestes en raison des faibles quantités traitées. Plus significatif est le fait que la rentabilité financière est très faible du fait d'une

part de l'utilisation de techniques rudimentaires (rendement faible au décorticage du paddy) et d'autre part du coût d'opportunité bas de leur travail. Elles acceptent ainsi une rémunération inférieure à celle que le marché peut leur donner. Les possibilités de gains de productivité chez ces femmes sont donc très importantes (amélioration de l'efficacité de la transformation, amélioration des techniques d'étuvage, amélioration de la commercialisation et appui à l'organisation, à la gestion).

Les unités semi-industrielles de transformation ne captent qu'une portion congrue du paddy produit dans le pays. Elles cristallisent le plus les difficultés de financement et de fonctionnement de la filière. Elles ont une importante capacité d'usinage et traitent des quantités marginales de paddy. Ceci en raison du coût et des conditions d'accès au crédit d'une part et des contre performances des organisations de producteurs dans leurs différentes fonctions d'autre part. Les choix stratégiques et techniques des femmes transformatrices seront de ce point de vue déterminant pour le devenir de ce maillon.

Les agents de la commercialisation ou de distribution réalisent des marges unitaires faibles mais opèrent sur des grandes quantités de riz. Cela leur permet de réaliser des profits conséquents qui s'améliorent avec l'accroissement de la production locale.

La filière riz nationale n'apporte pas une contribution significative à la sécurité alimentaire nationale. Toutefois, les taux d'autoconsommation élevés confèrent au riz un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire des producteurs pour qui la riziculture est une source d'approvisionnement et de diversification du régime alimentaire.

Dans le contexte actuel de crise alimentaire et surtout du fait que le riz est devenu une denrée stratégique, des actions doivent être menées pour permettre une relance de la production au Burkina Faso. Il importe alors de définir une politique rizicole qui réponde à un développement effectif de la filière rizicole tout en tenant compte des besoins réels des consommateurs et des producteurs. La définition d'une telle politique doit passer par l'identification des facteurs qui expliquent d'une part la demande du riz et d'autre part l'offre de riz au Burkina Faso.

ANNEXES**Tableau 1 : Evolution de la production nationale du riz en fonction des mesures de politiques**

		Scénario de base	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Autocons_grav_pomp	tonne	11509.5	11509.5	11509.5	13181.1	13181.1	13181.1
autocons_riz_pluv	tonne	28527.3	29921.4	29719.1	46070.4	48106	49269.8
riz_blanc_prod	tonne	10319.83871	12540	12788.06452	13761.12903	16701.29032	16753.3871
riz_grav_etuv	tonne	7247.2	7247.2	7247.2	8857.7	8857.7	8857.7
riz_pluv_etuv	tonne	16161.3	17563.3	17550.6	25258.3	27215.1	27861.1
riz_pomp_etuv	tonne	6133.8	6133.8	6133.8	6691.4	6691.4	6691.4
riz_pluv_transf	tonne	4960	5356.5	5345.2	7880.6	8436.5	8627.8
riz_pluv	tonne	5296.8	5559	5536.8	8417.2	8801.6	9040.9
riz_grav_transf	tonne	77.4	77.4	77.4	94.7	94.7	94.7
riz_grav	tonne	2635.4	2635.4	2635.4	3221	3221	3221
riz_pomp_transf	tonne	20854.8	20854.8	20854.8	22750.6	22750.6	22750.6
		113723.3387	119398.3	119397.8645	156184.129	164056.9903	166349.4871
Variation de la production nationale			4.99%	4.99%	37.34%	44.26%	46.28%

Tableau 2 : Compte type par producteur pour un 1ha de terre en situation de référence et à prix financier***Producteur en système pluvial***

	Scénario de base
Recette totale	132870
autocons_riz_pluv	69140
paille	3870
riz_pluv_etuv	35130
riz_pluv_transf	11950
riz_pluv	12780
Consommation intermediaire	47699.5
FO_riz	20000
NPK	8125
Sem_amelio_riz	4600
Urée	6106
emballage	4950
pesée	838.5
Sem_trad_riz	3080
Valeur ajoutée	85170.5
labour_pluv	25000
Revenu net	60 170.50
Rendement (tonne/ha)	1 290.00
Coût total de la production	72 699.50
Coût de la production d'un Kg	56.36

Producteur en système BNA

	Scénario de base
Recette totale	162740
autocons_riz_pluv	84690
paille	4740
riz_pluv_etuv	43030
riz_pluv_transf	14630
riz_pluv	15650
Consommation intermediaire	57353
FO_riz	20000
NPK	8125
Sem_amelio_riz	15400
Urée	6106
emballage	5775
pesée	1027
Sem_trad_riz	920
Valeur ajoutée	105387
labour_pluv	25000
Revenu net	80 387.00
Rendement (tonne/ha)	1 580.00
Coût total de la production	82 353.00
Coût de la production d'un Kg	52.12

Producteur en système BFA

	Scénario de base
Recette totale	233810
autocons_riz_pluv	127934.4
paille	6810
riz_pluv_etuv	65001.9
riz_pluv_transf	22100.4
riz_pluv	11963.4
Consommation intermediaire	105320.5
FO_riz	20000
NPK	37500
Sem_amelio_riz	15400
Urée	21500
emballage	8525
pesée	1475.5
Sem_trad_riz	920
Valeur ajoutée	128489.5
labour_pluv	25000
Revenu net	103 489.50
Rendement (Kg/ha)	2 270.00
Coût total de la production	130 320.50
Coût de la production d'un Kg	57.41

Producteur en système gravitaire

	Scénario de base
Recette totale	531008.2
Autocons_grav_pomp	128685
paille	13500
riz_grav_etuv	283097.8
riz_grav_transf	2777.4
riz_grav	102948
Consommation intermediaire	172675
FO_riz	20000
NPK	50000
Sem_amelio_riz	35000
Urée	21500
emballage	16500
pesée	2925
pépn	5000
redv_eau_gravitation	15000
trans_recolte_pom_grav	6750
Valeur ajoutée	358333.2
Nett_sol	5000
batt_van_grav_pomp	27000
lab_gravi_pomp	30000
recol_grav_pomp	15000
repiq	12000
sarc_desh_grav_pomp	20000
Revenu net	249 333.20
Rendement (Kg/ha)	4 500.00
Coût total de la production	281 675.00
Coût de la production d'un Kg	62.59

Producteur en système par pompage

	Scénario de base
Recette totale	656500
Autocons_grav_pomp	126500
paille	24000
riz_pomp_etuv	115000
riz_pomp_transf	391000
Consommation intermediaire	350625
FO_riz	20000
NPK	50000
Sem_amelio_riz	35000
Urée	21500
contrib_fonct_coop	27500
emballage	19800
pesée	3575
pépn	5000
red_eau_pomp	160000
trans_recolte_pom_grav	8250
Valeur ajoutée	305875
Nett_sol	5000
batt_van_grav_pomp	33000
lab_gravi_pomp	30000
recol_grav_pomp	15000
repiq	12000
sarc_desh_grav_pomp	20000
Revenu net	190 875.00
Rendement (Kg/ha)	5 500.00
Coût total de la production	465 625.00
Coût de la production d'un Kg	84.66

Tableau 3 : Comptes types à la tonne des transformateurs en situation de référence et à prix financier***Transformation semi-industriel***

Recette totale	154190.7824
riz_blanch_grd_transf	133292.0321
sous_prodt_grd_transf	20898.75029
Consommation intermediaire	128769.056
riz_pluv_transf	20150.16555
riz_grav_transf	339.6726477
riz_pomp_transf	91480.76204
electr_grd_transf	3899.22685
embal_grd_trans	4899.707038
transp_grd_tranf	7999.521734
Valeur ajoutée	25421.72648
amort_mat_transf	588.2729894
Valeur ajoutée nette	24833.45349
MO_manu_grd_transf	999.9401901
imp_tax_grad_transf	320.410125
salaires_transformation	640.8202499
Revenu avant impot	22872.28292
IBIC (35%)	8005.299023
Revenu net	14 866.98

Etuveuse

Recette totale	182011.2222
riz_étuv_cons	37919
riz_étuv_det	144092.2222
Consommation intermediaire	128336.1111
riz_grav_etuv	28206.88889
riz_pluv_etuv	55830.33333
riz_pomp_etuv	23873.16667
ach_boi_chauf_etuv	3235.777778
ach_eau_etuv	2629.055556
décorticage	10516.22222
trans_étuv_transf	4044.666667
Valeur ajoutée	53675.11111
amort_étuv	20223.44444
Revenu net	33451.66667

Tableau 4 : Comptes types à la tonne de la commercialisation en situation de référence et à prix financier

Commerçant grossiste

Recette totale	239986.672
riz_blanch_gros	239986.672
Consommation intermédiaire	227719.1234
riz_blanch_grd transf	214988.0603
elec_com	273.1616208
stockage gros com	1638.97109
telephone	819.4855452
transp_gros_riz_blanc	9999.444571
Valeur ajoutée	12267.5486
MO_gros_riz_blanc	0
imp_taxe_gros_riz_blanc	113.8174368
manu_gros_riz_blanc	499.9722285
Revenu net	11653.75893

Commercialisation du détaillant riz usiné

Recette totale	260155.2095
riz_blanc_det	260155.2095
Consommation intermédiaire	246726.3891
riz_blanch_gros	240143.2707
elec_com	816.3197279
loyer détaillant	3265.306122
transp_det_riz	2501.492517
Valeur ajoutée	13428.82041
MO_det_riz	0
imp_taxe_det_riz	544.2176871
Revenu net	12884.60272

Commercialisation du détaillant riz étuvé

Recette totale	274018.1481
riz_etuv vendu_det	274018.1481
Consommation intermédiaire	251598.4815
riz_etuv_det	249107.4074
transp_det_riz	2491.074074
Valeur ajoutée	22419.66667
MO_det_riz	0
imp_taxe_det_riz_etuv	3555.555556
Revenu net	18864.11111

Tableau 5 : Compte type par producteur pour un 1ha de terre en situation de référence et à prix économique***Producteur en système pluvial***

	Scénario de base
Recette totale	135534.2
autocons_riz_pluv	70567.9
paille	3870
riz_pluv_etuv	35855.5
riz_pluv_transf	12196.8
riz_pluv	13043.9
Consommation intermediaire	45180.9
FO_riz	20000
NPK	6193.4
Sem_amelio_riz	4600
Urée	4432
emballage	4102
pesée	838.5
trans_recolte_pluv	1935
Sem_trad_riz	3080
Valeur ajoutée	90353.2
batt_van_pluv	6450
chss_oisx	15000
labour_pluv	25000
recolte_pluv	12000
sarclage_pluv	18000
semis	20000
Revenu net	-6096.8

Producteur en système BNA

	Scénario de base
Recette totale	166003.1
autocons_riz_pluv	86439
paille	4740
riz_pluv_etuv	43918.7
riz_pluv_transf	14932.2
riz_pluv	15973.2
Consommation intermediaire	55128.1
FO_riz	20000
NPK	6193.4
Sem_amelio_riz	15400
Urée	4432
emballage	4785.6
pesée	1027
trans_recolte_pluv	2370
Sem_trad_riz	920
Valeur ajoutée	110875
batt_van_pluv	7900
chss_oisx	15000
labour_pluv	25000
recolte_pluv	12000
sarclage_pluv	18000
semis	20000
Revenu net	12975

Producteur en système BFA

	Scénario de base
Recette totale	238498.1
autocons_riz_pluv	130576.5
paille	6810
riz_pluv_etuv	66344.4
riz_pluv_transf	22556.8
riz_pluv	12210.4
Consommation intermediaire	92455.8
FO_riz	20000
NPK	28585.1
Sem_amelio_riz	15400
Urée	15605.7
emballage	7064.5
pesée	1475.5
trans_recolte_pluv	3405
Sem_trad_riz	920
Valeur ajoutée	146042.3
batt_van_pluv	11350
chss_oisx	15000
labour_pluv	25000
recolte_pluv	12000
sarclage_pluv	18000
semis	20000
Revenu net	44692.3

Producteur en système gravitaire

	Scénario de base
Recette totale	541533.3
Autocons_grav_pomp	131301.8
paille	13500
riz_grav_etuv	288855.8
riz_grav_transf	2833.9
riz_grav	105041.9
Consommation intermediaire	152067.4
FO_riz	20000
NPK	38113.4
Sem_amelio_riz	35000
Urée	15605.7
emballage	13673.2
pesée	2925
pépn	5000
redv_eau_gravitation	15000
trans_recolte_pom_grav	6750
Valeur ajoutée	389465.9
Nett_sol	5000
batt_van_grav_pomp	27000
chss_oisx	22500
epand_engr	3000
lab_gravi_pomp	30000
plan_boue	12000
recol_grav_pomp	15000
repiq	12000
sarc_desh_grav_pomp	20000
semis	20000
Revenu net	222965.9

Producteur en système par pompage

	Scénario de base
Recette totale	669364
Autocons_grav_pomp	129072.4
paille	24000
riz_pomp_etuv	117339
riz_pomp_transf	398952.6
Consommation intermediaire	329452
FO_riz	20000
NPK	38113.4
Sem_amelio_riz	35000
Urée	15605.7
contrib_fonct_coop	27500
emballage	16407.9
pesée	3575
pépn	5000
red_eau_pomp	160000
trans_recolte_pom_grav	8250
Valeur ajoutée	339911.9
Nett_sol	5000
batt_van_grav_pomp	33000
chss_oisx	22500
epand_engr	3000
lab_gravi_pomp	30000
plan_boue	12000
recol_grav_pomp	15000
repiq	12000
sarc_desh_grav_pomp	20000
Revenu net	187411.9

Tableau 6 : Compte type par tonne des agents de la transformation en situation de référence et à prix économique

Comptes types à la tonne

Transformation semi-industriel

	Scénario de base
Recette totale	156 781
riz_blanch_grd transf	135 881
sous_prodt_grd_transf	20 900
Consommation intermediaire	134 388
riz_grav_transf	117 339
electr_grd _transf	3 900
embal_grd_trans	5 149
transp_grd_tranf	8 000
Valeur ajoutée	22 394
MO_manu_grd transf	1 000
Revenu net	21 394

Etuveuse

	Scénario de base
Recette totale	180000
riz_étuv_cons	37500
riz_étuv_det	142500
Consommation intermediaire	137539
riz_grav_etuv	117339
ach_boi_chauf_etuv	3200
ach_eau_etuv	2600
décorticage	10400
trans_étuv_transf	4000
Valeur ajoutée	42461
amort_étuv	20000
MO_étuv	15000
Revenu net	7461

Tableau 7 : Compte type par tonne des agents de la commercialisation en situation de référence et à prix économique

Commerçant grossiste

	Scénario de base
Gross Revenue F	244619.7
riz_blanch_gros	244619.7
Intermediate Consumptions F	229163.5
riz_blanch_grd transf	219163.5
transp_gros_riz_blanc	10000
Value Added F	15456.2
Factors of Value Added F	500
manu_gros_riz_blanc	500
Net Revenue (Profits/Losses) F	14956.2

Commerçant détaillant riz usiné

	Scénario de base
Gross Revenue F	264986.2
riz_blanc_det	264986.2
Intermediate Consumptions F	247119.7
riz_blanch_gros	244619.7
transp_det_riz	2500
Value Added F	17866.5
Net Revenue (Profits/Losses) F	17866.5

Commerçant détaillant riz étuvé

	Scénario de base
Gross Revenue F	280258.3
riz_etuv vendu_det	280258.3
Intermediate Consumptions F	252500
riz_etuv_det	250000
transp_det_riz	2500
Value Added F	27758.3
Net Revenue (Profits/Losses) F	27758.3

Tableau 8 : Coût estimatif de l'extension des superficies aménagées

superficie aménageable	233500
Superficie exploitée 2009	15734
Superficie restante	217766
cout d'aménagement/ha	1500000
cout total des aménagements	326 649 000 000
capacité annuelle d'aménagement	500
superficie à aménager dans les 5 ans	2500
cout d'aménagement des 2500HA	3 750 000 000

Tableau 9 : Coût estimatif de la mise en place d'une équipe d'encadrement

superficies/agent	70
Frais de fonctionnement/agent	25000
Frais de fonctionnement/agent (total)	1500000
nouvelles superficies	2500
Nombre d'agents	36
cout total de l'encadrement	54 000 000

Tableau 10 : Coût estimatif de la subvention en intrants

quantité de NPK à l'ha (tonne)	0,15
quantité d'urée à l'ha (tonne)	0,1
besoin total en NPK (tonne)	375
besoin total en urée (tonne)	250
coût d'une tonne de NPK	250000
coût d'une tonne d'urée	215000
coût total du NPK	93750000
coût total de l'urée	53750000

Montant subvention (50%) en engrais	73750000
quantité de semence à l'ha	0,04
besoin total en semence (tonne)	100
coût d'une tonne de semence	500 000
coût total de la semence	50 000 000
Montant de la subvention (50%) des semences	25 000 000
Montant total de subvention en intrants	98 750 000

Tableau 11 : coût d'amélioration des rendements par un appui en semences améliorées

coût scénario 2	
sensibilisation et encadrement technique	337 500 000
subvention du prix d'achat (tonne)	50%
superficie à emblaver (ha)	15734
quantité de semence à l'ha	0,04
besoin total en semence (tonne)	629,36
coût d'une tonne de semence	500 000
coût total de la semence	314 680 000
montant de la subvention (50%)	157 340 000
coût total de la mesure n°2	494 840 000

Tableau 12 : coût estimatif des mesures d'accompagnement avec subvention des intrants à 50%

quantité de NPK à l'ha (tonne)	0,15
quantité d'urée à l'ha (tonne)	0,1
besoin total en NPK (tonne)	2360,1
besoin total en urée (tonne)	1573,4
coût d'une tonne de NPK	250000
coût d'une tonne d'urée	215000
coût total du NPK	590 025 000
coût total de l'urée	338281000
cout total de la mesure d'accompagnement	928306000
Montant total de la subvention (50%)	464 153 000

Les textes de base sont :

- Ordonnance n° 81-0026/PRES/CMRPN du 26 août 1981 portant réglementation de la profession de commerçant.
- L'ordonnance n°91 – 0069/PRES/ du 25 novembre 1991 porte régime général des importations et des exportations au Burkina Faso (définition et procédures d'importation et d'exportation).
- Le décret n° 348-PRES-ECNA du 16 août 1961 institue le contrôle phytosanitaire et régleme les conditions d'importation et d'exportation des végétaux, parties de végétaux, produits d'origine végétale ou animale et autres matières entrant ou sortant du Territoire de la République de Haute-Volta ; avec des textes d'application.
- L'arrêté n° 00 – 026/MCIA/MEF du 17 mai 2000 porte fixation de la liste des produits soumis à Certificat National de Conformité.
- Le décret n° 92 – 332/PRES/PM/MFP/MICM du 19 novembre 1992 portant programme de vérification des importations (avec liste des produits exemptés du contrôle avant embarquement effectué actuellement par la SGS).

Les arrêtés suivants portent fixation de normes pour les céréales en général et pour le riz en particulier ; ce sont:

- L'arrêté n° 038/MDR/DSA du 26 décembre 1979 concernant la qualité du petit mil
- L'arrêté n° 034/MDR/DSA du 26 décembre 1979 concernant la qualité du sorgho
- L'arrêté n° 037/MDR/DSA du 26 décembre 1979 concernant la qualité du maïs
- L'arrêté n° 98 – 021/MCIA/AGRI/MEF du 13 mars 1998 fixant les caractéristiques du riz destiné à la consommation au Burkina Faso
- L'arrêté n° 006/MDR/DSA du 22 janvier 1980 concernant la qualité de la semoule de blé dur
- L'arrêté n° 99 – 073/MCIA/MEF du 2 novembre 1999 portant fixation des caractéristiques de la farine de froment destinée à la consommation au Burkina Faso.

- L'arrêté n° 032/MDR/DSA du 29 novembre 1979 concernant le conditionnement du riz décortiqué
- L'arrêté n° 036/MDR/DSA du 26 décembre 1979 concernant l'échantillonnage et l'emballage des grains de céréales

Liste des variétés recommandées en riziculture irriguée

Variétés	Cycle Semis Epiaison (jours)	Cycle semis Maturité (jours)	Hauteur (cm)	Longueur Grains (mm)	Largeur Grain (mm)	Poids de 1000 grains (g)	Résistance à la Pyri.	Potentie l de Rendt. (t/ha)
FKR56 N	86	116	115	9,46	2,85	25,65	Assez bonne	5-7
FKR60 N	85	115	85	10,35	2,27	28,20	Assez bonne	5-7
FKR62 N	88	118	108	10,77	2,47	28,98	Assez bonne	5-7
FKR 14	95	125	119	10,33	2,,65	27,72	Assez bonne	4-7
FKR 28	90	125	95	10,2	2,5	25,90	Bonne	5-7
FKR 19	85	120	92	9,3	2,7	25,3	Moyenne	5-6
FKR 52	90	120	148	9,18	2,54	23,58	Moyenne	6-7

Liste des variétés recommandées en riziculture pluviale

Variétés	Cycle Semis épiaison	Cycle semis maturité	Hauteur (cm)	Longueur Grains (mm)	Largeur Grain (mm)	Poids de 1000 grains (g)	Résistance à la Pyri.	Potentiel de Rendt. (t/ha)
FKR 45 N	60	95	115	10,14	2,87	34,30	Assez bonne	3-4
FKR 47 N	64	100	117	10,13	2,72	33,20	Assez bonne	3-4
FKR 49 N	62	97	123	10,55	2,80	34,52	Assez bonne	3-4

FKR 43	65	100	120	10,3	2,,6	33	Moyenne	4-5
FKR 33	68	103	120	9,8	2,8	34,6	Moyenne	4-5
FKR 35	68	103	120	9,13	2,8	29,4	Moyenne	4-5
FKR 21	68	103	109	9,5	2,49	29,2	Moyenne	3-4

Liste des variétés recommandées en riziculture de bas-fond

Variétés	Cycle Semis Epiaison (jours)	Cycle semis Maturité (jours)	Hauteur (cm)	Longueur Grains (mm)	Largeur Grain (mm)	Poids de 1000 grains (g)	Résistance à la Pyri.	Potentiel de Rendt. (t/ha)
FKR 56 N	86	116	115	9,46	2,85	25,65	Assez bonne	5-7
FKR 60 N	85	115	85	10,35	2,27	28,20	Assez bonne	5-7
FKR 62 N	88	118	108	10,77	2,47	28,98	Assez bonne	5-7
FKR 14	95	125	119	10,33	2,65	27,72	Assez bonne	4-7
FKR 28	90	125	95	10,2	2,5	25,90	Bonne	5-7
FKR 19	85	120	92	9,3	2,7	25,3	Moyenne	5-6
FKR 52	90	120	148	9,18	2,54	23,58	Moyenne	6-7
FKR 54	78	108	128	9,81	2,58	25,52	moyenne	5-6

N.B - FKR = Farako-ba Riz (variétés mises au point et vulgarisées par le Programme Riz de l'INERA

-FKR 56 N : les variétés dont les noms sont affectés de la lettre N sont des NERICA